



# St-Maurice

## Cour du Martolet

Rapport d'activités préliminaire

*Campagne de fouilles 2003*

A. Antonini, J.-C. Moret, M.-P. Guex

Avril 2004

# Table des matières

	PAGE
1. DEROULEMENT DU CHANTIER, VISITES ET PUBLICATIONS	3
2. CONSERVATION DES VESTIGES ET MESURES DE PROTECTION	4
<i>Etat de conservation des vestiges</i>	4
<i>Mesures de protection des vestiges pour l'hiver 2003/2004</i>	4
3. SECTEURS ANALYSES EN 2003 ET PRINCIPAUX RESULTATS	6
<i>Travaux dans la cour du Martolet</i>	6
<i>Travaux hors du Martolet</i>	10
<i>Travaux de documentation</i>	11
4. PERSPECTIVES DE RECHERCHE ET CALENDRIER 2004	12
<i>Calendrier</i>	12
<i>Objectifs de la campagne de fouille 2004</i>	12
5. THEMES TRAITES EN DETAIL	13
<i>Topographie du site</i>	13
<i>La rampe d'accès aux églises rouge ("Sigismond") et verte ("Gontran")</i>	17
<i>La façade du Martolet et la chapelle Félix V</i>	35
<i>Les tombes: typologie et résultats des premières analyses C14</i>	48
<i>Les vestiges de la cour St-Joseph</i>	57
 <i>Crédit photographique</i>	 61
<i>Notes</i>	61
 ANNEXES	
1. <i>Vue d'ensemble des surfaces fouillées et des maçonneries documentées</i>	
2. <i>Plan des tombes</i>	
3. <i>Emplacement du canal par rapport aux bâtiments</i>	
4. <i>Schéma de l'évolution architecturale de l'église</i>	
5. <i>Tableau chronologique de l'évolution du secteur de la rampe</i>	
6. <i>Coupes transversales A, B, C, D, E et F; position voir annexe 8</i>	
7. <i>Parois au sud du Martolet; A: Façade nord des bâtiments conventuels et B: paroi sud du couloir de la rampe</i>	
8. <i>Plan schématique du Martolet, état 2003</i>	
9. <i>Façades sud et est de la chapelle Félix V</i>	

## 1. DEROULEMENT DU CHANTIER, VISITES ET PUBLICATIONS

La saison de fouille 2003 a été quelque peu perturbée par les travaux d'assainissement du rocher et par la protection du site contre les chutes de pierres. Au-dessus de la cour du Martolet, ces travaux ont débuté en avril avec la purge de la falaise. Les ancrages pour les poutrelles métalliques ont été posés durant la semaine du 6 juin, les filets à grandes mailles du 10 au 22 juin. Les filets à mailles fines prévus sur la première vire, au-dessus du secteur des chœurs, n'ont pu être montés qu'au début du mois de novembre.

En conséquence de ces travaux, aucune fouille n'a pu être envisagée avant le 27 juin dans la cour du Martolet. Nous avons dès lors repris les analyses ponctuelles dans le secteur des nefs, abrité par les abris métalliques. Située hors des abris, la partie orientale de la cour n'a pas pu être explorée cette année. Nous avons donc avancé l'étude du couloir de la rampe, du grand escalier et de la crypte occidentale (Annexe 1).

L'exploration du Martolet a pris fin début décembre, la météo étant restée favorable jusqu'à l'approche de l'hiver. C'est avec une équipe restreinte que les travaux ont été menés. Étaient présents en permanence Marie-Paule Guex (co-responsable locale des fouilles) et Aurèle Pignolet (étudiant), temporairement Jean-Christophe Moret (co-responsable sur le terrain), Alain Jouvenat (technicien), Cédric Cramatte (étudiant), Sylvie Fournier (étudiante), Müslüm Coban (fouilleur) et Salih Isufi (fouilleur). Les travaux se sont déroulés dans une bonne ambiance, sans aucun incident. Le bureau de fouille a pu être maintenu dans le bâtiment de la Procure, ce qui convient parfaitement à nos besoins.

Durant cette année, nous avons eu l'occasion de présenter les premiers résultats des fouilles lors du colloque organisé par les universités de Fribourg et Zürich du 17 au 20 septembre 2003 sur le thème « Saint Maurice et la Légion Thébaine ». Après deux jours intenses à l'université de Fribourg, les participants au colloque se sont déplacés à St-Maurice où la matinée fut consacrée à la visite des fouilles du Martolet et à celle de la chapelle de Vérolliez (G. Descoeurdes). Samedi, l'approche historique consacrée au premier millénaire en Valais s'est poursuivie à Martigny avec, entre autres, la présentation de l'histoire du Valais au Bas-Empire (F. Wiblé) et de la première église épiscopale (G. Faccani).

En vue de ce colloque, la Société d'histoire de l'Art en Suisse (SHAS) a consacré le volume 2003.3 au culte des martyres au Moyen Age. Nous avons participé à cette publication par un article dédié aux vestiges archéologiques de l'Abbaye de St-Maurice<sup>1</sup>.

A la demande du professeur R. Müller (directrice de la Arbeitsstelle HOOPS, Göttingen) nous avons en outre préparé l'article concernant les anciens bâtiments de la ville et de l'Abbaye de St-Maurice pour le volume du Reallexikon der Germanischen Altertumskunde qui devra paraître en 2004.

Parmi les visiteurs que nous avons eu le plaisir d'accueillir sur les fouilles figurent les membres de la Société d'histoire du Valais à l'occasion de leur réunion annuelle à St-Maurice le 21 septembre 2003 et les membres de la Société d'histoire de l'Art en Suisse (SHAS) lors d'une sortie organisée le 18 octobre.

## 2. CONSERVATION DES VESTIGES ET MESURES DE PROTECTION

### ***Etat de conservation des vestiges***

Au mois de mai 2003, nous avons profité du répit qu'offrait l'intervalle entre la purge du rocher et la pose des filets métalliques pour débarrasser les vestiges du Martolet de leurs protections hivernales. Par la même occasion, nous avons démonté le « coffre » en bois construit en 1996 pour protéger le local doté d'un sol en mortier situé au pied du clocher. Les panneaux et leur couverture de plastique montraient des signes de pourrissement et de délabrement si évidents que nous avons jugé nécessaire d'éliminer cette installation devenue inefficace, dangereuse et inesthétique. Nous l'avons remplacée par une structure plus légère et plus discrète, qui n'assure toutefois aucune protection contre les chutes de pierres.

Les mesures de protection prises pour l'hiver 2002-2003 se sont avérées une bonne solution. Nous avons certes dû intervenir au cours de l'hiver à la suite de quelques coups de vent qui avaient déplacé la fermeture latérale de l'abri occidental, mais les protections au sol ont résisté au vent et à l'eau.

Les couvertures plastiques des abris provisoires, refaites à neuf en 2001, sont en revanche arrivées au bout de leur durée de vie, notamment du fait des nombreuses chutes de pierre causées par les travaux entrepris dans la falaise. Maintenant que ces travaux de sécurisation du rocher sont achevés, les plastiques doivent être impérativement remplacés. Le choix du matériel (et le coût !) dépendra du temps que cette protection provisoire devra rester en place avant qu'un abri définitif ne lui soit substitué. L'état de certains vestiges situés sous les parties les plus abîmées des abris et la dégradation rapide des maçonneries localisées dans la partie non couverte montrent qu'une protection fixe et permanente reste inévitable et qu'il serait hautement souhaitable de l'étendre à toute la surface de la cour du Martolet : nous avons vu proliférer les mousses et les mauvaises herbes entre les pierres des maçonneries, et se remplir de boue nos anciens sondages laissés ouverts en raison de leur importance.

L'abri en tôles thermolaquées couvrant la crypte occidentale n'a pas été modifié. Il n'assure qu'une protection limitée contre les chutes de pierres, mais maintient de bonnes conditions de conservation des vestiges.

### ***Mesures de protection pour l'hiver 2003/2004***

Les mesures suivantes ont été prises pour garantir provisoirement la préservation des vestiges durant l'hiver 2003/2004 :

#### Abris métalliques du Martolet :

- maintien de la protection latérale installée en 2001 à la jonction de l'abri fixe de la crypte et de l'abri mobile adossé. La fermeture de cet espace par une paroi de plastique et de géotextile a eu pour effet de stopper le courant d'air qui s'engouffrait dans l'intervalle et d'éliminer l'afflux d'eau et de feuilles mortes préjudiciables à cette zone importante pour la compréhension du site. Le mur oriental du « grand escalier » est désormais sec.
- maintien d'un appentis provisoire en tubulures (couverture de plastique et de treillis) entre l'abri mobile occidental et le rocher, pour protéger les vestiges mis au jour en 2002 dans la « chapelle du rocher ». Bien qu'« artisanal » cet abri s'est avéré efficace : il a résisté à un bloc d'une quarantaine de centimètres tombé après la pose des derniers filets de sécurité.

#### Vestiges du Martolet :

- calfeutrage des maçonneries exposées au gel par du plastique, doublé de géotextile pour les zones susceptibles d'être exposées à l'humidité. En plus d'être isolant, le géotextile présente l'avantage d'être lourd et d'offrir peu de prise au vent (Fig1).
- coffrage des coupes susceptibles de s'effondrer.
- remblayage des parties les plus profondes des sondages, de façon à éviter tout risque de déstabilisation des murs lors des phases d'alternance de gel/dégel, au printemps et à l'arrière automne.

#### Vestiges du Couloir de la Rampe :

Le problème principal du couloir est l'eau qui traverse la dalle en ciment du plafond et goutte sur le sol, ou s'écoule le long des murs crépis. Dans la partie ouest, l'eau s'infiltré en outre par la jonction des deux parties de la dalle en béton (absence de joint d'étanchéité). Avant notre intervention, l'égouttement de l'eau sur le sol en mortier avait déjà creusé un sillon assez profond dans sa surface, entraînant des dégâts irrémédiables. Ici, l'installation de gouttières a permis de capter l'eau et de la dévier provisoirement vers les catacombes, en attendant une solution définitive. A l'extrémité est du couloir, l'eau ne traverse pas la dalle puisque la surface de celle-ci est couverte d'un fin revêtement de bitume étanche. Mais l'eau s'infiltré dans les interstices latéraux entre la dalle et le sommet des anciens murs sur lesquels cette dernière s'appuie, et s'écoule le long de la surface des crépis. En outre, pendant la période hivernale, la condensation de l'humidité provoque la formation de gouttelettes qui tombent ensuite du plafond et creusent à la longue une myriade de petits trous dans le sol en mortier de la rampe.

#### Mesures de préservation provisoires:

- fermeture de l'ouverture à l'extrémité ouest du couloir (perçement du mur moderne M206 élargi par nos soins) par des planches et du géotextile isolant, de façon à maintenir dans la rampe une température et un taux d'hygrométrie plus ou moins stables durant l'hiver, et empêcher le vent de s'y engouffrer.



Fig. 1 La cour du Martolet avec les protections pour l'hiver (vue vers l'est).

- protection du sol en mortier de la rampe par la pose d'une feuille de géotextile taillée sur mesure. Les sondages profonds ont été recouverts de planches. Le pont de bois permettant de circuler dans le couloir sans abîmer le sol en mortier a été couvert d'une feuille de plastique.

- maintien d'une obscurité complète hors des périodes de travail, de façon à ralentir la prolifération des mousses et des lichens.

### 3. SECTEURS ANALYSES EN 2003 ET PRINCIPAUX RESULTATS

#### **Travaux dans la cour du Martolet**

Les travaux de cette troisième campagne de fouille du Martolet ont porté sur le **couloir de la rampe**, le **grand escalier** qui remplace ce premier accès et la **crypte occidentale** qui scelle l'abandon du grand escalier (Annexe 1).

Dans le secteur de la **nef rouge** (église dite « de Sigismond »), des compléments d'analyse ont été effectués dans l'angle sud-ouest et dans la zone restée inexplorée par nos prédécesseurs grâce à la présence d'un platane énorme proche du rocher. Au **nord de l'église rouge**, la fouille du couloir qui longe le rocher a été terminée.

Notre connaissance actuelle du terrain constitue un point de départ idéal pour l'étude **géologique et topographique du site**. Nous avons pu nous assurer la collaboration de M. Michel Guélat, géologue spécialiste des phénomènes de sédimentation quaternaires, rodé aux questions des archéologues et qui a déjà collaboré en Valais à de nombreux projets, notamment sur le site de pente de Gamsen. Lors d'une première rencontre sur le terrain, le 15 octobre, M. Guélat a émis des hypothèses de départ fort intéressantes à propos des couches comprenant du matériel archéologique protohistorique et des sédiments naturels stériles mis au jour au pied du rocher (voir chapitre 5). La poursuite de cette collaboration permettra d'affiner notre connaissance de la topographie originelle du terrain et de préciser les phénomènes sédimentologiques ou anthropiques qui ont présidé à la mise en place de ces couches.

Le « **couloir de la rampe** » nous a occupés durant la plus grande partie de l'été. Si, d'une manière générale, le travail en sous-sol n'est pas perçu comme agréable, la canicule exceptionnelle qui régnait à l'extérieur en 2003 nous a fait apprécier la fraîcheur de l'endroit. Nous nous sommes concentrés sur l'analyse des structures maçonnées (murs, sols, chronologie des crépis). La possibilité d'entreprendre des fouilles était restreinte. En profitant des divers trous préexistants dans le mortier du sol, sur toute la longueur du « Touristenweg », nous avons pu mettre en évidence la relation stratigraphique entre les deux parois du couloir et une importante série de tombes qui par leur forme et leur datation C14 nous permettent de mieux dater les deux phases de l'église rouge (Annexe 2).

Dans le chapitre 5, nous résumons l'évolution de ce couloir depuis sa construction jusqu'à son abandon. Si les grandes lignes sont maintenant bien définies, la lecture reste néanmoins provisoire : l'étude de la face extérieure du couloir (catacombes) ainsi que de l'intérieur des chœurs pourrait en effet apporter des indications supplémentaires.

L'étude du « **grand escalier** » a porté sur l'annexe qui s'appuie contre le couloir de la rampe que sur la construction et les transformations du grand escalier. L'utilisation de cet escalier, qui semble contemporaine du chœur oriental de l'église bleu foncé, se termine par son remblayage lors de la construction du chœur occidental (bleu clair).

L'étude fine de l'annexe au sol rouge ajoutée contre le mur ouest du couloir de la rampe indique clairement qu'il ne s'agit pas d'un local unitaire, mais d'un volume subdivisé en deux parties, comprenant une pièce plus grande jouxtant la rampe (sans liaison directe), bordée par un espace étroit à l'ouest (Annexe 4, « E »). Le mortier des maçonneries et les sols en mortier sont en effet différents d'une pièce à l'autre, de même que l'altitude des niveaux de circulation respectifs. La partie occidentale de l'annexe pourrait en outre avoir été rajoutée dans un second temps (agrandissement d'un espace prévu plus petit au départ).

L'étude des parois qui délimitent le « grand escalier » s'est avérée extrêmement complexe. Bien qu'elle ne soit pas encore terminée, nous aimerions présenter ici l'état d'avancement de nos connaissances (Annexe 4, « F »).

Le mur oriental comprend deux phases de construction : la partie sud (M914) est la plus ancienne. Cette maçonnerie est liée au piédroit de l'arc qui enjambe l'extrémité ouest du couloir des catacombes. Elle a été construite avant le comblement partiel de l'ancienne annexe au sol rouge, dont elle recoupe de part en part le niveau de marche. La partie nord du mur (M304), implantée dans le talus naturel, est construite depuis un niveau nettement plus haut.

Le mur occidental (M913) semble avoir été édifié en une seule fois. Au sud, il forme un angle droit avec le mur extérieur du couloir des catacombes (M342).

Si les parois du grand escalier sont donc composées de trois maçonneries distinctes, il est certain que toutes ont coexisté à un moment donné car le grand escalier communiquait avec le couloir des catacombes, dont il constituait le débouché pour accéder à l'église bleu foncé. La chronologie relative des maçonneries qui constituent l'angle extérieur et l'angle intérieur de ce couloir doit encore être étudiée.

Les négatifs de marches observés dans l'escalier datent d'une époque où les trois maçonneries (M913 à l'ouest, M914/M304 à l'est) existent déjà. Contre le limon oriental, le bord inférieur du crépi indique la position de quelques-unes de ces marches (**fig. 2**). Des bourrelets de mortier au tuileau, appliqués contre le crépi blanc, témoignent d'une réfection des marches.

En face, la situation est différente : le parement du mur M913 est recouvert d'un crépi. Si, au sommet de l'escalier, la base du crépi correspond au négatif des marches, vers le pied de la volée, le bord inférieur du crépi n'a pas été atteint : il est dissimulé derrière un tombeau en dalles (T443) repéré cette année dans un sondage (**fig. 3**). Il faut supposer que, dans un premier temps, les marches inférieures de l'escalier se prolongeaient ici plus bas. Après l'aménagement de la tombe, un nouvel escalier a été mis en place en changeant l'inclinaison de la volée. Les vestiges de ces marches plus récentes, matérialisés par des bourrelets au mortier contenant du tuileau, sont restés collés contre le crépi de la paroi.

L'étude de cette zone, notamment le rapport entre la position des deux escaliers et les niveaux de sol repérables dans le couloir des catacombes devra être complétée.



Fig. 2 Limon oriental du « grand escalier » avec les restes d'un crépi couvrant. Vers le jalon, le bas du crépi correspond au négatif des marches de l'escalier (vue plongeante vers le sud-est).



Fig. 3 Petit sondage contre le limon occidental du « grand escalier ». A: dalle de couverture du tombeau T443 au fond du sondage. B: Bourrelets de mortier indiquant l'emplacement des marches d'escalier.

Dans la **crypte occidentale** (bleu clair), l'analyse a été poursuivie, notamment en ce qui concerne les élévations. Les maçonneries qui constituent la crypte regroupent une quantité impressionnante de phases de construction distinctes qui se différencient l'une de l'autre par des mortiers de construction différents et par des limites verticales ou horizontales.

Les difficultés de ce secteur sont multiples. Il s'agit d'abord d'étudier le volume extérieur : l'abside est inscrite dans un bloc rectangulaire (Annexe 4, « G »). Ces maçonneries s'élevaient sur deux étages et étaient reliées par des épaulements latéraux à une nef orientée vers l'ouest. Dans le couloir de la crypte, nous distinguons pour cette partie au moins trois phases de construction. L'étude de la face extérieure du chœur, et des murs qui lui sont accolés ou contemporains, devrait pouvoir préciser si ces phases correspondent à un changement de plan, à plusieurs étapes d'un même chantier ou à une reconstruction partielle du chevet.

Les maçonneries internes de la crypte ont une tout autre fonction et d'autres exigences statiques. Il s'agit d'un aménagement dont la construction n'a pu être commencée qu'après avoir terminé le gros-œuvre du chœur, au moins dans sa partie inférieure. Les maçonneries internes créent les couloirs de la crypte, constituent la transition entre les couloirs semi-enterrés et la nef, et portent le sol du chœur surélevé. Ces maçonneries du volume interne peuvent être regroupées dans deux phases de construction principales :

Dans une première phase, on construit des fondations de part et d'autre de l'ancien mur occidental du grand escalier (M913) : à l'ouest, les fondations des murs du couloir circulaire et médian et à l'est, sur les remblais friables comblant le « grand escalier », un large soubassement dont les limites latérales s'alignent sur la paroi interne du couloir circulaire de la crypte, laissant supposer l'existence d'accès frontaux. Aucun lien n'existe entre les maçonneries de part et d'autre du mur M913 ; elles sont d'ailleurs complètement différentes.

Lors d'une deuxième phase de construction, l'élévation des murs des couloirs est entièrement reconstruite (ou poursuivie après un arrêt du chantier ?). Cette nouvelle maçonnerie unitaire passe au-dessus de l'arase de l'ancien mur nord-sud M913 et du soubassement préexistant qui lui est adossé à l'est. Les accès frontaux primitifs, désormais barrés par ces murs, sont remplacés par des entrées latérales donnant accès au couloir semi-circulaire de la crypte, tandis qu'une fenestella, dont le sol devait se situer au même niveau que celui de la nef (**fig. 4**), est aménagée dans le prolongement du couloir médian de la crypte.



Fig. 4 Le massif interne de la crypte (vue du sud-est). A: négatif d'une grande dalle indiquant l'emplacement de la fenestella.

L'insertion du sarcophage-reliquaire de "St-Maurice" a également été étudiée. Si, lors de la construction des fondations des couloirs, le mur préexistant M913 était vraisemblablement encore partiellement conservé en élévation, il a ensuite été percé pour permettre la mise en place du sarcophage (**fig. 5**). En effet, la cuve est posée à cheval sur la maçonnerie M913 et sur le soubassement rajouté à l'est de ce mur. Un nouveau parement habille le percement du mur M913 et un deuxième cache la face occidentale du sarcophage. Le tombeau monolithique a ensuite été surmonté d'un arcosolium. Si le diamètre de l'arc correspond à la

largeur du couloir central (1.53m), le sarcophage est plus long et s'enfonce latéralement dans les maçonneries. Ces deux contraintes ont déterminé la technique constructive du voûtain. En effet, l'arc ne repose pas directement sur le bord du sarcophage mais sur deux dalles ancrées dans le mur arrière de l'arcosolium, c'est-à-dire dans les maçonneries supérieures (2e phase) du couloir. Le vide sous les deux dalles porteuses permet la mise en place d'un couvercle. L'imposte nord se situe légèrement plus haut que celle du côté sud. Ceci est sans doute lié à la typologie du sarcophage dont le couvercle légèrement bombé s'épaissit vers l'extrémité céphalique. Dans une dernière étape de travail, les maçonneries supérieures du couloir sont terminées. En effet, à partir de l'imposte, la maçonnerie du couloir bute contre les claveaux de l'arc.

Si le système à couloirs de la crypte indique que le sarcophage a été mis en place dès le début, l'imbrication du voûtain et des parois parle en faveur d'une contemporanéité de l'arcosolium avec la deuxième phase de construction de la crypte. L'observation attentive de l'extrados du voûtain a en outre mis en évidence que sa partie centrale a été partiellement reconstruite à l'époque moderne (réfection Bourban/Blondel). Des traces d'un crépi rouge font penser à l'existence d'une ouverture sommitale qui était sans doute en relation avec la fenestella déjà mentionnée.

Les travaux futurs qui se porteront sur ce secteur consisteront surtout dans la mise au net des données et des relevés. Ceux-ci permettront d'affiner nos hypothèses. La corrélation des phases repérées pour le volume interne de la crypte et celles du chœur restera difficile étant donné l'absence de couches reliant les deux parties.

**Les deux zones situées dans la nef rouge** (St-Sigismond) ont été explorées en automne, lorsque la température ambiante est revenue à

une moyenne supportable. Le sondage dans l'angle sud-ouest de la nef a permis de faire le lien entre les remblais mis en place lors de la construction de cette église et les tombes implantées dans ce secteur.

Dans la zone située vers le rocher est apparue en 2002 le marquage au sol maçonné d'une sépulture (T423). Suite à la décision prise par la Commission lors de la séance du 19 septembre 2002 et renouvelée lors de la séance du 21 août 2003, la moitié orientale de la structure a été fouillée en octobre, en profitant d'une perturbation préexistante dans la surface du marquage. Les premiers résultats de ces travaux sont présentés dans le chapitre 5.

Au **nord de l'église rouge**, sous le surplomb du rocher, nous avons rouvert d'anciens sondages, dans la zone où Blondel signalait la découverte d'objets de l'âge du Bronze associés à un crâne<sup>2</sup>. Nous avons pu situer les trois tombes à dalles (T61, T62, T63) déjà entièrement vidées par nos prédécesseurs. Dans l'état actuel de la recherche, aucun indice typologique ou stratigraphique ne permet de les relier à l'âge du Bronze, si bien qu'il convient d'être prudent dans l'interprétation de cette découverte ancienne qui demeure mal située et dont on ignore si elle correspond à une tombe en place ou à des objets retrouvés en position secondaire (réduction ? sépulture perturbée par les terrassements de l'époque historique ?).

D'autres sondages ont été effectués à la jonction des différents tronçons du mur nord des églises afin d'étudier son parement extérieur là où il montrait des anomalies. C'est au cours de l'un de ces



Fig. 5 Le sarcophage-reliquaire dans la crypte occidentale, surmonté d'un arcossolium (vue vers l'est).

contrôles qu'un sondage ancien (creusé lors des fouilles de Blondel ?) a été découvert, qui s'enfonçait profondément dans le terrain naturel. Il permettra d'étudier la séquence complète des sédiments naturels accumulés au pied du rocher (étude future de M. Guélat).

### **Tavaux hors du Martolet**

Les travaux de rénovation de l'aile centrale de l'Abbaye nous ont permis d'étudier les quatre **façades de la chapelle Félix V** aménagée au-dessus du bas-côté sud de l'église romano-gotique. Profitant de la présence d'un échafaudage, nous avons pu étendre cette analyse sur toute la **façade nord du couvent** et compléter l'étude effectuée en 1978 par le bureau Stöckli (pour les nouveaux résultats voir chapitre 5). Etant donné la présence de nombreux trous profonds, l'Abbaye (représentée par le chanoine Martin) en accord avec les Monuments Historiques (J-Cl. Balet) a décidé de procéder à des réfections partielles afin d'empêcher l'eau de pénétrer plus loin dans la maçonnerie et le vent de s'engouffrer dans les combles. Les restes d'anciens crépis n'ont toutefois pas été stabilisés ; la toiture rénovée, avec son avant-toit saillant, devrait cependant ralentir leur dégradation.

Lors de ces travaux et après concertation avec l'Archéologie Cantonale (F. Wiblé) et les Monuments Historiques, nous avons profité d'extraire de la maçonnerie deux pierres sculptées, qui étaient dans un état alarmant en raison de leur exposition aux aléas climatiques. L'une de ces pierres est un chapiteau vraisemblablement roman comportant un aigle taillé sur chacune de ses quatre faces (**fig. 6**), l'autre pourrait correspondre à un fragment de colonne (?) avec un graffito. Une décision doit encore être prise pour déterminer la personne qui assurera la restauration de ces deux objets de valeur ; ils se trouvent provisoirement déposés dans les locaux du bureau TERA, à Sion.



*Fig. 6 Le chapiteau figuré d'époque romane (?) trouvé dans la façade nord du couvent. Il a été réutilisé pour le bouchon d'une des arcades visibles dans la façade de l'aile nord des bâtiments conventuels. À droite l'aigle, à gauche les fortes nervures d'une volute d'angle.*

Dans la **cour St-Joseph**, un **forage horizontal** a été pratiqué au mois de mai par des spécialistes pour tenter de drainer les catacombes<sup>3</sup>. La grande fosse ouverte à cette occasion au pied de l'escalier qui mène au Martolet (installation des machines de forage) a révélé l'existence d'importantes maçonneries dans cette partie de l'Abbaye, demeurée inconnue jusque-là du point de vue archéologique (pour les résultats voir chapitre 5). La présence de ces murs montre que la répartition et la densité des vestiges est beaucoup plus large que ce qui était supposé jusqu'ici et que la zone archéologique s'étend vers l'ouest au moins jusqu'à l'entrée du tunnel CFF.

L'étude de la vidéo réalisée en mai 1995 dans le canal qui permet d'évacuer l'eau à travers l'Abbaye depuis la citerne (voir travaux de M. Lehner en collaboration avec le centre de spéléologie, Chamoson), nous a fait « redécouvrir », sous l'aile occidentale du couvent, **une branche du canal contenant de l'eau stagnante**. Un sondage ciblé effectué dans la cour St-Joseph a permis de repérer l'emplacement exact où ce canal sort du bâtiment (Annexe 3). La voûte du canal semble avoir été aménagée lors de la construction de l'aile ouest de l'Abbaye (**fig. 7 et 8**).



Fig. 7 Sondage pratiqué dans la cour St-Joseph, le long de la façade de l'Abbaye.

Fig. 8 Détail de la voûte de l'ancien canal passant sous l'aile occidentale de l'Abbaye.



Une entreprise spécialisée dans l'étude des canalisations est chargée de chercher le départ du canal : partait-il du château d'eau ou plutôt directement de la citerne ? a-t-il été bouché en contrebas, sous les bâtiments conventuels existants? Autant de questions qui attendent des réponses.

### **Tavaux de documentation**

La documentation descriptive, analytique, graphique (relevés des maçonneries en plan et en élévation, coupes stratigraphiques) et photographique (pellicule noir/blanc, diapositives, prises de vue numériques, relevés orthophotographiques des murs par ARCHEOTECH SA) a été poursuivie. Après la clôture du chantier, nous avons procédé à une couverture photographique (noir-blanc, diapositive et numérique) de la crypte occidentale. Puis, au bureau de Sion, nous avons classé le matériel archéologique récolté durant l'été, mis à jour les plans généraux du site en fonction des dernières découvertes et commencé la saisie informatique des fiches descriptives (maçonneries, couches, structures, complexes) de la campagne de fouille 2003. Les mois de janvier à mars 2004 ont été consacrés à l'élaboration préliminaire des secteurs explorés et à la rédaction de ce rapport.

## 4. PERSPECTIVES DE RECHERCHE ET CALENDRIER 2004

### **Calendrier**

Nous envisageons de reprendre les travaux de terrain dès le mois de mai 2004 et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre ou début du mois de novembre, de façon à bénéficier des meilleures conditions de fouille possibles et d'un temps suffisant pour effectuer les nombreux contrôles en suspend. Cette campagne promet d'être plus importante que la précédente puisqu'elle ne devrait plus être perturbée par les travaux de sécurisation du site. Nous attendons cependant encore l'autorisation écrite du géologue cantonal qui doit fixer les contraintes à respecter lorsque nous travaillerons dans les secteurs situés à l'extérieur des protections métalliques. L'absence d'abris sur la zone des chœurs soulève en effet un problème délicat quant à la sécurité physique des fouilleurs travaillant au pied de la falaise, sans parler des problèmes de responsabilité juridique en cas d'accident. Nous tenons d'ailleurs à signaler que durant le mois de novembre 2003, des cailloux et des blocs de pierre, dont l'un atteignait une quarantaine de centimètres, n'ont pas cessé de tomber dans la zone des chœurs, en dépit de la pose des petits filets censés sécuriser le secteur et malgré une météo sans vent et sans pluie.

Le début de la saison sera marqué par la visite des participants à l'Assemblée de la Société de l'Antiquité Tardive qui se tiendra en Valais du 4 au 6 juin 2004.

### **Objectifs de la campagne de fouille 2004**

L'exploration sera conduite principalement dans la partie orientale du site, dans le secteur des chœurs (voir les zones prévues en Annexe 1). L'analyse de ces vestiges se situe dans la continuité directe des travaux effectués dans le couloir de la rampe.

Un deuxième point fort des recherches se focalisera autour du chevet occidental, hors de l'abri en plaques thermolaquées. Il sera nécessaire de prévoir une protection de la zone, cette partie du chantier n'étant sécurisée ni par un abri provisoire, ni par un filet à mailles fines.

Les travaux sur les deux surfaces mentionnées s'effectueront sans protection contre la pluie, hormis quelques petits abris légers. Selon les indications provisoires du géologue, il sera évidemment exclu d'y travailler lors des jours de pluie et par fort vent. Par mauvais temps, nous envisageons donc de poursuivre les analyses amorcées dans les catacombes et dans les caves attenantes, sous les bâtiments conventuels.

Dans les catacombes, la situation reste précaire : l'eau des toitures et de la source continue de détériorer les tombes ; certains murets se sont écroulés et des parties de squelette continuent à être emportées par le courant. En outre, les maçonneries noyées et la base des murs sont de toute évidence fragilisées. Aucune fouille ne peut être entreprise tant que les lieux sont inondés. Pour l'analyse des parois, un plancher de protection des tombes devra être mis en place. Cette analyse ne donnera toutefois des résultats fiables que si les parois peuvent être partiellement décrépées. L'humidité régnante a en effet noirci de mousses la surface des mortiers, rendant impossible toute observation. Nous compléterons les relevés au sol déjà effectués par le bureau Lehner par le relevé des deux parois et des coupes.

Les caves ont été vidées à notre demande en 2003. Lors de la séance de la Commission scientifique du mois d'août 2003, décision a été prise de fouiller le sol des deux caves orientales, puisque leur niveau de circulation va être abaissé au même niveau que les caves occidentales. Comme une prise d'air du système de ventilation du Trésor se situe dans la dernière cave, il est prévu de débrancher l'installation lorsque nous procéderons aux travaux, afin d'éviter tout dégât dû aux poussières. Ceci ne pourra être accompli qu'avec l'accord du chancelier G. Stucky qui est d'ailleurs déjà averti.

## 5. THEMES TRAITES EN DETAIL

### *Terminologie*

La terminologie utilisée pour désigner les différents édifices se réfère aux appellations données jadis par *L. Blondel*. Elle n'implique cependant pas forcément la même datation ni la même fonction que celles proposées à l'époque, encore moins l'attribution de certains édifices à tel ou tel personnage historique, dans la mesure où les datations au carbone C14 effectuées en 2002-2003 ne cadrent pas avec le schéma présenté par nos prédécesseurs. Dans la mesure du possible nous avons d'ailleurs préféré utiliser des termes plus neutres et parler de *l'église rouge* (« de Sigismond »), *verte* (« de Gontran »), *bleue* (carolingienne), etc., par référence aux couleurs indiquées sur les plans accompagnant le texte (voir plan de base en Annexe 8).

### **Topographie du site**

La topographie du Martolet est particulière. Des sédiments se sont accumulés progressivement au pied de la falaise en formant peu à peu un glacis d'érosion qui accuse une forte pente. Cette donnée est essentielle pour comprendre l'évolution du site et mérite que l'on s'y intéresse de manière un peu plus approfondie, dans la mesure où cette surélévation naturelle a servi d'assise à tous les bâtiments qui se sont succédés.

L'étude stratigraphique de quelques sondages profonds ouverts au pied du rocher et dans la rampe (respectivement en amont et en aval du site), confrontée aux observations préliminaires effectuées sur le terrain par M. Guélat en 2003, permet de dresser un premier bilan de nos connaissances et d'esquisser les grandes lignes de la géologie du site. Même si tout est loin d'être compris, ces quelques mots constituent une première ébauche provisoire de la morphologie du terrain qu'il s'agira bien évidemment d'affiner, de compléter et de corriger lors des prochaines campagnes, à la lumière des nouvelles connaissances acquises et en fonction des données complémentaires fournies par la micromorphologie.

### Géologie quaternaire

L'histoire sédimentaire de St-Maurice commence avec le retrait du glacier du Rhône, aux environs de 10'000 av. J.-C. (tardiglaciaire). Celui-ci a laissé derrière lui des débris morainiques, qui consistent en divers nappages de faible épaisseur, complètement stériles du point de vue archéologique. Ces dépôts semblent présenter une inclinaison générale vers le sud-est. Leur partie sommitale a pu être observée au fond d'un petit sondage effectué contre le rocher dans la cour du Martolet. On trouve successivement, dans l'ordre chronologique de leur dépôt, des blocs calcaires brisés ou fissurés avec très peu de matrice, des sables fins homogènes vert-gris, des plaquettes calcaires de module régulier prises dans une matrice sablo-limoneuse grise, un nappage de petites pierres et une couche de limon sableux gris-noir. Les limites supérieures et inférieures de ces couches sont très irrégulières et quelques-unes disparaissent rapidement en se pinçant, laissant supposer qu'il s'agit en réalité d'épiphénomènes (lentilles isolées). Dans l'état actuel de la recherche, l'exiguïté du sondage ne permet pas de dire si cette séquence correspond à un plaquage abrupt contre le rocher ou à une nappe sédimentaire à peu près horizontale.

Au-dessus de ces dépôts morainiques se développent des niveaux glacio-lacustres ou fluvio-glaciaires, qui se sont visiblement déposés en milieu aqueux au cours de la période qui a suivi le retrait du glacier (lacs et/ou rivières formés à la surface de la moraine, dans l'ombilic de Saint-Maurice?). Ces couches présentent des limites plus régulières et sont constituées de matériaux plus

fins. Il s'agit d'argiles claires, de coloration bleu-vert, et de sédiments jaunâtres et compacts, composés majoritairement d'argiles, de sables et de plaquettes de roche délitées. Dans le petit sondage où elles ont été observées, ces couches présentent un pendage vers le sud-est et ont tendance à s'épaissir vers l'aval. Elles sont recouvertes par un sédiment aisément identifiable (Sc27) dont l'épaisseur devait atteindre plus de 2 m contre le rocher et qui a été repéré dans toute la partie amont du chantier. Il s'agit exclusivement de sables fins vert olive, compacts, avec quelques graviers de quartzite blanche ou de calcite régulièrement répartis. La base de cette couche présente un tel pendage vers le sud-est que l'on doit admettre que la surface des argiles sous-jacentes devaient également présenter une déclivité orientée dans cette direction. Sa partie supérieure, probablement appuyée à l'origine contre la paroi du rocher, a disparu, arasée par les travaux de terrassement anthropiques. L'existence de ce sédiment dans la partie aval du site (au sud) demeure en question, dans la mesure où aucun sondage suffisamment profond n'a pu être effectué dans cette zone bâtie.

Au-dessus des sables vert olivâtre, on rencontre une série de couches brunes contenant des plaquettes de calcaire provenant de l'érosion de la falaise par gélifraction, qui ont formé peu à peu un glacis d'éboulis au pied du rocher.

Ces dépôts présentent une épaisseur de 20 à 50 cm qui a tendance à augmenter vers l'aval. Les éléments les plus gros sont également tous situés dans la partie aval du glacis, indiquant un tri naturel des matériaux, les éléments les plus lourds et les plus volumineux étant entraînés plus loin sous l'effet conjugué de la gravité et de la pente.

La première de ces couches (Sc28) contient une forte densité de plaquettes de calcaire de forme allongée (3 à 8 cm) prises dans une matrice limoneuse meuble, brun foncé. Elle présente un pendage vers le sud-est. Son aspect très humique et la présence de nombreuses concrétions calcaires révèle un mode de dépôt suffisamment lent pour avoir permis la colonisation de l'éboulis par la végétation, sous l'effet d'un climat relativement favorable et d'un apport en eau relativement régulier. Ce type de dépôt caractérise la formation d'un paléosol. À ce jour, aucun mobilier n'a été mis au jour dans cette couche qui paraît stérile du point de vue archéologique.

La deuxième couche (Sc29) a une matrice limono-argileuse de couleur jaune-beige ; elle contient encore une plus grande densité de petites plaquettes calcaires rendant le sédiment assez compact. Ce faciès témoigne d'une accélération de l'érosion de la falaise et d'une alimentation plus intensive et peut-être plus régulière de l'éboulis (éboulis sec dépourvu de végétation).

Le troisième et dernier niveau (Sc38) comprend une forte matrice limono-argileuse, compacte et brun foncé, qui présente une moins grande densité de plaquettes de gélifraction que les deux précédentes, ce qui tendrait à indiquer un ralentissement des phénomènes érosifs du rocher. Quelques rares tessons protohistoriques ont été récoltés à la base de cette couche, à l'interface avec la précédente (voir ci-dessous *Occupation humaine du site*).

### Géomorphologie

L'étude du glacis d'éboulis, dans le site du Martolet, en est à ses débuts. A la lumière des observations effectuées depuis 2001, il semblerait que le glacis ne présentait pas une forme régulière mais était sillonné de petits « talwegs ». Cette caractéristique résulte peut-être d'une densité de sédimentation plus grande à certains endroits, certaines zones étant plus alimentées que d'autres en fonction de tracés préférentiels des écoulements d'eau en provenance de la falaise (présence de paléo-couloirs d'érosion). Elle résulte peut-être aussi du relief du rocher dont les parties proéminentes offrent une prise privilégiée aux phénomènes érosifs. Ainsi, le glacis paraît bombé et plus abrupt au milieu du site (aux alentours de la ligne 10W) alors que sa pente s'infléchit et diminue rapidement de part et d'autre de ce point haut.

## Occupation humaine du site

### *Des traces d'occupation protohistorique ?*

Dans le secteur de l'épaule nord de l'église rouge (« Sigismond »), le sommet du terrain naturel a été fouillé sur une surface d'environ 1 m<sup>2</sup>. L'épaisseur de la partie supérieure (Sc38) des dépôts naturels (ou naturels remaniés ?) est réduite ici à une vingtaine de centimètres car elle a été tronquée par les travaux de terrassement liés à l'installation des bâtiments historiques. A l'interface formée par ce nappage et celui du dessous (Sc29), un certain nombre de tessons indigènes en céramique non tournée sont apparus, ainsi qu'un niveau de pierres anguleuses localisé dans un angle du sondage. Du charbon de bois et un certain nombre de petits fragments d'os blanchis au feu étaient associés à ce niveau. Ces éléments sont toutefois attestés sur une trop petite surface pour pouvoir en déduire avec certitude l'existence d'une occupation protohistorique en place. Néanmoins, un niveau de pierres similaires (peut-être le même?) a été repéré plus à l'ouest, dans le profil de la tombe T423, également à la surface de ce même éboulis jaune Sc29.

Rappelons que Blondel signale avoir découvert un crâne et deux épingles datant de l'âge du Bronze dans une tombe (T61) située sous le surplomb rocheux<sup>4</sup>, à proximité de deux autres sépultures en dalles (T62, T63) qu'il proposait d'attribuer à la même époque. Les contrôles effectués au pied du rocher ont permis de retrouver les restes de ces coffres en dalles. Aucun indice ne permet cependant de les dater. Ceci ne change cependant rien à l'importance du constat qui pourrait indiquer sur le site l'existence d'une aire funéraire à l'époque protohistorique déjà. L'étude des tessons permettra de déterminer s'ils sont contemporains des épingles.

### *Époque historique*

Le mode de construction des différents édifices qui se sont succédés à l'époque historique sur le site du Martolet a été dicté par la topographie particulière du glacis (site de pente). Afin d'asseoir les différents bâtiments, le sommet de l'éboulis a été écrêté et nivelé pour former une plate-forme étroite et allongée au pied de la falaise. Cet aplanissement est vraisemblablement le résultat de plusieurs chantiers. Il est certain qu'un petit plateau artificiel existait déjà lors de la construction du noyau primitif de « l'Hospice », tandis qu'une terrasse plus ancienne semble déjà avoir existé lorsqu'une petite nécropole romaine tardive est installée à cet endroit.

Les bâtiments ont été aménagés à cheval sur la rupture de pente, au-delà du bord du plateau. Ils se sont en outre développés vers le sud au cours du temps. Ces particularités ont généré des différences d'altitude importantes entre le pied de la falaise, le couloir de la rampe et le couloir des catacombes, le niveau de circulation de chacune de ces parties étant aménagé sur des terrasses distinctes.

La façade nord des édifices est systématiquement implantée sur la plate-forme, tandis que la façade sud est élevée dans la pente, moyennant d'importants travaux de maçonnerie et l'installation d'épais remblais destinés à compenser la différence de niveau. L'implantation d'un nouvel édifice entraînait l'arasement de la partie septentrionale des bâtiments précédents afin de régler le niveau du sol. Ceci explique pourquoi la partie nord des édifices anciens a quasiment disparu au pied du rocher, alors que leurs secteurs sud, est et ouest sont souvent conservés en élévation sur une hauteur qui atteint parfois plusieurs mètres.

Les connaissances acquises depuis 2001 montrent également que les bâtisseurs ont toujours cherché à asseoir leurs murs sur le terrain naturel (ou naturel remanié ?), afin d'assurer une bonne stabilité aux maçonneries. Les fondations des murs nord-sud suivent ainsi généralement la pente du terrain naturel en épousant sa topographie<sup>5</sup>.

Les remblais utilisés dans la partie sud pour régler le niveau de circulation des différents édifices contiennent des matériaux de démolition (fragments de tuiles, de brique, nodules de mortiers, moellons, tufs, etc.). Ils proviennent manifestement de travaux de terrassements effectués dans la partie amont, au pied du rocher, et résultent de l'arasement des bâtiments antérieurs.

La disposition des lieux et les contraintes topographiques imposées aux bâtisseurs ont fortement influencé la « mise en scène » des églises qui se sont succédées au pied de la falaise. En effet, la nécessité d'élever des murs assez haut du côté sud (pour compenser la pente et retenir les remblais servant à régler les sols) accentuait la dimension verticale des édifices, déjà mise en valeur par leur situation sur un point haut, tout en renforçant l'impression de monumentalité donnée par l'étagement des maçonneries et par le caractère grandiose de la falaise.

### **Le couloir d'accès aux églises rouge (« Sigismond ») et verte (« Gontran »)**

En préambule, il est bon de rappeler que le « couloir de la rampe » a été dégagé lors des fouilles dirigées par Blondel. Entre le 7 et le 17 mai 1945, toutes les tombes qui avaient été installées dans les remblais comblant le couloir furent dégagées (3 ouvriers fouillaient en moyenne 10 tombes par jour, la journée comptant 10 heures)<sup>6</sup>. Le 19 mai commença la démolition des tombeaux maçonnés et le dégagement du couloir coudé qui longeait les façades sud et ouest de l'église « Sigismond » (fig. 9 à 11). Le tronçon sud fut par la suite couvert d'une dalle en béton et intégré dans un circuit de visite, aménagement qui nécessita le percement de trois ouvertures dans les maçonneries conservées en élévation et l'abaissement du niveau de circulation tout le long de la partie nord de la rampe.

Les vestiges visibles sous la dalle reflètent l'état du couloir lors de sa dernière phase d'utilisation (fig. 12 à 22). Le sol montant légèrement d'est en ouest suggéra l'appellation du couloir en tant que « rampe de l'église de St-Sigismond ». Mais ce tronçon sud du couloir n'a pas toujours eu un sol incliné. Créé en même temps que la première église rouge (Annexe 4, A), il perdure lors des deux premiers agrandissements de l'édifice (2e chœur rouge et chœur vert (Annexe 4, B et E)) et n'est abandonné qu'au moment de la construction de l'église bleu-foncé (4e chœur oriental : Annexe 4, F), lorsqu'il est remplacé par le couloir des catacombes et le « grand escalier ». Le couloir de la rampe est un élément clef dans le développement du site durant le premier millénaire. Six phases d'aménagement principales ont été distinguées (voir le tableau chronologique : Annexe 5). Comme l'étude des alentours n'est pas terminée, certaines des interprétations présentées ici devront être ajustées une fois que ces lacunes seront comblées.

Il est important de souligner qu'aucun nouveau sondage n'a été ouvert à travers les maçonneries anciennes lors de nos investigations. Si, les photographies réalisées du temps de Blondel montrent que le sol en mortier était déjà affecté par plusieurs percements, la plus importante lacune est due à la création du parcours de visite le long de la façade méridionale de l'église rouge. Nous nous sommes donc contentés de nettoyer et d'approfondir les sondages déjà existants. En outre, nous avons ôté une chape de mortier mise en place dans le coude du couloir lors des fouilles Blondel afin de repérer les couches existant sous le sol en mortier ancien.



*Fig. 9 Le couloir de la rampe lors du dégagement par Blondel en 1945 (vue vers l'ouest). Au fond, le couloir est encore obstrué par les loculi construits sur les remblais. Au sommet des parois, on distingue au premier plan l'amorce de la voûte de la Rampe VI; dans la paroi sud, les baies bouchées et les banquettes maçonnées; contre la paroi nord (à droite), les lésènes qui rythment la façade de l'église rouge. La chape du sol est encore intacte, exception faite du sondage ouvert devant le seuil de la première entrée du couloir (Rampe I et II) et trois petits percements repérables par leur remblai plus clair.*



Fig. 10 Le couloir de la rampe lors du dégagement en 1945 (vue vers l'est): à gauche, les lésènes structurant la façade de l'église rouge (elles étaient crépies lors de leur découverte!); à droite, les banquettes maçonnées et les baies bouchées; à l'arrière-plan, les amorces de la voûte M220 (Rampe VI). Au fond, le couloir est obstrué par l'épaule de l'église bleu foncé (phase I) et, en arrière de l'épaule, la fondation d'un mur transversal d'époque romane ou gothique.



Fig. 11 Partie orientale de la rampe lors du dégagement en 1945 (vue depuis le clocher): à droite, l'abside polygonale verte avec son crépi et son socle saillant. On distingue clairement le mur rectiligne qui l'a doublé lors du dernier rallongement du couloir (Rampe VI). À gauche, l'épaule de l'abside bleue (phase I) et, au premier plan, le mur transversal romano-gothique dont les fondations condamnent définitivement l'utilisation du couloir.

### Vestiges antérieurs à la création du couloir

#### *Le terrain naturel* (Coupe : Annexes 6 et 7)

Deux sondages profonds pratiqués dans la rampe ont atteint le terrain naturel (Sc346). La fouille s'est arrêtée à la surface de celui-ci. Ce sédiment est constitué d'un grand nombre de pierres et de blocs pouvant atteindre une taille d'un mètre, dans une matrice de limon brun noirâtre, très humide en raison de la proximité de la nappe phréatique (située env. 40 cm plus bas). Ce terrain doit probablement être rattaché à la dernière couche d'éboulis de falaise (Sc38) repéré à plusieurs endroits dans la cour du Martolet. Dans la rampe, la pente nord-sud du terrain est beaucoup moins abrupte que dans la partie amont du site. Pour savoir si ici, sa surface a été aménagée par l'homme, il faudrait pouvoir étudier une coupe à travers ce sédiment.

Tous les murs de la rampe sont fondés sur ce terrain.

#### *Les remblais*

Deux couches superposées appartenant à un remblai antérieur à la rampe ont été mis au jour dans les deux sondages profonds situés à l'extrémité orientale de la rampe et dans un sondage effectué au pied de l'angle extérieur sud-ouest de la nef de l'église rouge. Toutes deux présentent un pendage plus fort que celui du terrain naturel sous-jacent. La couche inférieure, épaisse de 20 à 40 cm, est constituée de limon noir contenant de petits éclats de calcaire (Sc327 et Sc391) ; la couche supérieure (Sc349) est composée de limon noir et d'un grand nombre de petits débris de construction (mortier et tuiles) disposés en différents lits avec un pendage vers le sud-est. Les deux couches sont percées par les fondations du mur extérieur du couloir et par celles de l'église.

Ces deux couches sont assimilables au remblai surnommé « couches à tuiles » (Sc93 = couche inférieure et Sc90 = couche supérieure) identifié au nord du couloir, dans la cour du Martolet. S'il est difficile de se prononcer avec certitude pour la couche supérieure, on sait en revanche que la couche inférieure est clairement plus ancienne que le noyau primitif du bâtiment violet (« Hospice »).

### Le couloir d'accès aux églises rouge et verte

#### *Rampe I* (plan : Annexe 4, A, coupes : Annexes 6 et 7)

Lors de la construction de la première église rouge (« Sigismond I »), un couloir a été aménagé le long de la façade sud. L'existence d'un tronçon occidental qui remontait le long de la façade ouest de l'église n'est pas prouvée pour cette première phase. En effet, le mur qui le délimite à l'ouest n'a pu être observé que sur une longueur de 1 m depuis la chaîne d'angle sud. Ce bras occidental est cependant vraisemblable si l'on considère la topographie du site et le rôle constant de ce passage dans l'évolution des premières églises. Les murs extérieurs du couloir (M209 à l'ouest, M216 au sud et M222 à l'est) ont été construits d'un seul tenant ; le mur oriental forme de surcroît une unité avec l'épaule sud de la première église rouge. Toutes ces maçonneries sont liées avec un mortier rigoureusement identique et montées à l'aide de pierres semblables, roulées et de petite taille. La finition en *pietra rasa* des maçonneries du couloir est tout aussi soignée que celle des murs de l'église.

L'arase des murs sud et ouest du couloir se situe à la même altitude que le ressaut des fondations de la façade sud de la nef. L'arase des maçonneries paraît horizontale, mais comporte néanmoins quelques rares négatifs de pierres arrachées qui indiquent que le mur était plus haut à l'origine. En revanche, les lésènes contre la façade sud de l'église, qui font penser plutôt à un élément de décor

qu'à des renforts de maçonnerie vu leur faible saillie, étaient peut-être destinées à être visibles sur toute leur hauteur. Cela nous fait supposer que le mur extérieur du couloir n'était à l'origine guère plus haut que son arase actuelle : il pourrait être interprété comme un simple mur de soutènement d'une terrasse établie au pied de la façade de l'église. Cette terrasse étroite était soit ouverte à l'air libre, soit couverte par un simple toit en appentis reposant sur des poteaux ou des piles maçonnées dressés sur le couronnement du parapet du mur extérieur.

L'arase du mur oriental du couloir (M222) est plus basse de 20 à 30 cm que celle des murs sud et ouest. La hauteur d'origine de la maçonnerie orientale est indiquée par la lésène qui renforce l'angle sud-est de la nef (**fig. 12**). En effet, son parement ne montre aucune trace d'arrachement jusqu'au niveau du ressaut de fondation. Si le couloir était accessible depuis l'extérieur, c'est bien à cette extrémité qu'il devait l'être. C'est donc à cet endroit que devait se trouver le seuil d'entrée dont la surface correspondait à la base de la lésène. Lors des transformations pour la *Rampe II*, la récupération du seuil - vraisemblablement une grande dalle - a provoqué l'arrachement de la maçonnerie sous-jacente. Le niveau de marche à l'est de ce seuil n'a pu être repéré. Si on le restitue dans le prolongement de celui du couloir, il faut alors supposer qu'il a été totalement oblitéré par l'installation postérieure du dernier sol de la rampe, dont la surface est ici plus basse que le niveau restitué.

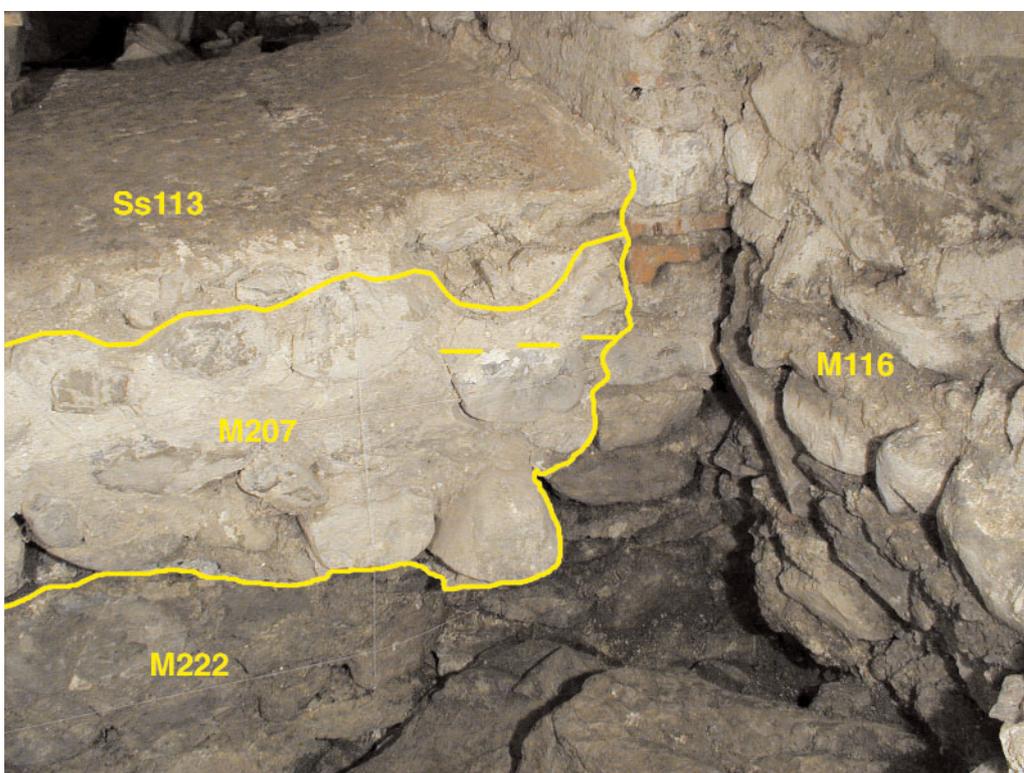
Le sol du tronçon sud du couloir est aménagé sur un remblai de terrassement (Sp331) installé après la construction des murs<sup>7</sup>. Le niveau de marche lui-même (Ss423, terre battue ?) a disparu ; il devait se situer à la hauteur du ressaut de fondation de la façade de la nef et constituer un niveau à peu près horizontal. Ce niveau correspond fort bien à l'altitude du seuil mentionné précédemment et coïncide avec l'arase des murs sud et ouest. Dans le tronçon ouest du couloir, le niveau de circulation a également disparu. Si celui-ci suivait la pente du terrain naturel et correspondait, comme dans le tronçon sud, à la hauteur du ressaut de fondation de l'église, l'inclinaison était telle qu'il faut admettre ici l'existence d'un escalier.

Ce cheminement étroit qui longeait la façade sud et remontait vraisemblablement le long de la façade ouest de l'église est interprété comme un premier chemin d'accès reliant le niveau d'un parvis au sud-est de l'église et le niveau de la nef situé nettement plus haut. La porte d'entrée de l'église rouge devait donc se trouver à l'extrémité nord de la façade occidentale de l'édifice, ou plus vraisemblablement dans la façade nord, abritée sous le surplomb de la falaise.

**Rampe II** (plan : Annexe 4, B, coupes : Annexes 6 et 7)

Pour une raison inconnue, tous les murs de la première église et du couloir sont arasés et reconstruits selon un plan similaire réutilisant les anciennes fondations de la nef, tandis qu'une abside légèrement agrandie est ajoutée. La partie en élévation des murs sud et ouest est démolie et remplacée par de nouvelles maçonneries (M124 et M211). Le mur ouest du couloir est attesté sur 6 m de longueur depuis la chaîne d'angle sud. La semelle de sa fondation remonte le long de la pente naturelle du terrain en épousant la topographie.

A l'entrée du couloir, l'ancien seuil présumé est remplacé par une fondation qui devait probablement soutenir le nouveau seuil (**fig. 12**). Au sud, cette entrée est délimitée par un piédroit qui répond à la lésène d'angle de la nef<sup>8</sup>. Aucun indice ne permet de déterminer si le couloir était fermé sur ses côtés sud et ouest lors de cette deuxième phase. Si toiture il y avait, celle-ci pouvait fort bien être construite à l'image de celle de la phase I de la rampe (cf. supra).



*Fig. 12* Détail du mur qui sert de fondation au seuil des deux premiers états du couloir d'accès de l'église rouge (face est). La lésène d'angle de la nef est liée avec la fondation M222 (Rampe I). Le premier seuil (hauteur restituée en trait-tiré) a été remplacé par la fondation M207 qui devait soutenir le second seuil (Rampe II). L'abaissement du niveau, d'abord lors de la pose du sol Ss115 (Rampe IVA), puis du sol actuellement visible Ss113 (Rampe VI) a fait disparaître ce seuil. À droite, le mur sud de la sacristie (M116).

Lors de ces travaux, le sol du premier couloir a dû être entièrement démantelé (afin d'en récupérer les éléments ?). En lieu et place de celui-ci subsiste un liséré gris qui atteint jusqu'à 5 cm d'épaisseur, composé de petits débris de mortier, de tuiles et de quelques graviers. Ce niveau s'est formé vraisemblablement pendant les travaux réalisés dans le couloir. Un remblai de couleur brun-roux (Sc54) est déposé ensuite sur ce niveau de travail, rehaussant le niveau de circulation de 1m environ par rapport au précédent. Ce remblai constitue une particularité en lui-même puisqu'il est la seule couche de terrassement connue à ce jour sur le site qui soit stérile. Le niveau de circulation aménagé en surface de ce remblai (Ss444, dalles ou terre battue ?) a également disparu<sup>9</sup>.

Dans le couloir, à 6 m du seuil, une fosse d'orientation nord-sud a été repérée : elle semble percer le remblai mis en place lors du réaménagement du couloir. Fouillée par le bureau Lehner dans sa moitié nord, elle semble se poursuivre sous le sol en mortier encore en place ; en effet, celui-ci s'est affaissé à cet endroit sur toute la largeur du couloir. L'extrémité nord de la fosse perturbe en outre la fondation de la façade de l'église ; le fond est incliné vers le sud. Le remplissage de la fosse est constitué d'un sédiment remanié qui ressemble au remblai stérile (Sc54) du couloir. Aucune interprétation satisfaisante n'est proposée pour le moment pour cette structure ; comme aucun ossement n'a été retrouvé, il ne semble pas s'agir d'une tombe.

Le couloir est ainsi transformé en zone funéraire (voir annexe 4, B et le chapitre concernant les tombes).

Deux des tombes (T437, T440) mise au jour en 2003 dans le coude du couloir sont apparues sous deux grandes dalles brutes de forme quadrangulaire (plus d'1 m de côté, épaisseur 30-40 cm), grossièrement équarries dans du schiste (**fig. 17**). Ces dalles (St366) ont été installées sur une couche de terrassement (Sc368), après le remblaiement complet de ces tombes. La surface des dalles paraît horizontale et pourrait matérialiser le niveau de circulation au pied de l'escalier du tronçon ouest. Les deux dalles sont les seules repérées sur toute la longueur du couloir. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une réparation partielle et localisée du niveau de marche pendant l'utilisation du couloir comme zone funéraire (afin de stabiliser le sous-sol à cet endroit) ou des restes d'un dallage originellement beaucoup plus étendu qui aurait été installé sur toute la longueur du couloir après la désaffectation du cimetière. Le fait que Blondel ne signale pas avoir dû éliminer de telles dalles dans la partie ouest du « Touristenweg » semble toutefois plutôt favoriser la première hypothèse et plaider en faveur d'un réaménagement localisé, destiné à stabiliser le sous-sol à cet endroit, peut-être suite à un affaissement généré par les tombes sous-jacentes.

Parmi les éléments qu'il convient de garder en mémoire lors de l'étude du secteur des chœurs figure le fait que la 2e abside rouge a été construite, selon son ressaut de fondation, pour fonctionner avec un sol correspondant précisément à l'altitude de l'épais dallage du couloir.

**Rampe III et Annexe occidentale** (plan : Annexe 4, B, coupes : Annexes 6 et 7)

Lors d'une troisième phase de construction, les murs sud et ouest du couloir sont repris à partir du niveau du sol. Côté sud, les nouvelles maçonneries constituent un mur-bahut (M203) de 80 cm de hauteur sur lequel se dressent 15 piliers maçonnés de section carrée (50 cm de côté) formant un couloir ajouré comptant 14 baies<sup>10</sup>. Celles-ci, dépourvues de vitrage, ont une largeur comprise entre 1,05 et 1,10m ; leurs tablettes sont toutes réglées à la même altitude (**fig. 15**). Aucune ouverture n'a été repérée dans le mur ouest, dont la nouvelle maçonnerie a pu être suivie depuis l'angle sud sur une longueur de 9,50 m ; elle est arrachée à environ 3 m de la façade nord de l'église. Dans sa partie sud, elle s'appuie sur l'arase du mur antérieur, tandis que dans sa partie nord ses fondations remontent le long de la pente naturelle du terrain.

La maçonnerie de cette phase de construction est radicalement différente du mur antérieur. Elle est construite avec des pierres de provenance et de taille variables, qui sont liées avec un mortier très gras. La finition en *pietra rasa* comporte des zones marquées par des joints au fer irréguliers, un détail qui est particulièrement bien conservé sur les deux parements du mur occidental et qui donne à ce mur un aspect caractéristique.

Si la hauteur de cette nouvelle maçonnerie est inconnue, la présence des piliers dans la façade sud implique que le couloir était assurément couvert: reliés par des arcs maçonnés ou un linteau en bois, ils soutenaient sans doute un toit en appentis. Le niveau de marche de ce portique était horizontal : il pourrait s'agir, dans un premier temps, du dallage épais (St366) déjà mentionné lors de la phase précédente (**fig. 17**).

A l'occasion de ce troisième chantier ou lors d'une rénovation, le mur-bahut et les piliers ont par la suite été habillées par un épais crépi lisse à badigeon blanc (M224). Contre le mur nord du couloir, à un endroit protégé par la saillie d'une lésène, ce crépi descend sur une épaisse chape de mortier (Ss384) qui faisait certainement partie d'un revêtement maçonné du sol. Le fragment repéré ne mesure que 10 cm sur 10 cm et se situe, en altitude absolue, environ 15 cm plus haut que le niveau du dallage déjà mentionné. Etant donnée la distance considérable qui sépare ces deux fragments de sol, il est difficile de déterminer si la chape en mortier fonctionnait avec ce dallage où si elle consiste en une réfection du sol et s'étalait sur toute la surface du couloir en utilisant le dallage comme radier (rechapage du niveau de circulation).

Dans les deux cas, l'aménagement d'un sol maçonné dans le couloir paraît incompatible avec l'utilisation de celui-ci comme cimetière. En effet, le remplissage des tombes ne contenait pratiquement aucun fragment de mortier. La fonction funéraire du couloir semble donc s'interrompre avec le crépissage du portique et le rechapage du sol<sup>12</sup>. Etant donné que la tombe la plus récente datée par C14 dans le couloir (T402) a été installée au plus tard en 570 apr. J.-C., ces transformations pourraient avoir eu lieu dans le courant de la 2e moitié du VIe siècle, mais une datation antérieure est également possible dans la mesure où la fourchette de datation de la sépulture offrent une marge de fluctuation comprise entre 380 et 570 apr. J.-C.

Le crépi des parois reste par la suite visible jusqu'au comblement du couloir. Les tablettes ont maintes fois été réparées, une usure qui témoigne de la fréquentation des lieux et de leur exposition aux intempéries.

**Annexe occidentale :**

Une annexe a ensuite été adossée contre la façade occidentale du portique. Cette annexe est constituée de deux parties qui semblent appartenir à deux chantiers distincts.

Le premier local est délimité au nord par un mur (M810) qui retient la terre du talus entaillé, créant un replat contigu au couloir d'accès<sup>13</sup>. Conservée sur une longueur de 1,50 m et une hauteur semblable, cette épaisse maçonnerie (58 cm) s'appuie contre la façade ouest du couloir (phase III) ; la face nord est bâtie contre-terre tandis que le parement sud est crépi sur toute la hauteur du mur.

Le sol de ce local est recouvert d'une chape en mortier (Ss111) étalée sur un radier ; la surface du sol, badigeonnée au tuileau, accuse une légère pente vers le sud. Côté ouest et sud, le sol est percé par des murs plus récents (M914 et M208). La surface conservée du sol permet néanmoins de restituer une pièce dont l'extension nord-sud mesurait au moins 4,40 m, la limite méridionale pouvant se situer dans le prolongement de la façade sud du couloir, voire plus au sud.

Le deuxième local se situe à l'ouest du premier. Au nord, il est délimité par le mur M915 qui, avec une légère déviation, prolonge le mur précédent et à l'ouest, par le mur M917 ; les deux maçonneries forment un angle chaîné. Le mur occidental présente un dispositif inédit jusqu'à ce jour sur le site du Martolet. Une poutre horizontale a en effet été insérée dans la maçonnerie, à 30 cm du sol. Son extrémité nord s'enfonce profondément dans l'angle chaîné. Présente sur toute la longueur conservée du mur, cette poutre constitue vraisemblablement une armature assurant la stabilité d'une maçonnerie dont la semelle horizontale repose sur un remblai<sup>14</sup>. La face externe des murs nord et ouest est bâtie contre-terre, le parement interne est crépi. Le niveau de marche de ce deuxième local comporte également une chape en mortier (Ss109) installée sur un radier et dont la surface est badigeonnée au tuileau. Côté ouest, le sol est délimité par un négatif rectiligne orienté nord-sud. Observé sur une longueur de 60 cm, ce négatif indique l'emplacement de la cloison qui séparerait les deux locaux de l'annexe.

D'abord interprété comme une seule pièce, l'analyse détaillée de l'annexe occidentale a révélé toute une série de petites divergences entre les parties est et ouest : différence des mortiers de construction, différence de l'épaisseur des sols en mortier due à l'utilisation de pierres plus petites pour le radier, différence de niveau du sol (10 cm plus haut dans la partie ouest) et légère différence d'orientation des deux murs amont. Ces observations, ajoutées à la présence du négatif de cloison nord-sud évoqué plus haut, montrent sans équivoque qu'il s'agit en réalité de deux locaux séparés qui, de surcroît, ne semblent pas avoir été construits en même temps, le local adossé au couloir étant logiquement le plus ancien.

Deux scénarios peuvent être envisagés pour comprendre la genèse de cette annexe :

**A :** 1. Construction du local oriental avec le mur nord (M810) et un mur ouest disparu dont l'emplacement est indiqué par le négatif (= face extérieure du mur) repéré dans le sol en mortier installé dans un deuxième temps dans la pièce voisine.

2. Ajout du local occidental avec les murs nord (M915) et ouest (M917) tout en conservant l'ancien mur occidental comme cloison interne. L'étréouissement de ce deuxième local (1,3 m) par rapport au premier (3 m) fait penser à l'ajout d'un couloir.

**B :** 1. Comme A, 1.

2. Ajout du local occidental avec les murs nord (M915) et ouest (M917) tout en démolissant l'ancien mur occidental afin d'agrandir la pièce existante. Le négatif non colmaté visible dans le sol de la pièce agrandie et la différence de niveau du sol des deux pièces restent alors difficiles à expliquer (petite marche de 10 cm ?, chancel ?).

Dans la prolongation sud du négatif d'arrachement visible dans le sol de la pièce occidentale, un mur (M918) d'orientation nord-sud (largeur 50 cm) a été repéré à un niveau nettement plus bas que le sol de l'annexe. Le tronçon conservé mesure 1,30 m de long, sur une hauteur max. de 60 cm. Ses deux extrémités sont arrachées : au sud, lors de la mise en place de la tombe T442 qui appartient à l'aire funéraire du couloir des catacombes ; au nord, vraisemblablement lors des fouilles Blondel. La face orientale du mur est crépie, la face opposée construite contre terre. D'après son insertion chronologique (antérieur au mur M914) et sa technique de construction, ce mur pourrait faire partie de l'annexe que l'on vient de décrire. Il pourrait s'agir du limon occidental d'un escalier qui permettait d'atteindre l'annexe depuis le niveau existant au sud, situé 2 m plus bas.



Fig. 13 Entrée du couloir d'accès qui mène à l'église rouge (Rampe I à III): détail du piédroit sud et du mur de fondation pour le seuil. Un crépi blanc au socle rouge couvre le piédroit et les maçonneries contiguës qui doublent des murs plus anciens (Rampe IVB). À la base, ce crépi a été complété lors de l'abaissement du niveau de marche et de la pose du sol Ss113 (sous la flèche). À gauche, le voûtain sur lequel est fondé le doublage oriental.



Fig. 14 Détail de la fondation du mur qui double la paroi sud du couloir (partie orientale, Rampe IVB). Le voûtain coffré (M223) s'appuie sur une fondation continue (M221). Au fond du voûtain, la maçonnerie plus ancienne (M225) constituant un premier rallongement du couloir (Rampe IVA).

*Rampe IV* (plan : Annexe 4, C, coupes : Annexes 6 et 7)

#### **Rampe IV.A**

La phase de construction suivante est caractérisée par le prolongement du couloir d'accès de 4.20 m vers l'est, par la construction de nouvelles maçonneries dans le prolongement des parois préexistantes. Au nord, le nouveau mur constitue le socle de la façade sud d'une petite sacristie quadrangulaire (M116), ajoutée contre l'abside de l'église (**fig. 20**). Le mur délimitant le couloir côté sud n'est visible que sur sa face extérieure : sa limite orientale est clairement marquée par un chaînage aligné sur le mur oriental de la sacristie. La largeur du mur (40 cm) est légèrement inférieure à celle du mur-bahut. Bien que les mortiers de construction du mur sud et de la sacristie soient différents, l'insertion chronologique et le parfait alignement de leur limite orientale nous permettent d'établir une étroite relation entre les deux éléments. L'analyse détaillée du parement extérieur du mur sud (dans les catacombes) fournira sans doute des indications complémentaires sur la hauteur du mur aval et sur sa fonction exacte: simple muret de terrasse soutenant le niveau de la rampe du côté aval ou mur se prolongeant en élévation pour supporter le toit d'un couloir couvert?

Après la construction de la sacristie (M116), un nouveau sol en mortier (Ss115), incliné, est aménagé dans tout le tronçon sud du couloir (**fig. 16**). La surface de cette chape est recouverte de tuileau rouge et monte régulièrement depuis l'extrémité est jusqu'à son extrémité ouest, formant une « rampe » de faible déclivité. Cette nouvelle disposition du sol a provoqué la perturbation des niveaux précédents : seules les deux dalles retrouvées à l'ouest ne gênaient pas l'aménagement du nouveau sol et sont restées en place. Dans le reste du couloir, les tombes ont été tronquées et tassées, les couches arasées et l'ancien seuil démonté. La limite orientale de ce sol n'est pas connue. Un fragment repéré contre le mur de la sacristie indique qu'il devait s'étirer au moins jusqu'à l'angle sud-est de cette annexe.

Sur le sol en mortier de la rampe, cinq banquettes maçonnées sont ensuite aménagées (**fig. 15, 16**). Ces banquettes s'appuient contre la paroi sud du couloir ; elles ont une largeur de 30 à 40 cm et une hauteur d'environ 50 cm. Leur longueur varie entre 0,65 et 7 m. Des empreintes de bois repérées en surface des plus courtes indiquent qu'elles étaient vraisemblablement reliées par des planches faisant office de bancs. Cet aménagement semble avoir été mis en place peu après la pose du sol en mortier. En effet, sous les banquettes, la surface rouge du sol est totalement préservée de l'usure observée sur le reste de la surface.

Les banquettes ont été réparées plusieurs fois. Une de ces réparations s'étale également sur le sol et recouvre sa surface abîmée. Les réparations fréquentes qui touchent notamment les banquettes, les tablettes du portique et aussi le sol devant les banquettes, montrent que ces parties de la rampe étaient spécialement sollicitées.

La chape du sol présente plusieurs affaissements causés par le tassement des fosses des tombes. Une partie au moins de ces affaissements s'est produite avant l'aménagement des banquettes, car l'une d'elles épouse parfaitement la dépression de la cuvette.



*Fig. 15 Baies et mur-bahut (Rampe III) avec les bouchons d'obturation installés ultérieurement. Sur le sol en mortier dont la surface porte une finition au tuileau (Rampe IVA), des banquettes maçonnées qui servaient de siège pour les pèlerins (Rampe IVA).*



*Fig.16 Vue générale du couloir de la rampe, vers l'est. Pour permettre la création d'un parcours de visites (Touristenweg), Blondel fait percer en 1945 le sol en mortier le long de la façade sud de l'église rouge et crée l'ouverture visible à l'arrière plan dans le coude du couloir.*



*Fig. 17 Les deux dalles installées au-dessus des tombes remblayées, au niveau du coude du couloir de la rampe. Elles faisaient peut-être partie d'un ancien dallage (Rampe II) qui aurait précédé la pose du sol en mortier Ss115 (vue vers l'ouest). A droite, le muret mis en place pour retenir le terrain lors de la création du parcours de visites.*



*Fig. 18 Extrémité orientale de la rampe (vue générale vers l'est). Au premier plan, la jonction entre le sol en mortier Ss115 (Rampe IVA) et sa réfection Ss113 (Rampe VI). On distingue l'amarce de voûte M220 (Rampe VI) et, au fond, l'épaule sud de l'église bleu foncé qui barre le couloir.*

#### Rampe IV.B (plan : Annexe 4, D, coupes : Annexes 6 et 7)

Lors de cette phase de construction, de nouvelles maçonneries (M218, M230) sont installées pour renforcer l'entrée orientale du couloir. Il s'agit de murets de faible épaisseur, composés exclusivement de petites pierres roulées, liées par un mortier fin contenant de la brique concassée. La surface de ce mortier est lissée et constitue une finition en *pietra rasa* couvrante.

Le muret nord (M230) remplit l'espace compris entre la lésène d'angle de l'église et la lésène suivante (**fig. 18**). Son épaisseur (20 cm) correspond à la saillie des lésènes et il prend appui directement sur le sol en mortier (Ss115). Trois assises sous l'arase du muret, on distingue une limite de chantier. Au-dessus, la maçonnerie est constituée de pierres de taille et de tufs qui sont légèrement saillants par rapport au parement sous-jacent. En outre, cette partie supérieure de la maçonnerie s'étend plus vers l'est; elle est ancrée dans la lésène d'angle de l'église et dans le mur de la sacristie (extrémité orientale perturbée).

Le muret qui double la paroi sud s'étire de part et d'autre du montant du portail d'entrée primitif, s'alignant sur l'intrados du piédroit (**fig. 13 et 18**). A l'ouest de ce montant, le doublage a une largeur de 30 cm : sa longueur (1,80 m) correspond à celle du doublage qui lui fait face (lien direct perturbé). À l'est du montant, le doublage a une largeur de 50 cm. Sa limite orientale est marquée par un chaînage de blocs de tuf (**fig. 19**) ; sa longueur est identique à celle du mur qu'il double. Un ancien sondage (largeur 1 m) a permis de constater que ce pan de mur est le seul des trois doublages à avoir une fondation : profonde d'environ 1,50 m, elle est composée d'une fondation inférieure (M221, éventuellement plus ancienne ?) et d'une fondation supérieure (M223) qui inclut un voûtain coffré (**fig. 13 et 14**). Si ce voûtain est dû à la présence d'un sarcophage maintenant disparu (T154), comme le proposait Blondel, ce tombeau était orienté nord-sud, posé sur la fondation inférieure et encore présent lors de la construction du voûtain. Il s'agirait donc d'un aménagement contemporain du doublage. Il est évident que la mise en place de ces fondations et du sarcophage présumé a dû nécessiter la démolition d'une surface plus ou moins étendue du sol de la rampe (Ss115), surface qui a ensuite été réparée (sol restitué Ss445).

Le crépi bicolore (M229) qui recouvre les nouvelles maçonneries de la paroi sud a vraisemblablement été appliqué à cette occasion. La partie supérieure est blanche, tandis que la partie inférieure est rouge, dessinant un socle haut de 50 cm (**fig. 19**). La limite supérieure de ce socle, légèrement inclinée, est parallèle à la pente du sol en mortier (Ss115/Ss445). Le crépi habille également le chaînage de tuf situé à l'est et la paroi sud de la rampe. Son aspect bicolore s'étendait peut-être sur toute la longueur de la rampe. Des restes de mortier rose subsistent en effet ici et là contre les murs ou les banquettes. Mais comme ces taches consistent en mortiers différents du crépi observé dans la partie orientale, une certaine réserve doit être de mise.

La fonction des murs de doublage n'est pas identifiée avec certitude. Elle s'explique peut-être par le souci de renforcer la solidité des murs pour ajouter un étage au-dessus du couloir. Les doublages supporteraient dans ce cas le solivage d'un plancher ou la voûte d'un sol maçonné. Peut-être a-t-on voulu agrandir la petite sacristie, à l'instar de l'annexe construite en position analogue au nord.

## Rampe V (plan : Annexe 4, E, coupes : Annexes 6 et 7)

L'église primitive rouge est agrandie une troisième fois : l'abside existante est remplacée par un avant-chœur et une nouvelle abside est construite 6 mètres plus à l'est (église verte, dite de « Gontran »). Cette abside présente une forme semi-circulaire à l'intérieur, polygonale à l'extérieur. Cette transformation se traduit dans la rampe par un nouveau prolongement du couloir d'environ 2,56 m, destiné à l'aligner sur l'épaule de la nouvelle église. Le mur nord (M231) est donc lié avec l'épaule de l'abside (M201) mais sa hauteur ne devait probablement pas dépasser le niveau de circulation de la nef (**fig. 20**). Le mur sud (M210) constituait la base du mur de façade de l'avant-chœur. À l'extrémité orientale, les parois du couloir indiquent clairement l'amorce d'un arc (M219) qui devait enjamber le passage et porter la maçonnerie formant l'épaule de l'abside au niveau de la nef. Cette épaule présente une largeur de 4,50 m.

Le mur (M231) qui rallonge la paroi nord du couloir s'ancre partiellement dans la chaîne d'angle sud-est de l'ancienne sacristie<sup>15</sup>. Le mur sud du couloir s'appuie à l'ouest, contre la chaîne d'angle crépie du mur double (M225-M218) ; large de 95 cm, il s'amincit vers l'est où il ne mesure plus que 65 cm. L'abside comporte un deuxième ressaut situé 80 cm au-dessus du niveau de marche. Horizontal et régulier, d'une largeur de 15 cm, il délimite le sommet d'un socle saillant dont la surface est crépie d'un mortier rose (réparation ?). Les ressauts de fondation des murs et de l'abside polygonale sont situés à la même hauteur et indiquent l'altitude du niveau de marche (Ss446) : ce niveau correspond à la hauteur du sol Ss115/Ss445 préexistant dans le couloir.

Le niveau de marche du nouveau tronçon de couloir a disparu lors d'un abaissement ultérieur du sol. La limite inférieure des crépis indique cependant clairement qu'il devait se situer dans le prolongement du sol existant à l'ouest (sol restitué Ss446).

Le revêtement de ce nouveau tronçon de couloir est soigné (M235 au nord, M227 au sud) et comprend trois couches (dégrossissage, finition lisse et badigeon blanc). Avec une lumière rasante, il devient possible de distinguer sur la paroi sud, des graffitis gravés dans la dernière couche de badigeon. Ces graffitis n'ont pas encore fait l'objet d'une étude. Ce crépi habille non seulement le couloir mais également la face externe de l'abside polygonale. Ce traitement unitaire indique que le visiteur accédait d'abord à un vaste espace au pied de l'abside avant de pénétrer dans le couloir qui lui permettait d'atteindre l'église.

C'est peut-être à cette époque que les baies du couloir sont bouchées par une maçonnerie (M354) liée avec un mortier qui s'est transformé en pâte au fil du temps. L'obturation des baies intervient en tout cas avant la construction de la voûte des catacombes et n'a pas été motivée par celle-ci ; les bouchons sont crépis sur les deux faces par une finition rosée, grossièrement lissée. L'obturation des baies pourrait avoir été nécessitée par l'agrandissement de l'église. Si l'avant-chœur s'étendait désormais au-dessus du couloir, il est logique de penser que la largeur de la nef a également pu être modifiée. Deux restitutions sont donc possibles pour la partie du couloir située à l'ouest de l'avant-chœur, selon l'hypothèse que l'on choisit : A) Le couloir reste à l'extérieur de l'église ; abrité sous un toit en appentis, il longe la façade de la nef rouge. B) Le couloir est intégré dans l'église ; le mur extérieur du couloir devient alors la façade sud de l'église verte.

*Rampe VI* (plan : Annexe 4, E, coupes : Annexes 6 et 7)

Cette dernière phase est caractérisée par un ultime prolongement de la rampe d'accès. Seul le mur nord de cet aménagement est conservé (M350) : observable sur plus de 6 m de longueur, il rallonge vers l'ouest la paroi nord du couloir tout en reprenant le même alignement. Si le mur avait un équivalent symétrique au sud, ce dernier a été oblitéré par la construction de l'épaule de l'église bleu foncé.

Sur les trois premiers mètres, le mur nord (M350) est adossé contre le tronçon rectiligne de l'abside verte et présente une plus grande épaisseur pour compenser la largeur du décrochement formé par la petite épaule de l'abside. Plus à l'est, il se poursuit sur 3 mètres avec une largeur de 50 cm seulement. Les parements en élévation portent une finition en *pietra rasa* dont la qualité est plus soignée sur le côté sud. Le niveau du ressaut de fondation n'est pas identique sur les deux faces du mur. Côté nord, le ressaut est horizontal ; sa hauteur correspond au niveau de marche à l'est de l'abside (**fig. 21**). Côté sud, le ressaut descend en pente vers l'est (le point le plus haut se situe env. 20 cm plus bas que le ressaut nord), ce qui indique que le niveau de marche en relation avec ce mur descendait vers l'est, en formant une rampe (**fig. 22**).

C'est sans doute en fonction de ce nouveau tronçon que le niveau de marche est abaissé une dernière fois dans la partie plus ancienne du couloir. À partir de la limite occidentale des murs doublés, l'ancien sol (Ss446) est entièrement détruit et un nouveau sol en mortier (Ss113) est aménagé sur toute la longueur du tronçon sud. Il consiste en une chape de mortier gris-blanc, assez fin, contenant quelques petits nodules de tuile ; sa surface est soigneusement lissée et colorée en rouge. Contre les parois, la chape du sol prend l'allure d'un crépi (M226) et masque la fondation mise à nu (sur max. 30 cm). Ce sol devait se poursuivre également dans le nouveau tronçon du couloir (lien direct détruit lors de la construction de l'abside bleue). En effet, le ressaut sud du mur (M350) débute à la même altitude et poursuit la pente du sol.

La fonction de ce nouveau mur nord du couloir pourrait être double. D'une part, le mur traduit une transformation de l'accès à l'église. Si l'on admet l'existence d'une maçonnerie parallèle au sud, le nouveau tronçon du couloir a pu être couvert par un toit. D'autre part, il interdit l'accès à l'espace existant à l'est de l'abside verte, soit parce que l'on y aménage un local ou parce qu'on remblaye la zone en créant une terrasse dont le niveau serait situé plus haut (à vérifier lors des analyses dans le secteur des chœurs).

Un dernier élément est à signaler dans l'ancienne partie du couloir, directement au-dessus du sol mis en place lors de cette phase VI. De part et d'autre du couloir sont parfaitement visibles les amorces d'une voûte en berceau (M220, longueur 4,30 m) ancrée dans les murs plus anciens (sacristie rouge et avant-chœur vert) ; les deux extrémités sont parementées par des blocs de tuf. La voûte a été construite à l'aide d'un coffrage et a ensuite été crépie.

L'installation de cette voûte est vraisemblablement contemporaine ou plus récente que l'abaissement du sol. En effet, si on choisit de placer sa construction avant ces travaux, la hauteur disponible sous voûte ne paraît alors guère suffisante. Il faut donc supposer que cette construction est liée à un changement de la fonction du local qui se trouvait au-dessus du couloir. Il est intéressant de constater que cet espace doté d'un sol maçonné solide se situe dans la prolongation de l'aile centrale de l'Abbaye qui pourrait englober les restes d'un bâtiment conventuel beaucoup plus ancien.

### *Abandon du couloir*

#### **L'église bleue, phase I (« église carolingienne » ?)**

Lors de la construction de l'église bleue foncée (phase I), le sol en mortier de l'ancien couloir sert de niveau de construction pour l'abside, son épaulement et le mur de refend qui vient fermer l'accès à l'ancien couloir (**fig. 18**). Les fondations de ces murs percent le sol en mortier de l'état précédent. Si, au-dessus, le parement interne des murs est érigé à vue, les trois ressauts de largeur variable qui ajustent le demi-cercle de l'abside au fur et à mesure que la maçonnerie est montée, indiquent cependant que le parement n'était pas sensé rester visible. Après la construction de ces murs, l'ancien couloir de la rampe est totalement remblayé.

L'analyse de ce nouveau chevet extrêmement massif, a révélé que l'abside, l'épaulement et le pilier nord de « l'arc romain » visible dans les catacombes forment une unité constructive. En outre, cet arc est étroitement lié à la voûte des catacombes dans la partie qui s'étend de cet arc vers l'ouest (sauf la partie existant à l'extrémité ouest, après le dernier pilier occidental).

À l'ouest de l'abside (à une distance de 5 m), Blondel signale dans l'ancien couloir de la rampe un mur orienté nord-sud, barrant transversalement l'ancien passage. Reposant, d'après les photos anciennes, sur l'ancien sol en mortier, il semble également avoir été construit avant le remblaiement de la rampe. Sa fonction demeure pour l'instant inconnue, mais il est à noter que les tombes à *loculi* installés sur le comblement de la rampe sont toutes situées à l'ouest de ce mur.

La période d'utilisation de l'église bleue foncée (phase I) est en effet caractérisée par l'aménagement d'un grand nombre de tombes maçonnées dans la partie supérieure du remblai comblant l'ancien couloir de la rampe et au-dessus de l'annexe occidentale. Leur distribution régulière et leur disposition en rangées utilisant au mieux tout l'espace disponible indiquent que cette zone funéraire est le résultat d'un programme prédéfini, répondant à un schéma organisationnel. Aujourd'hui, il n'est malheureusement plus possible de vérifier si les *loculi* ont tous été construits en une fois. Blondel qui a fouillé et démonté ces tombes pour dégager la rampe sous-jacente n'a pas précisé la chronologie relative des différentes maçonneries formant les cuves tombales. Les restes du crépi de ces tombes (M358) plaquées contre les parois de la rampe, permettent néanmoins de déterminer leur hauteur exacte. Parmi ce groupe, Blondel mentionne deux tombes ornées d'une croix inscrite dans un cercle (à l'extrémité ouest), deux sépultures décorées d'une croix pattée et une tombe portant une inscription peinte en grandes lettres cursives sur un des longs côtés.



Fig. 19 Extrémité orientale de la paroi sud du couloir. À droite du chéneau, le chaînage en tuf qui constitue la tête du mur de doublage (M218, Rampe IVB). Ce mur est recouvert d'un crépi reconnaissable au socle rouge (Rampe IVB). À gauche du chéneau, le mur qui prolonge le couloir lors de la création du chœur vert (Rampe V). À la base des deux maçonneries, une reprise en crépi clair a été nécessaire après abaissement du sol. La voûte dont est conservée l'amorce est vraisemblablement contemporaine de cette transformation (Rampe VI).



Fig. 20 Extrémité orientale de la paroi nord du couloir. La paroi crépie en blanc correspond au tronçon du couloir construit lors de la création du chœur vert (Rampe V). À gauche, marqué par une tuile, la chaîne d'angle de la sacristie (Rampe IVA). La voûte dont l'extrémité orientale est reconnaissable aux blocs de tuf en saillie perce les deux maçonneries (Rampe VI). Le sol en mortier est vraisemblablement contemporain de la dernière prolongation du couloir, dont on aperçoit la maçonnerie tout à droite (Rampe VI).



Fig. 21 Mur du couloir à l'est de l'abside verte, parement nord (Rampe VI). Le ressaut de fondation indique le niveau de marche préexistant (vue sud).



Fig. 22 Mur du couloir à l'est de l'abside verte, parement sud (Rampe VI). Le ressaut de fondation se situe plus bas qu'au nord et plonge vers la droite. Sous la flèche, les premiers niveaux de construction de l'abside bleu foncé (vue plongeante).

### Mur transversal de l'église romano-gothique

La limite orientale du « couloir de la rampe » actuel consiste en un mur d'orientation nord-sud (M424). Il est constitué de gros boulets de taille constante et d'un mortier qui a complètement fusé. Ce mur bute contre l'abside bleue (phase I) et est clairement plus récent. Blondel lui attribuait la fonction de limite de palier pour un escalier aménagé dans le narthex de l'église gothique (à vérifier lors de l'analyse de la zone des chœurs).

### Vestiges ne pouvant pas être rattachés à la chronologie générale

Dans l'extrémité orientale du « couloir de la rampe » actuel, directement à l'est de l'abside verte, une maçonnerie (M236) orientée est-ouest a été mise au jour, constituée de gros blocs émoussés en remploi et d'un mortier rare réduit à l'état de pâte. Il s'agit d'un muret d'une largeur de 70 à 80 cm, conservé sur une hauteur de 40 cm. Il est en grande partie recouvert par la fondation gothique (M424) dont il ne dépasse que de 35 cm. Une petite fouille en sape sous la fondation gothique a permis d'observer que le muret s'incurve vers le sud et rejoint la maçonnerie dégagée derrière le long mur (M350 en vert) qui prolonge une dernière fois la rampe vers l'est, avant son abandon. Il a été malheureusement impossible de déterminer la relation chronologique entre ces deux maçonneries. La fonction et la datation du mur M236 demeure donc indéterminées; une vérification sera peut-être possible sur la face est du mur gothique lorsque nous étudierons les chœurs.

## **La façade du Martolet et la chapelle Felix V**

*Note préliminaire : les piliers, les arcades et les fenêtres sont numérotés d'est en ouest, en partant de l'angle du clocher, indépendamment de leur appartenance à des phases de construction différentes.*

### La façade du Martolet, ancienne arcade et claire-voir de la nef centrale

Entre le 7 avril et le 9 mai 2003 nous avons eu l'occasion de compléter l'analyse de la façade donnant sur la cour du Martolet, réalisée par le bureau Stöckli en 1978. Il s'agissait notamment de vérifier la chronologie entre les trois arcades orientales qui jouxtent le clocher et celles situées plus à l'ouest. Cette relation n'avait pas pu être déterminée avec exactitude à l'époque, la jonction étant crépie. Ces crépis sont partiellement tombés entre-temps, si bien que la chronologie entre les deux parties a enfin pu être établie : les arcades occidentales, dont cinq des piliers sont visibles en façade et deux au niveau de leur socle dans le couloir des catacombes, sont les plus anciennes ; les trois piliers orientaux chaînés au clocher sont plus récents<sup>16</sup> (Annexe 7 : relevé de la façade). Le tracé de la façade a une orientation différente de celle de la rampe. C'est d'ailleurs pour cette raison que des piliers de soutènement massifs ont dû être construits dans le couloir des catacombes, l'obstruant partiellement.

#### *Les maçonneries appartenant à l'église bleu foncé, (phase I)*

Les éléments les plus anciens se situent tout à l'est, à la base de la façade. Il s'agit de l'amorce sud de l'abside (M320) appartenant à l'église bleu foncé, phase I. Après l'analyse du couloir de la Rampe, nous savons maintenant que cette abside est contemporaine du couloir des catacombes (Annexe 4, F). Une photo prise vers 1900 lors des fouilles du chanoine Bourban, nous confirme l'existence d'un escalier étroit qui menait à une crypte dont le couloir suivait la courbe intérieure de l'abside (**fig : 26**). Le sol de ce couloir se situait au niveau du ressaut supérieur des maçonneries ce qui correspond à peu près au sol en béton actuel.

#### *Les maçonneries appartenant à l'église bleu clair, (phase II)*

Cette phase de construction est représentée par les piliers 4 à 8 (M841 à M845, **fig : 28**). L'axe de ces cinq piliers diverge par rapport à l'alignement des maçonneries plus anciennes et sous-jacentes, rendant nécessaire la construction de fondations massives dans le couloir des catacombes. L'orientation de cette arcature correspond à la largeur de l'abside occidentale si l'on restitue son épaulement sud de manière symétrique : les deux éléments font sans doute partie d'un même complexe architectural (Annexe 4, G). La dernière arcade à l'est, devait être ancrée dans l'épaulement de l'abside bleu construite lors de la phase précédente.

L'analyse des piliers a mis en évidence que seulement deux d'entre eux (M841 et M842) montrent encore le parement originel. Le 6e pilier (M843) a été entièrement reconstruit (ou reparablement ?) avant l'obturation des arcades et les piliers 7 et 8 (M844 et M845) ont été perturbés par des aménagements plus récents. Les cinq piliers ont une hauteur qui varie entre 3,70 et 3,80 m (base et tailloir compris). Les socles des 5e et 7e piliers (M842, M844) sont constitués d'un monolithe de calcaire blanc qui a été taillé. Les fûts originaux (L. 1,15 m) sont bâtis avec des pierres de format irrégulier (L. 10 à 80 cm), des calcaires et des tufs taillés en remploi ainsi que des moellons de grès ou de marne noirs. Les tailloirs, des dalles en remploi, taillées en biseau ou non, se situent à la

même altitude. Le fût du pilier reconstruit (M843) possède un parement beaucoup plus régulier : les pierres sont montées en assises de hauteur semblable (marnes noires, L. du module 20-60 cm). Son socle est formé à la base par des blocs taillés en remploi ; son tailloir ne se distingue du fût que par une légère saillie.

La distance entre les piliers varie entre 3,30 et 3,40 m. Les arcs (M862) qui relient les piliers sont en plein cintre et constitués de claveaux de tuf, de taille variable, mais soigneusement assemblés. L'intrados est habillé de plusieurs couches de stuc rose à badigeon blanc ; un revêtement qui, d'après les traces repérées, devait s'étendre également sur les parois de la claire-voie et sur les fûts des piliers. Au-dessus des arcades et jusqu'à l'arase du mur de la claire-voie, trois limites de chantier (M847, M848, M849) ont pu être observées ; la limite supérieure a été rabotée lors des transformations du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le montant ouest d'une baie (M860) aménagée dans l'axe de l'arcade qui prenait appui dans l'épaule de l'abside orientale, est le dernier témoin des fenêtres qui éclairaient la nef centrale de l'église bleue, phase II.

Une maçonnerie ultérieure peut également être associée à l'église bleue, phase II : Il s'agit d'un mur (M887) qui vient obturer le passage entre le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> pilier. L'arase de cette maçonnerie est horizontale et se situe à 2,20 m du sol ; le mur ne montait vraisemblablement guère plus haut. Cette séparation précède la fermeture complète de l'arcade qui, d'après le mortier, peut être associée à la phase de construction suivante.

#### *Les maçonneries appartenant à l'église jaune, contemporaine du clocher*

Lors de cette phase de construction, l'abside orientale et son épaule sud sont démolis jusqu'au niveau du sol. L'arc qui était ancré dans ces maçonneries et la maçonnerie de la claire-voie sont soigneusement démontés à l'aplomb du piedroit occidental de l'ancienne fenêtre haute (M860). Ensuite l'arcature est prolongée par deux piliers (M839, M840) et un pilastre (M838) dont le noyau et le parement sud sont liés avec ceux du clocher (**fig : 25 et 27**).

La dimension des nouveaux piliers est identique à celle des anciens ; le pilastre est plus court de 15 cm. La distance entre les piliers a été ajustée par rapport à l'espace disponible : elle mesure 3,00 m pour la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> arcade, 3,25 m pour la 3<sup>e</sup>. Les fûts des piliers présentent un aspect régulier assez similaire à celui du pilier reconstruit lors de la phase précédente ; les pierres utilisées sont cependant nettement plus grandes et constituées presque exclusivement de blocs taillés en remploi. Le socle du deuxième pilier est formé de deux blocs séparés par une maçonnerie transversale (largeur 46 cm) qui a été arrachée ultérieurement. Un arrachement semblable est visible aussi du côté sud du pilier. L'interprétation de cette maçonnerie transversale qui se situe dans l'axe de l'importante fondation (M424) repérée dans le « couloir de la rampe » pourra éventuellement être précisée lors de l'étude de la zone des absides.

Les arcs (M858) qui relient les nouveaux piliers sont composés de claveaux de tuf de dimensions identiques. Aucune limite de chantier n'a pu être mise en évidence dans le mur de la claire-voie (M846). Des trous de boulin répartis de manière régulière soulignent l'unité de cette maçonnerie. Comme les arcades, la rangée des fenêtres hautes a également été prolongée. Trois baies (M851) appartiennent à cette phase de construction (H. conservée 150, L. 135 cm) : la première est légèrement décalée par rapport à l'axe de la 1<sup>ère</sup> arcade, la suivante se situe dans l'axe de la 2<sup>e</sup> arcade et la troisième correspond à une reconstruction partielle de la fenêtre préexistante qui avait été détruite lors de la démolition de l'épaulement et de l'abside de l'église bleue, phase I. Cette réfection se traduit par la mise en place d'une nouvelle tablette et d'un nouveau montant oriental de la baie.



*Fig. 23 Cour du Martolet: façade nord du couvent en juin 1897 (vue vers l'ouest). L'escalier donnait accès au dortoir de l'internat; le niveau de la cour n'a pas encore été abaissé.*

*Fig. 24 Cour du Martolet: façade nord du couvent et clocher vers 1900. Au centre les fouilles du chanoine Bourban; l'escalier qui permettait d'atteindre l'étage supérieure n'existe plus. Au premier plan, le dallage des églises tardives.*





*Fig. 25 Cour du Martolet: L'extrémité orientale de la façade vers 1900. Le chanoine Bourban a mis en évidence l'arcade entre la nef centrale et le bas-côté sud de l'église romane.*

*Fig. 26 Cour du Martolet: L'escalier de la crypte occidentale mis au jour par le chanoine Bourban vers 1900. À gauche, l'épaule de l'abside bleu foncé; à droite, le muret latéral du couloir.*



Avec ces transformations, les arcades 4 à 6 de l'ancienne église (ainsi peut-être que celles situées plus l'ouest ?) sont entièrement bouchées par une maçonnerie (M846) dont le mortier est identique à celui du prolongement oriental. L'aménagement, dans le « bouchon » de la 4e arcade, d'une petite fenêtre (M876, piédroit est) et d'une porte (M878) dont subsistent le montant oriental avec les amorces du seuil et du linteau, montre que cette partie de l'ancien bas-côté a été isolée du reste de l'église. La dimension réduite de la porte et de la fenêtre semble indiquer que le local qui se trouvait derrière cette clôture n'était pas librement accessible, mais qu'il faisait partie des bâtiments conventuels. La position des arcades bouchées, à l'extrémité de l'aile centrale de l'Abbaye actuelle, dont les parties les plus anciennes pourraient remonter à une date assez précoce<sup>17</sup>, tendrait à renforcer cette hypothèse. L'ancien bas-côté pourrait devenir le quatrième côté d'un cloître aménagé contre la façade sud de l'église.

L'église résultant de ces transformations était orientée vers l'ouest ; l'entrée se situait à l'est, dans l'axe de la nef centrale. On accédait à l'édifice par un clocher-porche de dimensions imposantes, dont les portails sont conservés. Un escalier monumental assurait la transition entre le niveau du parvis et celui de la nef.

Deux maçonneries transversales appuyées contre la face orientale du 8e pilier pourraient faire partie de l'aménagement interne de cette église et indiquer l'emplacement du jubé. Il s'agit d'une première mur (M827) qui a ensuite été doublé par une seconde maçonnerie légèrement plus épaisse (M826).

#### *Transformations mineures de l'église romano-gothique*

Au niveau des fenêtres trois transformations ont pu être déterminées : d'abord, on bouche la fenêtre haute (M852) située au-dessus de la 3e arcade<sup>18</sup>. Puis, les deux premières baies sont également obturées (M854) et remplacée par une ouverture plus large (M853, L. 215 cm) située dans l'axe du 3e pilier. Plus tard, cette baie a elle aussi été bouchée. Ce dernier événement s'est déroulé au plus tard lors de la création des voûtes qui couvrent le volume de la chapelle Félix V et dont l'un des écoinçons vient s'appuyer contre le bouchon de l'ouverture.

Le traité de 1365 passé entre le maître tailleur de pierres Pierre de Vens et l'Abbaye mentionne des travaux de restauration de l'église. A cette époque, on reconstruit notamment l'arcade nord et l'on consolide la statique par deux arcs-diaphragme<sup>19</sup>. En effet, parmi les travaux à effectuer qui sont cités figurent « deux arcs traversant ronds » (en plein cintre) avec suite au-dessus des bas-côtés, et un arc entre la façade nord et le rocher. Ces arcs-diaphragmes ont dû prendre appui sur deux des piliers de l'arcade sud de la nef. L'arrachement de ces deux arcs traversants pourrait expliquer les perturbations visibles au-dessus des piliers 4 et 5. En effet, la maçonnerie (M882) insérée dans la paroi, au-dessus du cinquième pilier, forme une limite verticale significative qui pourrait correspondre au négatif d'un des arcs transversaux. Après démolition de l'église, l'arrachement de ces arcs a nécessité une réparation du parement (M880/M881 et M859). Selon ces observations, les arcs-diaphragmes auraient donc été placés l'un à côté de l'autre, à la hauteur des 4e et 5e piliers.

La création de la chapelle « Félix V » a sans doute nécessité l'obturation des trois arcades orientales. Cependant, il est possible qu'elles aient déjà été bouchées auparavant, d'autant plus que les maçonneries qui les obstruent appartiennent à plusieurs étapes de construction.

Côté cour, les bouchons des deux premières arcades (M855 et M856) sont identiques et participent de la même phase de transformation. Les deux doublent une maçonnerie plus ancienne alignée sur le parement sud des piliers. Le doublage de la première arcade cache notamment une grande porte dont l'arc cintré se découpe sur la face sud, mais pas au nord. La troisième arcade n'est bouchée que par une seule maçonnerie (M857) qui a été alignée sur le parement nord des piliers ; sa face sud se situe donc en retrait par rapport au parement des piliers. Cette maçonnerie comprend des blocs taillés ou sculptés en remploi, dont un chapiteau vraisemblablement roman<sup>20</sup>, orné d'un aigle sur chacune de ses quatre faces. La partie supérieure de ce bouchon est reprise par une maçonnerie au stuc rose (M871) dans laquelle s'ouvrait au moins une petite fenêtre (ou niche ?) polylobée.

Il est difficile de cerner la chronologie existante entre les deux bouchons superposés de la 3<sup>e</sup> arcade, les bouchons des deux premières arcades qui ont été doublés et les bouchons des fenêtres de la claire-voie. Il paraît cependant logique de supposer que toutes ces ouvertures étaient fermées lors de la création de la chapelle Félix V. Ce prince de la Maison de Savoie (Amédée VIII), (antipape 1439-1449), lègue en effet à l'Abbaye une somme d'argent qui est utilisée vers 1448 pour la construction de la chapelle (ou des voûtes à l'intérieur d'une chapelle préexistante ?). Cette chapelle compte quatre travées voûtées aux clefs armoriées (pour la façade sud voire infra). C'est ici que le Trésor était conservé<sup>21</sup>.

Les différents bouchons de l'arcade montrent clairement que le bas-côté sud de l'église romano-gothique change peu à peu d'affectation et qu'il a été progressivement rattaché aux bâtiments conventuels, tout en restant accessible depuis l'église.

#### *L'ancien bas-côté sud est inséré dans le bâtiment conventuel des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

Le changement graduel de l'affectation du bas-côté sud de l'église se termine lors de la reconstruction de l'Abbaye. L'ancien « bas-côté » est préservé lors de la démolition de l'église et intégré dans l'aile nord du nouveau couvent, à l'instar de l'aile centrale comprenant le réfectoire (plus tard bibliothèque) et la cuisine (plus tard salle des archives). La transformation de cette aile centrale est achevée en 1639, le reste des bâtiments conventuels date du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>.

Les travaux les plus importants concernent la toiture. Ancien bas-côté, ce corps de bâtiment était jusque-là couvert par un toit à un seul pan incliné vers le sud. Cette toiture est remplacée par une charpente à deux pans. Devenue façade, la maçonnerie de l'ancienne claire-voie a dû être abaissée, comme l'indique le niveau tronqué des anciennes baies. Dans la partie orientale, cet abaissement a été moins fort étant donné qu'on voulait manifestement maintenir l'ancienne chapelle Félix V avec ses voûtes. De nouveaux murs-pignons ont été construits sur l'arase des façades est et ouest de la chapelle (infra : la chapelle Felix V).

La transformation en bâtiment conventuel a nécessité également une réorganisation de l'éclairage et des accès : deux portes et des fenêtres ont été créés. La plupart sont encore en usage aujourd'hui mais certaines ont été oblitérées entre temps. Ces ouvertures ne sont d'ailleurs pas toutes contemporaines et leur disposition permet de faire une nette différence entre la partie orientale jusqu'au 3<sup>e</sup> pilier, et la partie occidentale, à partir du 4<sup>e</sup> pilier vers l'ouest ; la 3<sup>e</sup> arcade constitue une zone de transition entre ces deux secteurs et présente des ouvertures particulières. L'altitude des ouvertures de part et d'autre de cette césure laisse en outre envisager une variation du niveau des sols à l'intérieur du bâtiment.



Fig. 27 Cour du Martolet: partie orientale de la façade en 1978, avant le piquage des crépis modernes qui a permis une première analyse archéologique de la façade par le bureau W. Stöckli.



Fig.28 Cour du Martolet: partie médiane de la façade en juillet 1995.

### Les ouvertures des deux travées orientales :

Parmi les ouvertures les plus anciennes figurent les deux portes étroites (M865) qui devaient traverser toute l'épaisseur du double bouchon des deux premières arcades (H. 220, L. 75-90 cm)<sup>23</sup>. Leur linteau cintré, incliné vers l'intérieur du bâtiment conventuel, indique qu'il fallait descendre quelques marches pour rejoindre le niveau de circulation situé au sud. L'existence de deux portes aussi rapprochées laisse supposer qu'elles desservaient deux locaux contigus séparés par une cloison. Leur seuil est situé 2 m plus haut que le sol de l'ancienne nef centrale, ce qui démontre qu'elles n'étaient guère utilisables du temps de l'église et qu'elles font donc déjà partie des aménagements du bâtiment conventuel. Les deux portes ont été ensuite remplacées par deux petites fenêtres identiques à large embrasure intérieure (M866, H. 100, L. 50 cm). La fenêtre de la première arcade a été aménagée à la suite de l'abandon de la porte, tandis que la porte de la deuxième arcade était déjà bouchée lorsque la fenêtre a été insérée. Une photo prise en 1897 montre que cette dernière était bouchée à cette époque (**fig.25**). Elle a été rouverte depuis lors.

A l'étage supérieur, trois petites fenêtres (M874) de dimensions équivalentes (H. 130, L. 65 cm) éclairent le couloir qui traverse l'ancienne chapelle Félix V. Elles répondent exactement aux trois fenêtres ogivales qui illuminaient à l'origine la chapelle du côté sud. Les deux premières fenêtres sont encadrées de blocs de tuf taillés et dotées d'une feuillure et d'une grille en fer forgé (trois barreaux verticaux et quatre traverses). La troisième fenêtre est différente : les montants sont formés par une simple maçonnerie, le linteau par une poutre, la tablette, plusieurs fois réparée, se termine par trois assises de briques et de tuiles ; la grille ne comprend que des barreaux verticaux. L'utilité de ces fenêtres s'impose dès lors que les baies ogivales en façade sud sont bouchées, un événement qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle au plus tard, moment où l'aile nord du couvent est terminée. La position haute des fenêtres, avec des tablettes perchées à 2,25 m au-dessus du sol actuel du couloir, paraît peu adaptée si les ouvertures étaient prévues pour un couloir. Leur position serait logique en revanche pour la chapelle du trésor où l'on peut supposer l'existence, le long des parois, de tout une série de coffres et d'armoires. Le transfert des reliques de Saint-Maurice, de l'ancienne chapelle du trésor (Chapelle Felix V) vers la nouvelle, a eut lieu en 1638<sup>24</sup>.

### Les ouvertures de la troisième travée :

Le bouchon de la troisième arcade a été percé pour y installer un oculus (M872) d'un diamètre de 90 cm. Le cadre de cette ouverture indique que l'extérieur était au nord du mur, ce qui exclut l'installation de cette fenêtre du temps de l'église. L'oculus a été plus tard remplacé par une fenêtre rectangulaire. Si les dimensions de cette dernière sont similaires à celles des fenêtres visibles à l'est, la maçonnerie en est cependant différente. Une photo prise vers 1900 (**fig.25**) montre cette fenêtre bouchée et dans la partie supérieure du bouchon un bloc sculpté dont le relief ressemble à un écusson. Ce bloc a été prélevé avant l'intervention du bureau Stöckli, puisque le relevé de 1978 ne le montre pas. Il a été remplacé par une maçonnerie moderne en ciment.

Au-dessus de cette fenêtre, une porte (M870) a été percée dans la paroi. Elle permettait de descendre par un escalier à deux volées directement dans la cour (**fig. 23**). La porte et le palier étaient abrités sous un petit auvent dont les corbeaux étaient fichés dans la maçonnerie (bouchons M861H). L'escalier et l'auvent ont été démontés au tout début du XX<sup>e</sup> siècle (**fig. 24**) et la porte transformée en fenêtre par l'édification d'une petit muret barrant sa partie inférieure (M870).

### Les ouvertures des travées occidentales :

Les bouchons des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arcades ont également été percés par des fenêtres disposées sur deux étages. De dimension rectangulaire (H. 133, L. 80 cm), elles sont encadrées de blocs en calcaire noir (à l'image de la porte M877) et munies de barreaux verticaux. Ces fenêtres éclairent les couloirs de l'aile nord. Disposées de manière régulière, elles n'appartiennent cependant pas toutes à la même phase de construction. Les deux fenêtres (M875) aménagées à l'étage supérieur ne sont pas de taille identique (129x63 et 135x82 cm). Leur encadrement en blocs de calcaire noir est

néanmoins scellé avec un mortier jaune et compact, très caractéristique, qui montre qu'elles sont contemporaines du pignon occidental (M411 et peut-être M863) de la chapelle Félix V. Au-dessus des linteaux, un arc de décharge en blocs de tuf coffrés sur deux planches obliques soutient le poids des maçonneries. Les deux fenêtres sont barrées d'une grille en fer forgé (trois verticaux, un horizontal). Entre les deux fenêtres, une troisième (M883) a été percée, de dimensions semblables (H. 139, L. 76 cm). Elle comporte également un cadre en calcaire noir et une ouverture grillagée, mais pas d'arc de décharge. La chronologie par rapport aux fenêtres voisines n'a pas pu être précisée.

Dans la partie occidentale de la façade, les ouvertures ont un caractère uniforme car leurs cadres sont similaires. Les différences s'expliquent en partie par le fait que les ouvertures précédentes percent d'anciennes maçonneries, tandis que celles-ci sont contemporaines des murs. La fenêtre plus haute et décalée au milieu des deux étages indique l'emplacement de l'escalier.

Deux portes permettent actuellement d'accéder au bâtiment depuis le Martolet. La porte orientale (M877) a été percée dans le bouchon de la quatrième arcade. Elle est constituée d'un cadre en calcaire noir (H. 195, L. 95 cm). A l'origine, cette porte était prévue pour un niveau de marche qui se situait environ 80 cm plus haut que le sol actuel du couloir. Dans le couloir, ce niveau coïncide avec un ressaut de 10 cm observable dans la paroi sud. Côté cour, le seuil de la porte M877 se situe environ 80 cm plus bas que le niveau de marche indiqué par les deux portes étroites (M865) situées à l'est. Il semblerait donc que le sol de la cour ait été abaissé dans l'intervalle compris entre l'abandon des deux petites portes orientales (M865) et la création de la porte M877. A la suite des fouilles archéologiques entreprises par Bourban, le seuil de la porte M877 (et le dallage du couloir?) a dû être abaissé au niveau actuel, pour permettre de communiquer de plain-pied avec le nouveau niveau de circulation de la cour du Martolet, ce qui indique aussi l'abaissement du sol du couloir. Une photo prise vers 1900 montre déjà la porte dans son état actuel (**fig. 24**), ce qui permet de dater ces travaux du tout début du XXe siècle ou des dernières années du siècle précédent.

#### *Les dernières transformations :*

Deux tirants sont installés à travers la chapelle Félix V, au niveau des voûtes. Ces tirants sont visibles sur les deux façades de la chapelle ; au sud, l'un d'eux perturbe le cadran solaire.

Vers 1900, les socles du pilier 4 (M841) et 6 (M844) sont oblitérés par l'insertion de deux soupiraux aérant le couloir des catacombes (transformations effectuées au ciment). Les photos du début du XXe s. montrent qu'ils sont déjà en place à ce moment.

### Les façades de la chapelle Felix V, au niveau des combles du bâtiment actuel

La transformation du dernier étage des ailes centrale et nord du couvent nous a permis d'analyser du 21 au 26 mars 2003, la partie supérieure des façades ouest, sud et est de la chapelle Felix V, avant qu'elles soient partiellement cachées. Trois chantiers principaux ont pu être identifiés : un premier qui englobe les trois fenêtres en ogive qui apparaissent en façade sud, une importante réparation du couronnement des murs, et enfin la construction des deux pignons qui indiquent une inversion de la pente du toit.

La documentation a été consignée sur la base d'orthophotos effectuées par le bureau *Archeotech SA*. Le dessin du plan de la chapelle et d'une coupe nord-sud qui traverse toute l'aile du bâtiment est en cours. Ces deux relevés devraient permettre une meilleure compréhension du ressaut de la façade sud, élément qui avait suggéré au chanoine Bourban l'existence d'un clocher antérieur à l'actuel.

#### *Les maçonneries appartenant au premier chantier*

L'aménagement de la chapelle au-dessus du bas-côté nord de la basilique romane a nécessité non seulement des travaux au niveau de la claire-voie de la nef centrale, et en particulier l'obturation des fenêtres (voire supra), mais aussi un rehaussement considérable du mur extérieur du collatéral qui devait soutenir le nouveau toit. A cette surélévation du mur extérieur appartiennent vraisemblablement les maçonneries attribuées au premier chantier de la chapelle : M409 en façade sud et M416 en façade est (Annexe 8).

La façade sud comporte deux parties distinctes : le premier quart occidental est en saillie (40 cm) par rapport au restant de la surface. Cette partie (L. 4,40 m) est borgne et délimitée sur les deux côtés par un chaînage. La maçonnerie est montée en assises régulières, avec des pierres posées à plat. Le mortier de construction est lissé en surface formant un crépi de type *rasa pietra* couvrant. A l'est, la petite épaule devait être liée avec la maçonnerie qui se poursuivait en retrait<sup>25</sup>. En effet, le caractère du mur et du mortier de la partie orientale de la façade est identique à celui de la partie en saillie; l'angle oriental est chaîné avec des blocs de tuf taillés. Dans cette partie orientale, la chapelle était éclairée par trois fenêtres en ogive dont le cadre était mouluré (quart de cavet avec feuillure). Ces trois fenêtres sont actuellement bouchées : à l'intérieur de la chapelle, elles forment des niches profondes ; en façade, la partie inférieure est cachée par le plancher des combles actuels, et la fenêtre centrale est oblitérée par une cheminée moderne (**fig. 29 et 30**).

En façade est, la maçonnerie qui appartient à cette première phase vient buter contre la façade du clocher. En façade ouest, la maçonnerie est arrachée après le chaînage d'angle : soit elle se poursuivait de manière rectiligne jusqu'à la façade de l'ancienne claire-voie, ou alors elle se retournait vers l'ouest, avec le même petit ressaut que nous avons constaté à l'est ; c'est l'hypothèse la plus probable.

La façade sud est le reflet de la répartition interne de la chapelle : un volume comptant quatre travées voûtées. La première travée occidentale était borgne, les trois autres étaient éclairées d'une fenêtre ogivale par travée. Une clef de voûte richement ornée avec les armoiries du pape Felix V indique que le chevet se situait à l'est.

La genèse du plan de la chapelle avec sa partie quasiment carrée à l'ouest, est cependant loin d'être comprise. Il est possible que la partie saillante formait un petit transept entre une nef disparue à l'ouest et un chœur profond à l'est. Il est également possible que le plan a été dicté par des éléments plus anciens. En effet, la saillie est visible non seulement au niveau de la chapelle, mais également au niveau du couloir sous-jacent. En attendant que l'on puisse analyser l'intérieur de la chapelle et du couloir, l'interprétation des vestiges demeure provisoire.



Fig.29 Façade sud de la chapelle Felix V: fenêtre occidentale partiellement dégagée ; à gauche, la petite épaule de la partie en saillie.



Fig.30 Façade sud de la chapelle Felix V: fenêtre orientale ; à gauche, le cadran solaire.



Fig.31 Façade sud de la chapelle Felix V: détail du cadran solaire.

La construction de la chapelle est attribuée à Félix V, antipape entre 1439-1449. Les armoiries de ce prince de la maison de Savoie (Amédée VIII) sont effectivement présentes sur la clef de la première voûte orientale. Les voûtes dateraient donc effectivement de la fin du XVe siècle. Il ne faut cependant pas exclure l'existence d'une chapelle plus ancienne. Une étude stylistique de la forme des fenêtres méridionales pourrait donner de nouveaux résultats.

#### *Réfection du couronnement de la chapelle et aménagement du cadran solaire*

Lors d'une deuxième phase de construction l'arase supérieure de la façade sud a été rehaussée ou réparée, une large perturbation au-dessus de la fenêtre occidentale entièrement remontée (M410 en façade sud, M417 en façade est).

Cette transformation ne semble avoir concerné que la toiture. Aucun indice de chronologie relative permet d'établir le rapport avec la voûte : la base de la nouvelle maçonnerie se situe plus haut que l'extrados.

Entre les deux fenêtres orientales, un cadran solaire a été appliqué contre la façade sud de la chapelle. Peint sur un crépi qui ne recouvre que la surface nécessaire pour le dessin du cadran, on lit au centre du soleil les initiales du Christ « IHS » et au-dessus, dans une bande horizontale, les mots « *nascitur et senescit* » (**fig. 30 et 31**).

Aucun indice de chronologie relative ne permet de mieux cerner la datation de cet élément. Elle devra se faire sur la base de comparaisons stylistiques (XVIe s. ?).



Fig.32 Paroi occidentale de la chapelle Felix V (parement ouest). A droite, les deux maçonneries plus anciennes arrachées près du chaînage d'angle.

### *Aménagements postérieurs*

La paroi ouest (M411) de la chapelle actuelle consiste en un pan de mur qui bute au nord contre l'ancienne façade de la claire-voie et au sud, contre les deux maçonneries (M409 et M410) arrachées au ras de la chaîne d'angle (**fig. 32**). La face occidentale de cette cloison possède une finition brute indiquant qu'elle donnait déjà sur des combles au moment de sa construction. Ce mur pourrait avoir constitué la nouvelle paroi occidentale de la chapelle après la démolition de la partie ouest de la nef hypothétique.

Sur ces trois maçonneries (M411 à l'ouest, M410 au sud et M417 à l'est), deux pignons identiques ont ensuite été élevés (M412/M418). Ils soutiennent un toit qui s'abaisse vers le nord, un état mis en place après la démolition de la basilique, lors de l'intégration de la chapelle dans le bâtiment conventuel au début du XVIIIe siècle. La charpente observable à l'est de la chapelle appartient à la même époque, puisque l'une des pannes est prise dans la maçonnerie du pignon.

Au-dessus de ces pignons, deux maçonneries ultérieures (M413 et M419), l'une au mortier et l'autre au ciment, témoignent de réfections de la toiture, avec des pentes similaires à l'actuelle.

### **Les tombes : typologie et résultats des premières analyses C14**

#### Les tombes découvertes dans le sous-sol du couloir de la « Rampe »

Cinq nouvelles sépultures ont été mises au jour en 2003 dans la partie occidentale du tronçon sud du couloir de la Rampe (T434, T435, T436, T437 et T440). Trois de ces tombes sont apparues quelques centimètres sous le niveau de piétement moderne du parcours touristique créé par Blondel. Elles présentent une orientation ouest-est (tête à l'ouest). Les deux autres sont situées dans l'angle du couloir et sont orientées nord-sud (tête au nord), à l'instar des sépultures contemporaines fouillées dans le tronçon ouest du couloir (Annexe 2).

La plus intéressante de ces tombes est un coffre rectangulaire (T436: annexe 6C) dont le fond et les bords sont entièrement constitués de *tegulae* et dont le couvercle est formé par une *tegula* et 3 dalles bipédales de *suspensura* (fig. 33 et 34). Les bords des tuiles formant les quatre côtés du coffre sont systématiquement tournés vers l'extérieur, tandis que ceux des éléments du fond sont orientés vers le haut. Un mortier au tuileau rosâtre a été utilisé pour jointoyer les éléments du coffre et le pourtour des éléments de la couverture légèrement débordante. Le squelette, très émietté (brûlé à la chaux ?), correspond à un adulte.



Fig.33 Tombe T436, dans le couloir de la rampe; Couvercle composé de dalles de *suspensura* et de *tegulae* dont les joints et les bords extérieurs sont partiellement scellés par des boudins de mortier au tuileau. Fouille 2003.



Fig.34 Tombe T436, dans le couloir de la rampe; le coffre rectangulaire ouvert, entièrement construit avec des *tegulae*. Le squelette est en très mauvais état et en grande partie émietté (brûlé à la chaux ?). Fouille 2003.

Les tombes T434 et T435 se situent à l'ouest de la sépulture T436. Elles sont alignées contre le ressaut de fondation du mur sud de la 1ère église rouge. Les corps ont été inhumés dans des cercueils. Bien que les deux sépultures participent du même niveau funéraire, la fosse T434 recoupe l'extrémité orientale du cercueil T435, ce qui indique une chronologie relative entre les deux structures.

Quant aux 2 sépultures (T437, T440) mises au jour sous les grandes dalles situées à l'angle extérieur du couloir, seule celle adossée contre la paroi occidentale a été fouillée (T437: annexes 6B et 7B). Il s'agit d'une tombe à coffre mixte. Les longs côtés étaient habillés par des planches maintenues en place par un calage de pierres liées avec du mortier gris (**fig. 35**). Le petit côté sud était formé par une dalle de *suspensura* adossée contre le mur du couloir et le petit côté nord par une maçonnerie utilisant une planche verticale comme coffrage et remplissant toute l'extrémité de la fosse comme si l'on ait voulu réduire sa longueur initiale. Des traces ligneuses témoignent encore de la planche de fond. Les bourrelets en mortier qui servaient d'assise de réglage au couvercle ont conservé l'empreinte en négatif d'une planche de bois formant la couverture. Dans un second temps (Rampe III), la tombe a été remblayée avant que l'on installe un épais dallage au-dessus.

La sépulture voisine (T440) n'a été repérée qu'en surface. Son remplissage est identique à celui de la T437, ce qui tendrait à indiquer qu'elle a également été remblayée dans un second temps pour asseoir les dalles. Cette réfection du sol a peut-être été motivée par un affaissement localisé du sol de la rampe engendré par la présence des tombes sous-jacentes, à moins qu'il s'agisse d'une réfection complète du niveau de marche de la rampe. La fouille de cette seconde sépulture est prévue en 2004 pour tenter entre autres de préciser la chronologie de la mise en place du dallage.

#### *Etat de la question concernant la zone funéraire du couloir de la Rampe*

Ces nouvelles découvertes portent à 17 le nombre de tombes attestées dans le sous-sol du couloir. Ce chiffre est toutefois loin de refléter la densité réelle des tombes aménagées à cet endroit, dans la mesure où les parties encore recouvertes par les chapes en mortier (Ss 115 et Ss113) n'ont évidemment pas pu être explorées. Ces tombes participent d'un seul niveau funéraire : elles sont toutes implantées dans le remblai stérile (Sc54) associé à la phase II de la rampe, contemporaine de la 2e église rouge. Leur distribution témoigne d'une volonté manifeste d'exploiter au mieux tout l'espace disponible du couloir, y compris le tronçon ouest en pente. Leur densité et l'observation de certains recouvrements indiquent une durée d'utilisation relativement prolongée du couloir comme zone funéraire. Celle-ci paraît toutefois avoir été abandonnée avec la phase *Rampe III*, dans la mesure où l'installation d'un dallage et d'un premier sol maçonné paraissent peu compatibles avec une fonction funéraire.

L'orientation des sépultures varie en fonction de leur situation dans l'une ou l'autre partie du couloir. Dans le tronçon sud, elles sont systématiquement axées ouest-est (tête à l'ouest), tandis qu'elles présentent une orientation nord-sud (tête au nord) au niveau du coude et du tronçon ouest.

Les individus inhumés sont tant des adultes que des enfants. Une étude anthropologique permettra de déterminer également le sexe des sujets.

L'état de conservation des squelettes est très variable. La décomposition quasi totale de la majorité des squelettes est telle qu'on ne peut exclure l'hypothèse de l'utilisation de chaux vive au moment de la mise en terre, à moins qu'elle ne résulte de la composition chimique de certains sédiments. Cet émiettement des os semble en effet être indépendant des conditions d'enfouissement. Il a été constaté aussi bien dans la rampe qu'à l'extérieur, indépendamment du mode d'inhumation (cercueils, coffres en tuiles ou maçonnés, tombes en dalles, tombes en pleine terre).

Parmi le corpus mis au jour dans le couloir de la rampe, le type de tombe le plus répandu est le cercueil en bois inhumé en pleine terre. À ce jour, dix sépultures de ce type ont été découvertes : T309, T401, T402, T403, T404, T405, T419, T431, T434, T435. Ces tombes ont livré des restes de clous et des traces de bois indiquant l'emplacement des planches du fond et des parois verticales du cercueil (**fig. 36**). Quelques-unes se recoupent entre elles, ce qui tendrait à montrer qu'aucun marquage de surface ne les signalait au niveau du sol. Certains coffres en bois comportent des bords supérieurs scellés au mortier. C'est le cas de la tombe T432, qui présente un premier état coffré avec du mortier gris et une réutilisation de la tombe avec un coffrage en mortier au tuileau rose.

Les autres tombes correspondent soit à des coffres de dalles friables en ardoises (T304), soit à des coffres constitués de tuiles (*tegulae*) ou à des tombes maçonnées, sans oublier certains types mixtes. Parmi ces dernières, citons la tombe d'enfant T420 dont une partie des parois est constituée de petits blocs de calcaires superposés sans liant alors que les autres sont faites de dallettes de schistes (**fig. 37**).

Enfin, il convient de préciser que la partie supérieure de certaines sépultures a été arasée lors des rabaissements ultérieurs du sol du couloir (phases IV et VI). Ces traces de remaniements sont particulièrement visibles à l'extrémité est de la rampe, où certains éléments constitutifs ont été remplacés du mieux possible sur les squelettes avant le coulage de la chape en mortier du nouveau sol. La tombe T426 en fournit un bon exemple (**fig. 38**, annexe 6F).



*Fig.35 Tombe T437 installée contre l'angle extérieur du coude du couloir (orientation nord-sud, tête au nord). Il s'agit d'une tombe à entourage mixte (muret et tegula posée de chant sur les petits côtés ; planches en bois(?) sur les longs côtés). Le couvercle reposait originellement sur une bordure de pierres liées au mortier, visible en bas de la photo. Fouille 2003.*



Fig.36 Tombes T431 (contre la façade de l'église rouge) et T432, dans le couloir de la rampe. Les traces brun foncé correspondent aux négatifs des planches d'un cercueil; entre les deux squelettes les restes fragmentés de la bordure en mortier qui scellait la partie supérieure du cercueil T432 et servait d'appui au couvercle. Fouille 2003.



Fig.37 Tombe T420, dans le couloir de la rampe. Le fond est composé de dalles fines tandis que le bord est construit à l'aide de dalles et d'une rangée de pierres. Le squelette totalement émiété n'a laissé que son empreinte en négatif (brûlé par la chaux?). Fouille 2003.



Fig.38 La tombe T426 prise sous le sol en mortier Ss115 et le doublage construit contre le mur de la sacristie (Rampe IVA). La tombe a été arasée au moment de ces travaux et les os protégés par un jeu de dalles installé directement au-dessus. Le squelette repose sur un fond constitué de tegulae;. Datation des ossements par C14 : entre 220 et 420 apr. J.-C. (fourchette large maximale). Fouilles 1995 et 2003.

### *Eléments de chronologie absolue*

La chronologie relative établie entre les tombes, les maçonneries et les couches montre que l'utilisation du couloir de la rampe comme zone funéraire est contemporaine de la « phase II de la rampe », qui fonctionne elle-même avec le 2e état de l'église rouge.

Les dates butoirs les plus extrêmes obtenues par la série de datations au carbone C14 effectuée sur cinq squelettes appartenant à ce niveau funéraire (T309, T402, T403, T405, T426) permettent de caler la mise en place de ces tombes entre le milieu du IIIe siècle au plus tôt<sup>26</sup> et, au plus tard, la seconde moitié du VIe siècle<sup>27</sup>, soit un écart de temps couvrant potentiellement trois siècles. Toutefois, les observations faites au sujet des réfections de la rampe indiquent clairement que l'utilisation du couloir comme cimetière participe d'une seule phase et que celle-ci est comprise entre 2 transformations du niveau de marche, soit un laps de temps relativement réduit qui ne saurait couvrir un intervalle de temps aussi long.

La tombe T426 a fourni une datation C14 à deux sigma beaucoup plus étroite, qui indique que l'individu a obligatoirement été inhumé entre 220 et 420 apr. J.-C (marge de fluctuation maximale, indice de probabilité de 95,4%). Cette tombe est appuyée contre le mur sud de l'église rouge préexistante. La chronologie relative établie entre les maçonneries, les remblais et la tombe ne laissent place à aucun doute quant à son appartenance à la phase II de la rampe. Même en prenant la date la plus récente, ceci démontre que le 2e état de l'église rouge existait déjà au plus tard vers 420. La tombe pourrait cependant tout aussi bien dater de la seconde moitié du IVe siècle, ce que tendrait à indiquer sa datation à un sigma (240-390 apr. J.-C., indice de probabilité de 68,2%) qui placerait alors son installation au plus tard à la fin du IVe siècle.

En revanche, la datation de la tombe T402 (380-570 apr. J.-C) montre que celle-ci est mise en place au plus tôt en 380, mais qu'elle pourrait tout aussi bien dater du Ve siècle (ou même du VIe ?). Il n'y a là rien d'étonnant dans la mesure où il convient de se rappeler que les tombes de ce niveau n'ont pas été installées en une seule fois et que leur distribution couvre tout le couloir de la rampe, ce qui tendrait à indiquer une durée de fonctionnement du cimetière couvrant tout de même quelques générations.

L'existence de la phase II de la rampe vers 400 est d'ailleurs appuyée par la typologie du coffre en tuiles T436, dont l'architecture particulière fournit un indice supplémentaire pour dater cette sépulture de la fin de l'Antiquité tardive ou du début du Haut Moyen Age. Ce type de tombe, bien documenté sur d'autres sites, apparaît en effet dès le IVe siècle et se prolonge jusque dans le Ve siècle. En outre, l'existence du 2e état de l'église rouge au plus tard au début du Ve siècle est confirmée par la datation au carbone C14 de deux autres tombes (T410 et T411), situées non pas dans le couloir de la rampe mais dans la partie sud-est de la nef de l'église « de Sigismond », et clairement associées à cette dernière. Ces tombes, qui sont manifestement contemporaines<sup>28</sup>, sont en effet implantées dans un remblai très épais (Sc33/34) qui est lui-même bloqué par le mur sud de la nef de la 1ère église rouge. Elles ont donc été implantées après ce remblai, tout en fonctionnant obligatoirement avec l'une ou l'autre des deux phases de l'église rouge. Or les datations au carbone C14 effectuées sur les squelettes respectifs de ces deux sépultures montrent que la tombe T411 a été installée entre 170 et 420 apr. J.-C. et que la tombe T410 a été mise en place entre 130 et au plus tard 390 apr. J.-C. Deux hypothèses sont alors possibles, sans qu'aucun indice planimétrique ou stratigraphique ne permette malheureusement de trancher entre les deux possibilités :

- 1) les deux sépultures participent du 1er état de l'église rouge. Dans ce cas, il faut admettre que la construction de la 1ère église rouge est antérieure ou contemporaine à l'année 390 apr. J.-C.
- 2) les deux sépultures fonctionnent avec le 2e état de l'église rouge (leurs fosses ayant été excavées dans ce remblai légèrement plus ancien). Dans ce cas, il faut admettre que la 2e église rouge existait déjà au plus tard en 390 apr. J.-C. La 1ère église serait alors plus ancienne.

On le voit, selon l'hypothèse que l'on choisit, les conséquences pour la datation de l'une ou l'autre des églises rouges sont particulièrement importantes.

Quoi qu'il en soit, la convergence des dates obtenues sur les tombes fonctionnant avec cette église, tant dans la nef que dans le couloir de la rampe, montre que la proposition faite à l'époque par Blondel d'attribuer la construction de cet édifice au roi Sigismond doit désormais être définitivement écartée. La seconde phase de l'église rouge existe déjà au plus tard vers 420 (voire déjà en 390) et sa construction est donc au moins antérieure d'un bon siècle à l'existence du personnage historique, sinon plus ! Que cette église rouge ait encore existé du temps de Sigismond est éventuellement possible, mais reste encore à prouver. L'église contemporaine de Sigismond pourrait en effet tout aussi bien être l'église verte, tant que celle-ci n'aura pas été mieux datée. Des datations complémentaires au carbone C14 sont en cours pour confirmer et valider définitivement les résultats obtenus. L'échantillon prélevé au niveau de la tombe T437 située à l'angle extérieur du couloir permettra notamment de fournir un terminus post quem pour la mise en place de l'épais dallage installé au coude de la rampe.

#### La tombe avec marquage de surface maçonné (T423) située dans la cour du Martolet

Au cours des travaux de dégagements effectués en 2002 à l'intérieur de l'emprise du noyau central du bâtiment de l'« Hospice », la mise au jour d'un marquage de surface avait révélé la présence d'une tombe (T423) demeurée intacte. Elle n'avait pas été repérée par nos prédécesseurs en raison de la présence à cet endroit d'un énorme platane. Un sondage effectué en 2003 dans la moitié orientale de la tombe a permis de préciser sa typologie et de procéder à une datation C14.

Cette tombe est matérialisée en surface par un marquage maçonné (St227) de forme quadrangulaire (3 x 1 m), qui affleure au même niveau que les restes d'un dallage (Ss101) plus tardif (**fig. 39, fig. 42: A**). Cette chape, épaisse de 35 cm, est constituée de plusieurs lits de petits blocs liés par un mortier gris et relativement friable, qui devait à l'origine recouvrir complètement les pierres et présenter une surface horizontale. Au centre, ce marquage est affecté par une perturbation de forme quadrangulaire (40 cm de profondeur) qui a été comblée par un remblai contenant de petits débris de démolition, de gros morceaux de mortier arrachés au marquage et des pierres (**fig. 42: B**). Il s'agit très vraisemblablement d'un creusement tardif qui n'a rien à voir avec la tombe.

À l'est du marquage, une maçonnerie (M929) a été mise au jour, dont nous avons repéré une seule assise. Si ses bords ouest et sud sont clairement définis, l'extension nord et est n'est pas certaine : côté est, la pierre allongée pourrait correspondre à une bordure, tandis qu'au nord, des négatifs indiquent un arrachement. Les relations stratigraphiques montrent clairement que cet aménagement est postérieur au marquage de la tombe, mais sa mise en place semble avoir été dictée par la présence de la sépulture ; il pourrait s'agir des restes d'une *mensa* votive.

Le squelette repéré au fond d'une fosse extrêmement profonde (un peu plus que 2 m) est inhumé dans un cercueil qui s'est en partie affaissé, mais dont les négatifs de bois présentent un excellent état de conservation (**fig. 40**). Le profil transversal de cette fosse (**fig. 42**) montre qu'elle comporte deux parties clairement distinctes : une partie haute (2/3 de la hauteur), plus large (110 cm), et une partie inférieure (1/3 de la hauteur), plus étroite (env. 80 cm), qui correspond à l'espace dans lequel a été déposé le cercueil (**fig.42: C et E**). La limite entre ces deux parties est matérialisée en coupe par un épaulement latéral de 25 cm du côté nord, qui marque le point à partir duquel la largeur de la fosse a été ajustée à celle du cercueil (**fig.41: E et fig. 42**). Le volume occupé par celui-ci ne mesurant que 60 cm de largeur, l'espace étroit subsistant entre les parois du cercueil et la fosse a été soigneusement comblé (Sc426 et Sc427). Le soin accordé à ce comblement et le fait qu'il ne monte pas plus haut que l'épaulement marquant la limite supérieure du cercueil semblent indiquer qu'il est intervenu lors de la mise en place du cercueil, avant que la partie haute de la fosse ne soit grossièrement remblayée avec la terre extraite.

Le squelette repose sur une planche. Les résidus de bois observés sur les os correspondent à la planche latérale nord qui s'est effondrée en basculant sur le squelette lorsque la couverture a lâché sous le poids des remblais accumulés au-dessus. La position originelle du couvercle correspond au clou (longueur 9 cm, section 2cm !) qui a été retrouvé en position verticale sur le bord nord du cercueil et qui est demeuré en place au niveau du petit épaulement (**fig. 42: F**). Cet effondrement du cercueil a provoqué le tassement du comblement de la fosse (Sc425) et l'affaissement de la partie centrale du marquage de surface. Ceci montre que le marquage de surface vraisemblablement été installé sitôt le comblement de la fosse achevé, alors que le remplissage de la tombe ne s'était pas encore tassé. Il participe donc bien de l'architecture originelle de la tombe.

La profondeur d'enfouissement du squelette, le soin accordé au marquage de surface et le respect dont celui-ci a fait l'objet lors des transformations ultérieures des églises semblent indiquer qu'il s'agit d'une tombe d'une certaine importance. C'est pourquoi nous avons pris soin de ne fouiller que la moitié orientale déjà perturbée et de limiter au strict nécessaire notre impact, sans toucher aux ossements et aux négatifs de bois. Seul un échantillon d'os a été prélevé pour une datation au carbone C14 sur le fémur droit du squelette. Les résultats de cette analyse, qui sont attendus avec impatience, devraient nous parvenir dans le courant du printemps 2004. Ils nous fourniront une réponse quant à l'âge de cette tombe et permettront de préciser sa relation chronologique avec les édifices. En effet, aucune certitude n'existe en ce qui concerne l'attribution de cette tombe à un des différents édifices. Des indices relativement faibles indiquent qu'elle est plus tardive que les trois coffres orientés nord-sud mises au jour immédiatement au sud (T422, T424, T428), dont celle située le plus à l'ouest est antérieure à l'Hospice (voir Rapport fouilles 20032). La tombe T423 semble être également plus récente que le noyau de « l'Hospice » étant donné qu'elle est installée à cheval sur son mur occidental (M901)<sup>29</sup>. La tombe pourrait donc faire partie de l'Hospice agrandi ou, plus vraisemblablement, être contemporaine d'une des églises qui lui succèdent.

La partie de la fosse T423 ouverte en 2003 a été protégée par une feuille de géotextile appliquée sur le fond et contre les parois et soigneusement remblayée en automne. Cette précaution permettra de repérer aisément le niveau atteint et les limites de fouille si la commission scientifique décidait d'en poursuivre la fouille en 2004. Le dégagement complet du squelette impliquerait toutefois de détruire le marquage de surface.



Fig.39 Tombe T423 : marquage au sol maçonnerie affleurant au même niveau que les restes de dallages (vue générale vers le nord).



Fig.40 Tombe T423 : détail du squelette dégagé au niveau du bassin. Les traces brun foncé indiquent clairement la largeur du cercueil qui était assemblé à l'aide de gros clous. Les os sont encore partiellement couverts par les restes de la planche effondrée du couvercle.



Fig.41 Tombe T423 : fouille de la moitié orientale : Un petit sondage au pied du profil a permis de repérer le corps, au niveau du bassin et de l'extrémité supérieure des fémurs. Le squelette repose dans un cercueil de bois (écrasé), avec une planche de couverture qui s'est affaissée sur les ossements (vue vers le nord).

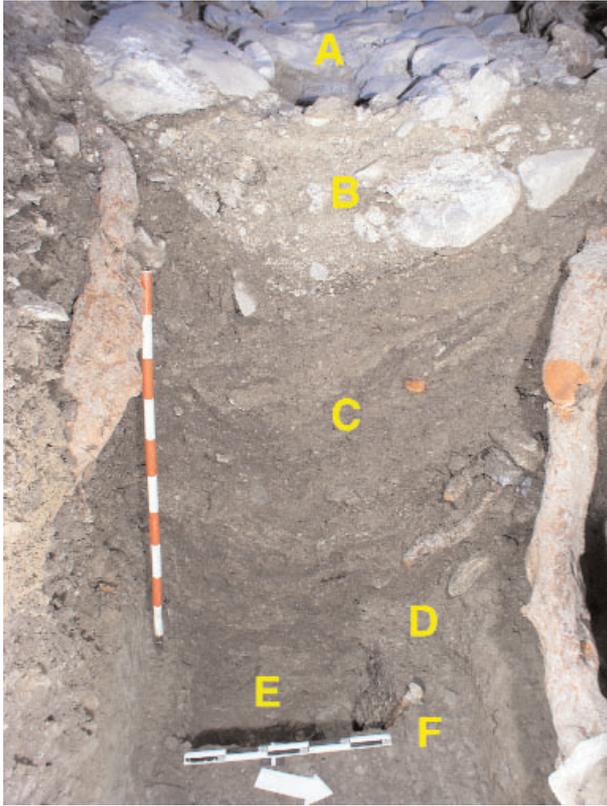


Fig.42 Tombe T423 : détail du profil ouest. (A) restes du marquage au sol maçonné; (B) remblais d'une fosse qui a percé la surface du marquage; (C) comblement de la partie haute de la fosse de la tombe (partie large) : les passées sombres correspondent à des négatifs de racines ou à des galeries de fousseurs; (D) banquette latérale marquant le rétrécissement du fond de la fosse; (E) fond de la fosse correspondant au volume originellement occupé par le cercueil ; (F) clou demeuré en place sur le côté droit de la tombe, au niveau de l'épaulement.

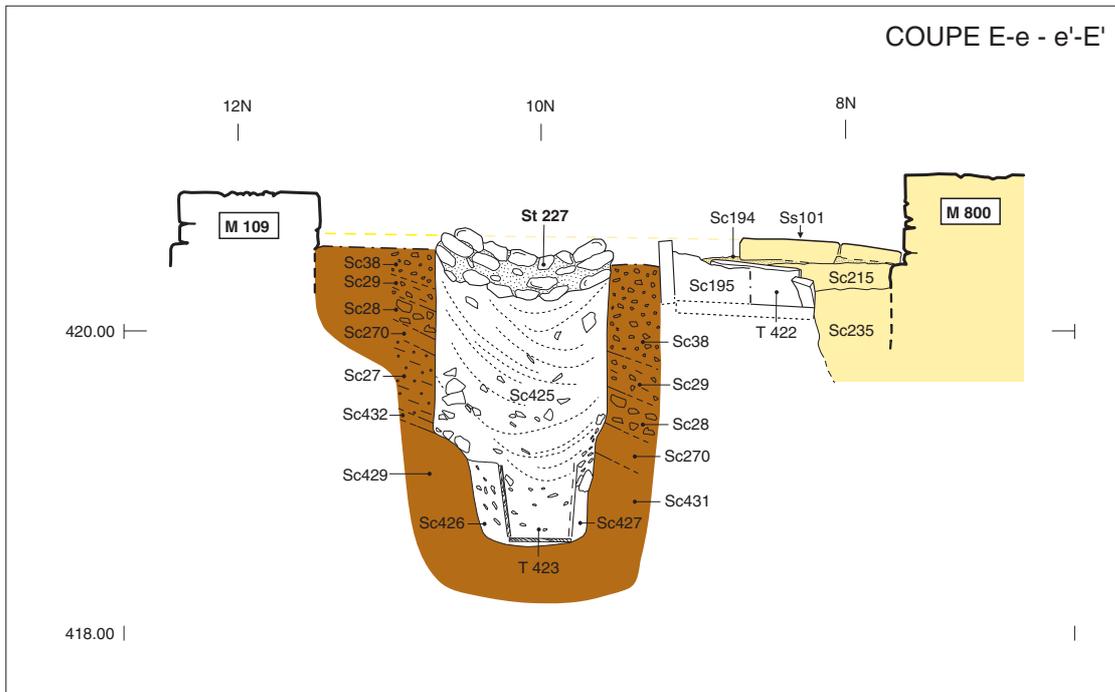


Fig. 42B Coupe transversale de la tombe T423

## Les vestiges de la cour St-Joseph

La tentative de réguler par un forage le débit d'eau qui s'écoule dans les catacombes horizontal sous le tracé du chemin de fer a été mise en œuvre en juin 2003. Une large fosse (L. 8, l. 2,50, p. 1,50 m) a d'abord été excavée à l'ouest de l'escalier qui mène au Martolet (**fig. 43**) pour permettre l'installation des machines. Le forage a été effectué horizontalement sous la voie de chemin de fer. Le trépan s'est arrêté contre le rocher à treize mètres de la fosse. Ensuite, une tranchée étroite (L. 700, l. 40, P. 80 cm) a été creusée pour permettre d'évacuer l'eau ainsi captée vers le canal existant sous l'Abbaye. Si les travaux ont permis de mieux connaître le relief du rocher au niveau de la nappe phréatique (un sondage à l'ouest de la ligne CFF n'aurait pas atteint la source), ils n'ont pas influencé le niveau de l'eau dans le couloir des catacombes.

Faute de coordination, la surveillance archéologique n'a pu débuter que lors de l'excavation de la petite tranchée (semaine du 24 juin 2003). La documentation comprend un relevé schématique du plan des maçonneries apparues (**fig. 44**) et le relevé des profils les plus importants. Les observations ont été intégrées dans la base de données des fouilles du Martolet.

### Observations dans la grande fosse

Dans la grande fosse, la présence de l'eau évacuée par deux puissantes pompes n'a pas permis un nettoyage et une étude fine des profils. Néanmoins, six maçonneries ont été repérées. Le mur (M521) observé dans les profils nord et sud de la fouille constitue la structure la plus massive (**fig. 45**). Cette maçonnerie, large de 130 cm à la base, forme un ressaut sur sa face occidentale et s'élève avec une épaisseur de 120 cm. L'arase est scellée par une couche de démolition (Sc307) ; la semelle de fondation correspond au fond de la fosse de forage.

A l'extrémité occidentale de la fosse, deux autres murs (M522 et M523), perpendiculaires et apparemment liés l'un à l'autre, ont été repérés. Le parement sud du mur M522 a été vu sur une longueur d'environ 120 cm ; la semelle de fondation se situe environ 60 cm au-dessus du fond du mur précédent (M521).

Entre le mur nord-sud (M521) et l'angle formé par les deux murs M523/M522, une maçonnerie peu profonde (M524) est apparue (l. 50, H. conservée sur 40 cm). L'arase est tronquée par le bitume de la cour; ce mur n'est pas visible dans le profil sud de la fosse.

Dans le profil oriental de la fosse, deux maçonneries superposées sont observables : un mur orienté est-ouest et large de 70 cm (M526) dont la semelle correspond au fond de la fosse, à l'instar du M521, et, au-dessus, le parement d'une maçonnerie de grosses pierres orientée nord-sud (M525). L'étude sommaire du profil n'a pas permis d'établir la chronologie entre les différents murs. D'après les niveaux des arases et le niveau des fonds de maçonnerie, il semblerait que les murs formant un « T » (M521 et M526) pourraient constituer le groupe le plus ancien, puis viennent les maçonneries formant l'angle M522/M523 et le mur M525. La maçonnerie M524 serait la plus récente.

### Observations dans la petite tranchée pour la conduite d'évacuation

Quarante cm sous la surface du terrain, deux maçonneries (M519 et M520) sont apparues (**fig. 46 et 47**). Il s'agit de maçonneries massives, d'une largeur d'1 m, formant vraisemblablement un angle droit. Ces deux murs ont été observés sur une hauteur de 40 cm, leur fond n'a pas été atteint.

Les séquences stratigraphiques de part et d'autre des murs M519/M520 sont différentes. Au nord-est du mur M520 et à l'intérieur de l'angle, un sédiment contenant des débris de construction (Sc304) occupe le fond de la tranchée. Au-dessus suivent quatre couches (Sc305) témoignant d'une période d'inondation et de stagnation d'eau, sans doute en relation avec la résurgence toute proche

d'une source : deux niveaux d'argiles compactes brunes et grises, scellées par une fine couche de limon noir argileux, elle-même surmontée d'un niveau très irrégulier de tuf précipité sur place. Tous ces sédiments sont antérieurs à la construction des deux murs. En effet, le remblai de la fosse de construction du mur M520, une couche limoneuse contenant du gravier et des boulettes d'argile brune (Sc306), recouvre les niveaux naturels.

A l'ouest du mur M519, un niveau très compact de démolition (Sc307) a été identifié au fond de la tranchée. Il pourrait s'agir de débris du mur M519. Au-dessus de cette couche, deux niveaux de sédiments noirs et argileux comprenant quelques nodules et fragments de mortier (Sc308) témoignent d'une période d'immersion de la zone avec pourrissement d'éléments organiques. Un creusement (Sc311) a perturbé leur partie supérieure. Cette perturbation est comblée par un sédiment argileux très tassé issu probablement d'une période de stagnation d'eau, comprenant en outre des débris de construction. Enfin, des remblais modernes (Sc309) recouvrent l'ensemble.

### Interprétation

A l'heure actuelle, il est difficile de préciser la valeur incontestable des vestiges apparus, les maçonneries de la "grande fosse" n'ayant été vues qu'en coupe et celles de la "petite tranchée" sur une trop petite surface. Elles attestent cependant qu'un nombre important de murs appartenant manifestement à des périodes différentes occupaient la cour St-Joseph par le passé. Ces murs s'ajoutent à la citerne qui daterait de l'époque romaine et aux vestiges mis au jour par le chanoine Bourban lors des travaux de construction de l'ancien « château d'eau » en 1906. En outre, une gravure de 1813 montre une étendue d'eau, dénommée « le Vivier », à l'emplacement actuel du bâtiment de l'internat.

Les constructions que nous avons repérées étaient peut-être liées à la proximité de la source. Le tuf précipité sur place témoigne en effet de la proximité de la résurgence. Aucun indice ne nous permet de dater les vestiges. Si l'on considère l'orientation des maçonneries repérées en fouille (elles dévient d'environ 45° par rapport à la façade occidentale de l'Abbaye) et la lithographie de Thomas Baeck de 1730 qui ne montre aucun bâtiment à cet endroit, ces vestiges appartiennent à des bâtiments ou à des aménagements plus anciens.

Les vestiges montrent en outre de manière plus qu'évidente que chaque intervention dans le sol de la cour St-Joseph devra faire objet d'une intervention archéologique.



Fig. 43 Cour St-Joseph, grande fosse, vue vers l'ouest.

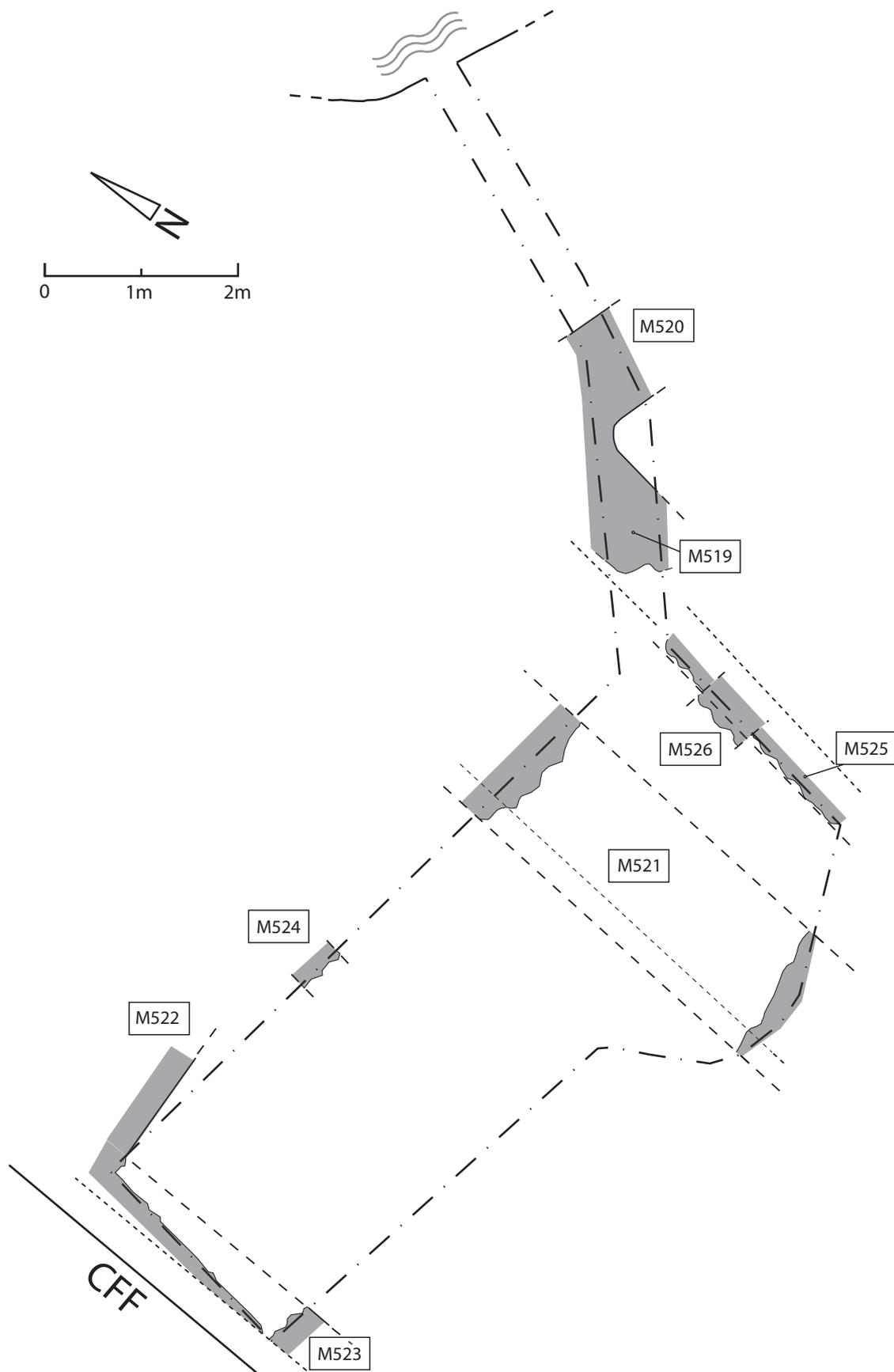


Fig. 44 Cour St-Joseph, plan schématique des vestiges de la grande fosse et de la petite tranchée.



Fig. 45 Cour St-Joseph, grande fosse, profil nord.



Fig. 46 Cour St-Joseph, petite tranchée reliant la grande fosse au canal de la source. Au centre, le parement de la maçonnerie M520 (vue vers sud-ouest).



Fig. 47 Cour St-Joseph, petite tranchée : détail de l'angle formé par les murs M519 et M520.

### **Crédit photographique:**

Archives de l'Abbaye: fig. 23, 25-26

Archives Cantonales, Sion: fig. 9-11

Bernard Dubuis (Conthey) : fig. 27

Bureau H.-J. Lehner: fig 28

Archéotech (O. Feihl et R. Gindroz): fig. 15-16, 18-20, 29-30

Pour toutes les autres : Bureau Tera

### **Notes:**

<sup>1</sup> A. Antonini, Les origines de l'abbaye de St-Maurice d'Agaune – un héritage à étudier et protéger, *Art et Architecture en Suisse* 2003.3, pp. 23-29.

<sup>2</sup> BL44. L. Blondel, « Saint-Maurice : nouvelles fouilles sur l'emplacement de la basilique », *La Suisse primitive*, T.8, 1944, pp. 75-79.

<sup>3</sup> Dans les mois qui ont suivi ces travaux et malgré une sécheresse caniculaire, aucune diminution du débit et du niveau des eaux s'écoulant à travers les vestiges des catacombes n'a été constaté. Le problème de l'assainissement des catacombes demeure donc entier et attend toujours une solution.

<sup>4</sup> L. Blondel, Saint-Maurice : nouvelles fouilles sur l'emplacement des basiliques, *La suisse primitive*, 8, 1944, p. 78 : "A côté du crâne entouré de dalles, on a vu apparaître deux très belles épingles de bronze de 13 et 9,5 cm, qui devaient certainement maintenir la chevelure d'une femme." (*photographie des deux épingles p. 77*).

Idem, St-Maurice, *Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte*, 35, 1944, p. 49 : "(...), on a mis au jour contre le rocher un reste de sépulture entouré par des dalles. Sous le crâne écrasé, on a recueilli deux belles épingles en bronze de 13 et 9, 5 cm de longueur qui devaient retenir la chevelure d'une femme. L'une d'elles est à enroulement, l'autre à tête cylindrique avec trou de chas horizontal. Ce sont des types connus en Valais, mais qui décèlent un abri préhistorique établi sous les balmes du rocher déjà dans la première période du bronze."

Idem, Plan et inventaire des tombes des basiliques d'Agaune, *Vallesia*, 21, 1966, pp. 29-34. "Sépulture de l'époque du bronze, coffre carré fait de petites dalles entourant un crâne féminin avec épingles, recouvert par une grosse pierre (découverte du 5 juillet 1944)."

<sup>5</sup> A ce jour, un seul mur construit sur un remblai a été observé au Martolet. Il s'agit d'un mur d'orientation nord-sud (perpendiculaire au rocher), découvert sous la crypte occidentale, et renforcé par une armature en bois. La semelle de sa fondation est horizontale.

<sup>6</sup> Bouffard 45, p.47-50.

<sup>7</sup> A la base de ce remblai se trouve une lentille (Sc348) contenant des fragments de mortier identiques au mortier de « l'Hospice ».

<sup>8</sup> La lésène qui renforce l'angle sud-est de la nef ne comporte pas de reprise attribuable à la phase II, à l'instar du mur d'épaulement (M111) auquel elle est liée, du moins sur la hauteur conservée dans la rampe.

<sup>9</sup> La finition du montant sud de l'entrée et le niveau de conservation maximal du remblai permettent de restituer ce sol Ss444 vers 418.60m.

<sup>10</sup> Les deux dernières baies à l'extrémité orientale du couloir sont reconstituées.

<sup>11</sup> La face orientale du mur est construite contre terre, et cela au-dessus du mur antérieur dont le parement est dressé à vue. Cette particularité est l'un des arguments en faveur de l'attribution à deux chantiers différents du mur de la phase II et du mur-bahut.

<sup>12</sup> Même s'il faut considérer comme encore possible le percement du mortier ou le soulèvement des dalles pour quelques rares dernières inhumations, surtout en vertu du caractère intermittent de ce cimetière. (cf chap. « tombes »)

<sup>13</sup> L'orientation de ce mur ne respecte pas le plan orthonormé pratiqué jusque là, puisqu'il est légèrement en diagonale par rapport aux murs d'orientation est-ouest des époques de Sigismond et de Gontran.

<sup>14</sup> Curieusement, ce mur est bâti sur des remblais, alors que tous les murs observés jusqu'ici dans le Martolet sont fondés sur ou dans le terrain naturel plus stable, leurs fondations remontant la pente lorsqu'ils ont une orientation nord-sud.

<sup>15</sup> Le mur (M231) oblitère une perturbation préexistante (M234) de nature indéterminée.

<sup>16</sup> La documentation a été effectuée sur la base du relevé au pierre à pierre réalisé par le bureau Stöckli et informatisé par nos soins. Les observations ont été intégrées dans la base de données des fouilles du Martolet.

<sup>17</sup> Rapport interne de l'atelier Saint-Dismas, étude de la bibliothèque baroque, 18 juin 2001. Il y est suggéré qu'une maçonnerie de la façade est serait antérieure au XIVe s.

<sup>18</sup> Stöckli suggère une raison statique qui paraît peu plausible étant donnée l'ouverture d'une grande baie près de l'ancienne fenêtre.

<sup>19</sup> TH63, p.168. MI97. Transcription complète du traité en latin avec traduction française. MI98-2, p.589-590.

<sup>20</sup> Ce bloc en marbre dolomitique, déjà repéré lors des analyses du bureau Stöckli, se trouvait dans un état de dégradation alarmant. Il a donc été prélevé pour assurer sa conservation.

<sup>21</sup> TH63, p.170. MI98-2, p.591. MI96-2, p.106.

<sup>22</sup> Voir le traité pour la reconstruction des bâtiments entre l'Abbaye et François Perret, François Gex de Samoens et Etienne Guillot de St-Maurice (daté du 27. 11. 1706). BL48, p.15-16.

<sup>23</sup> Les deux portes ne sont pas visibles du côté sud, en raison de l'habillage actuel du mur. Dans l'état actuel, on ne peut pas déterminer si ces ouvertures sont bien des portes, ou des fenêtres.

<sup>24</sup> MI98-2, p.594.

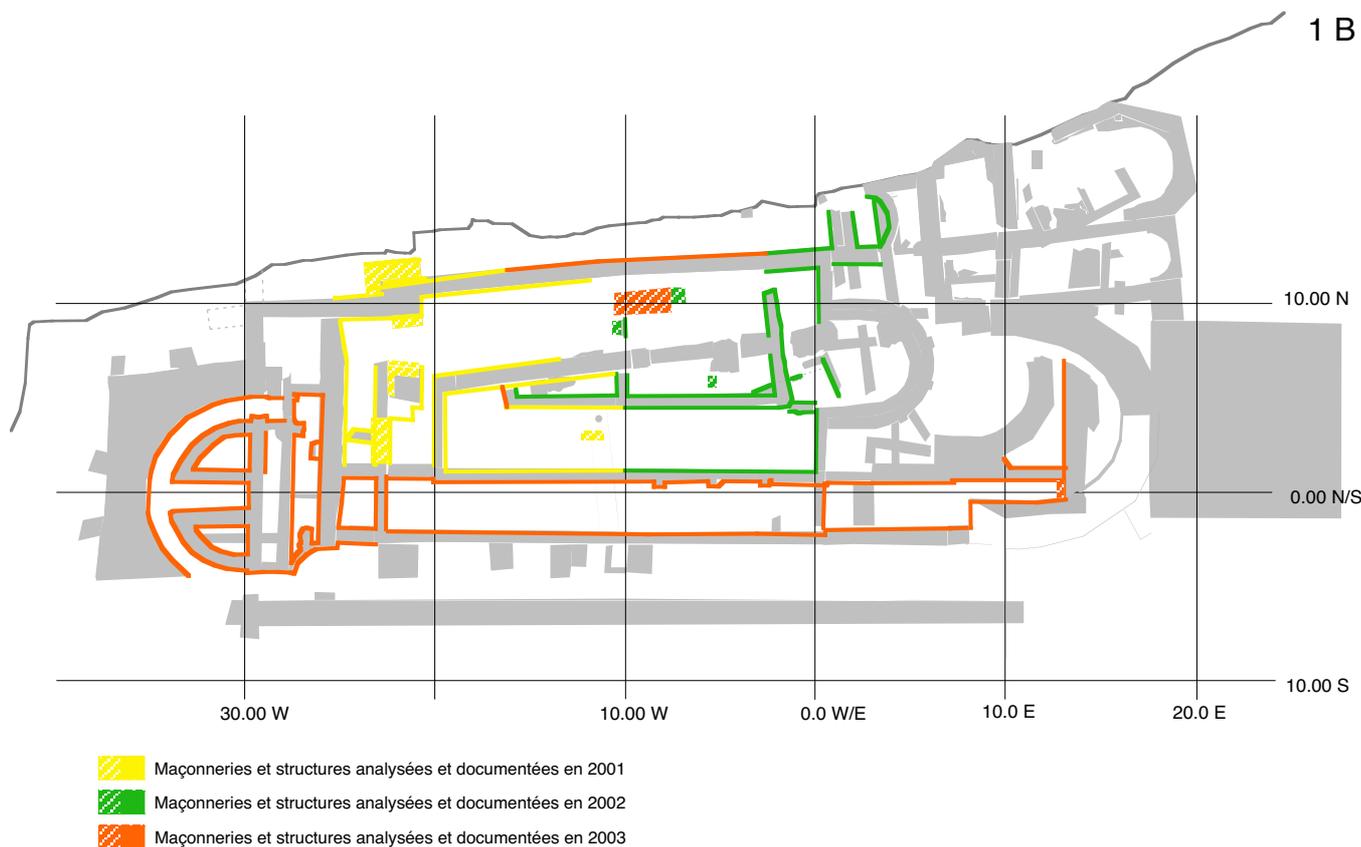
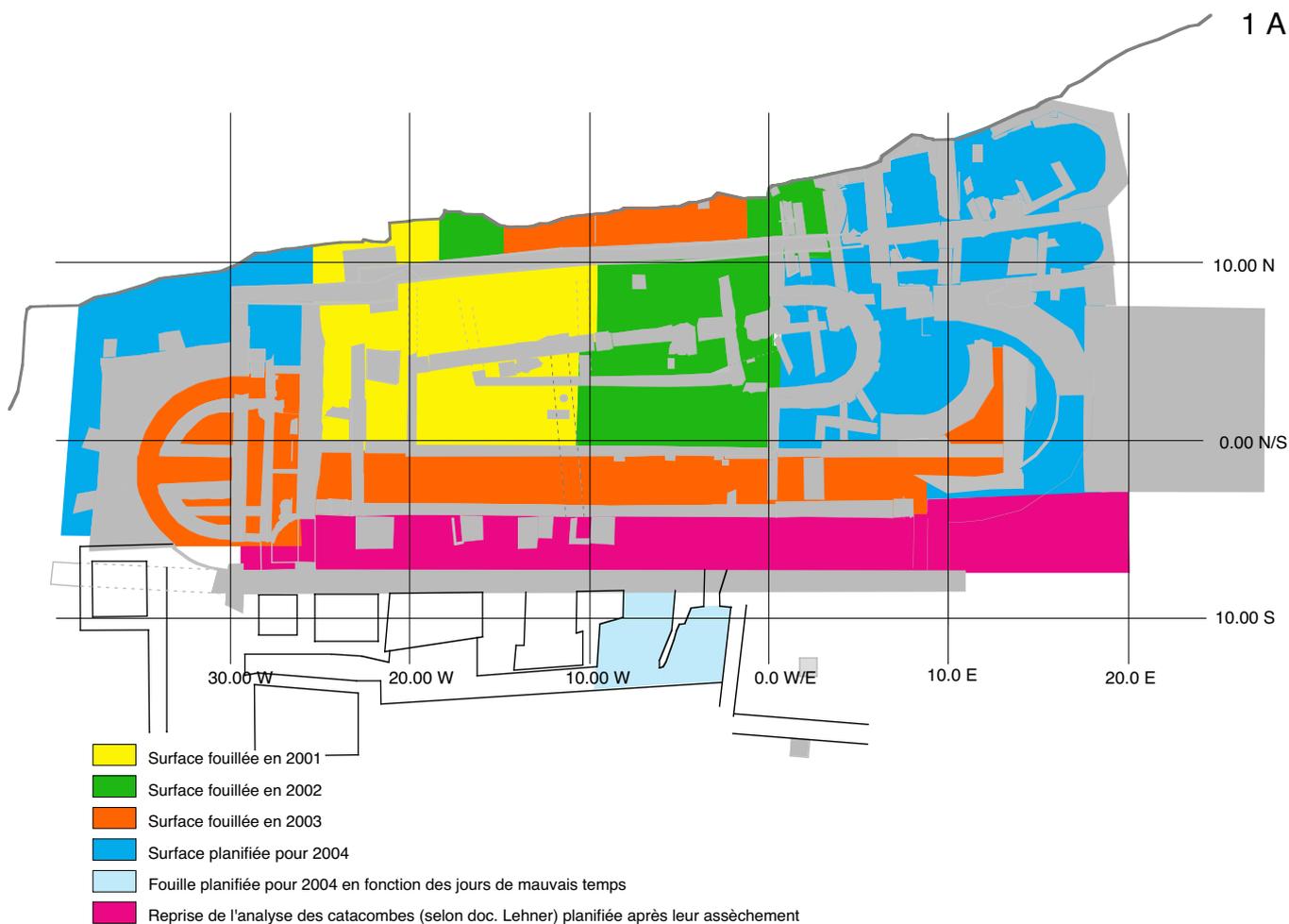
<sup>25</sup> La liaison de l'angle devra être vérifiée à l'étage inférieur.

<sup>26</sup> Datation de la tombe T426 : entre 220 et 420 apr. J.-C.

<sup>27</sup> Datation de la tombe T402 : entre 380 et 570 apr. J.-C.

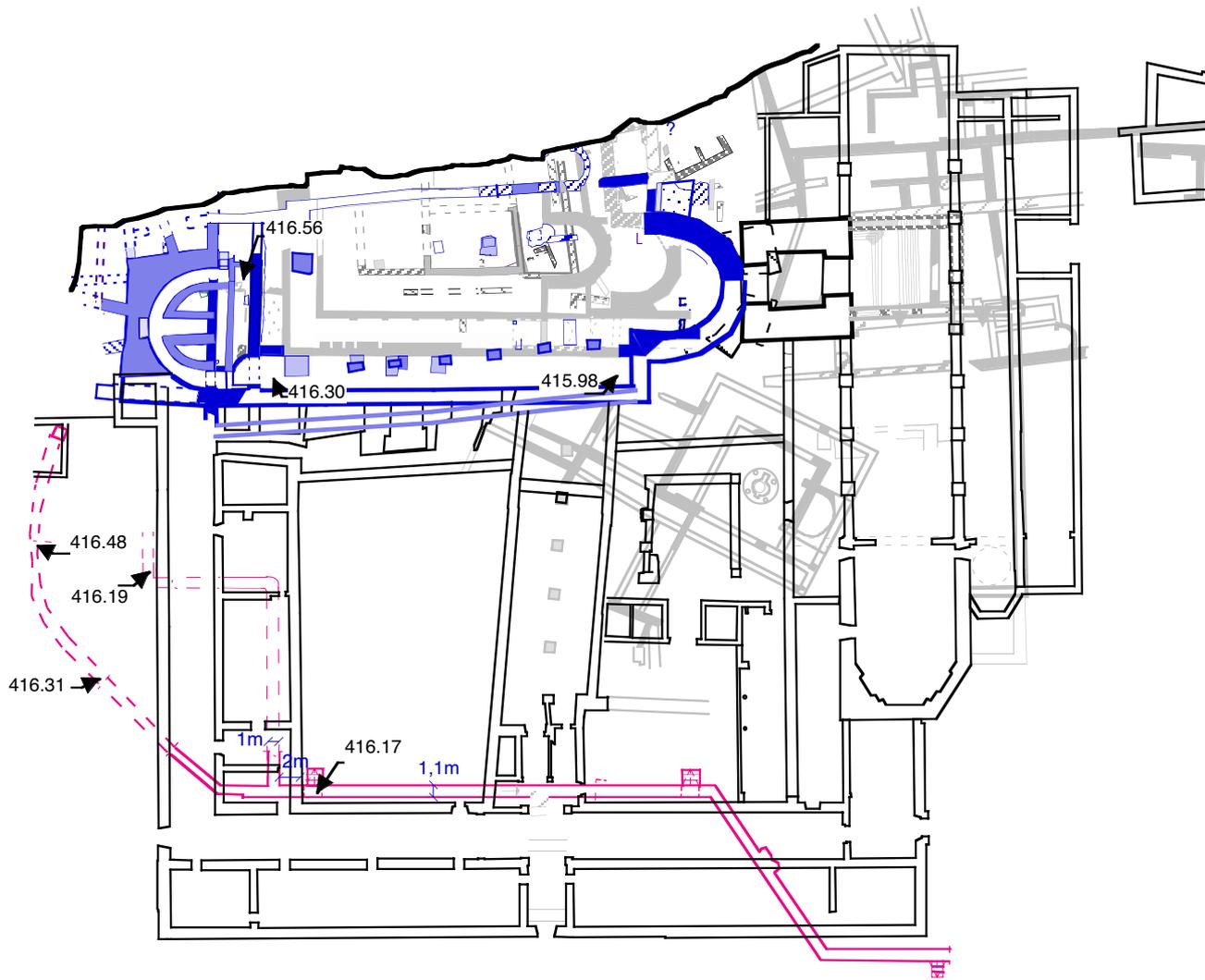
<sup>28</sup> Voisinage direct des deux tombes, orientation identique, parallélisme des fosses, altitudes similaires du fond de fosse.

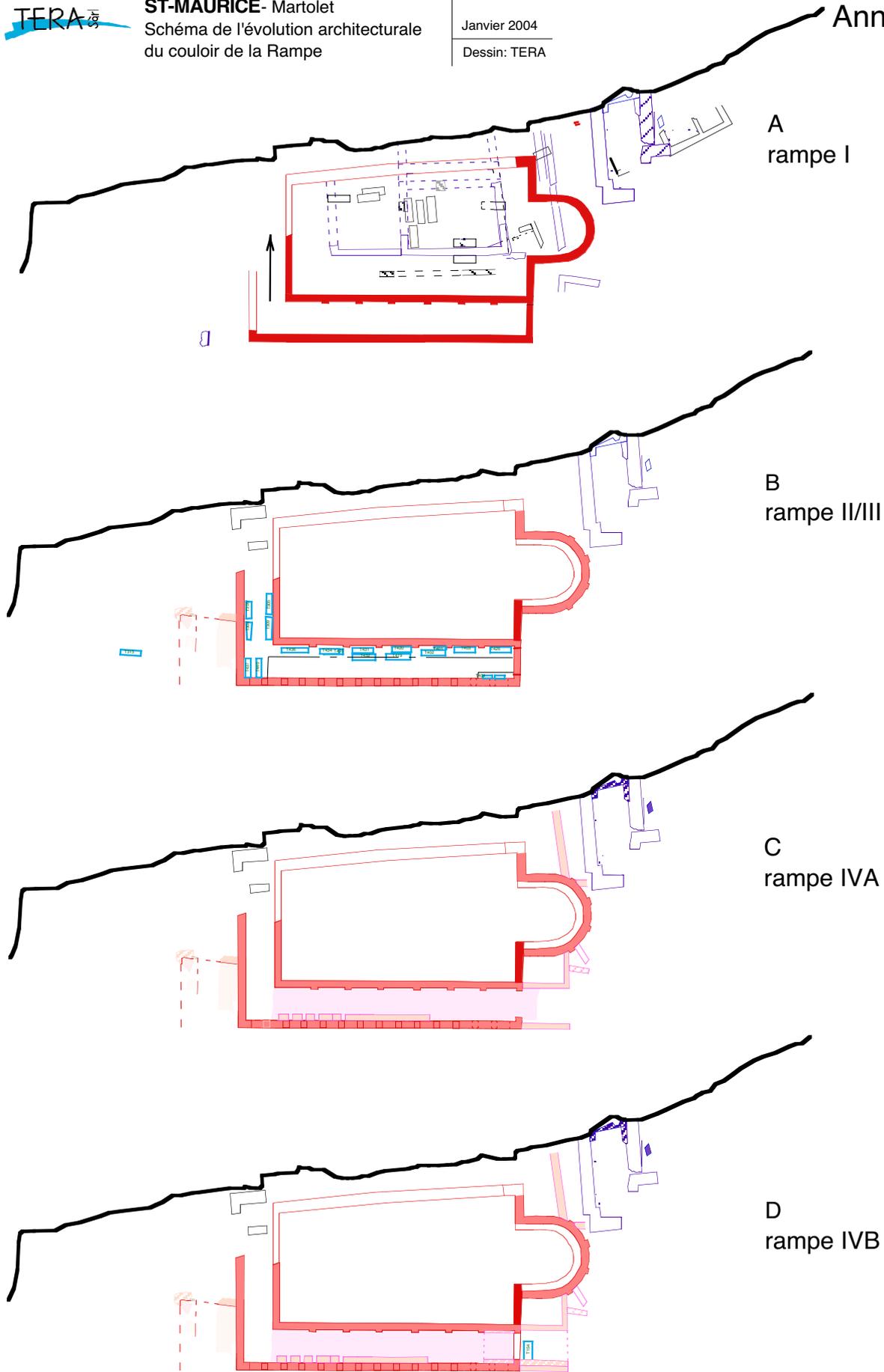
<sup>29</sup> Nous ne pouvons pas absolument exclure que la maçonnerie du mur ouest de l'Hospice ne passait pas par-dessus la tombe.



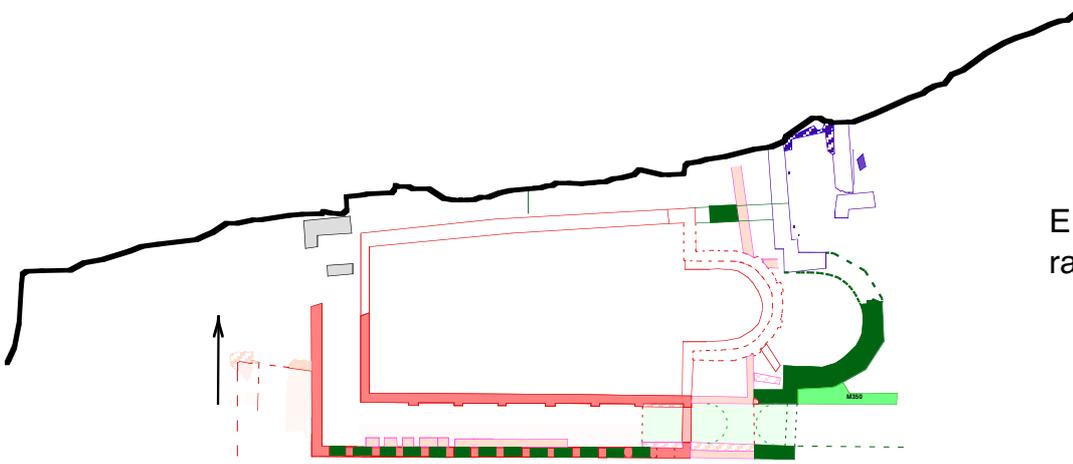


- Tombes repérées lors des anciennes fouilles; position d'après Blondel 1966
- Tombes documentées par le bureau Lehner
- Tombes documentées lors de la campagne 2001
- Tombes documentées lors de la campagne 2002
- Tombes documentées lors de la campagne 2003

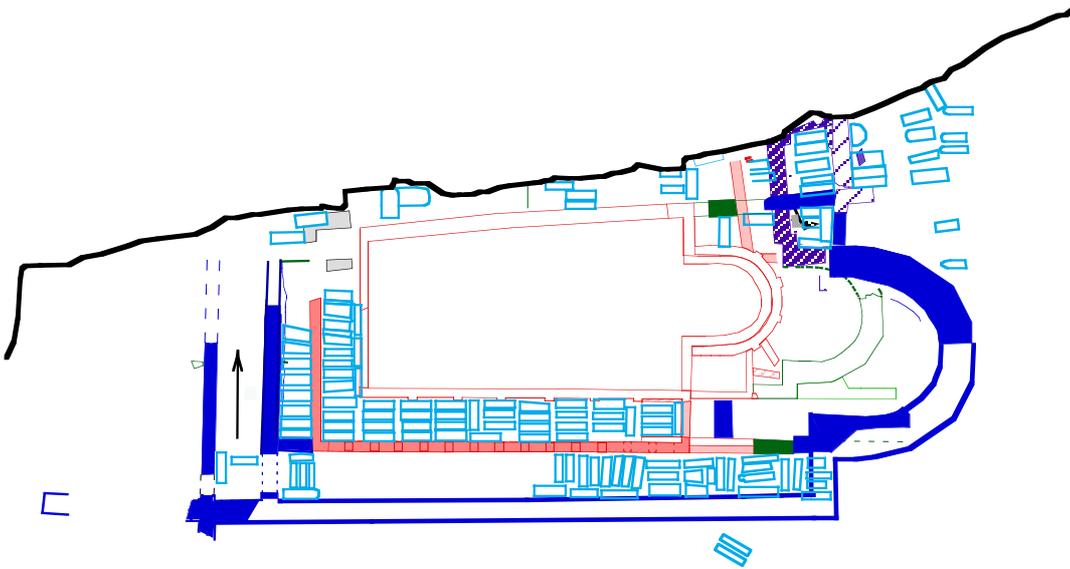




E  
rampe V/VI



F



G

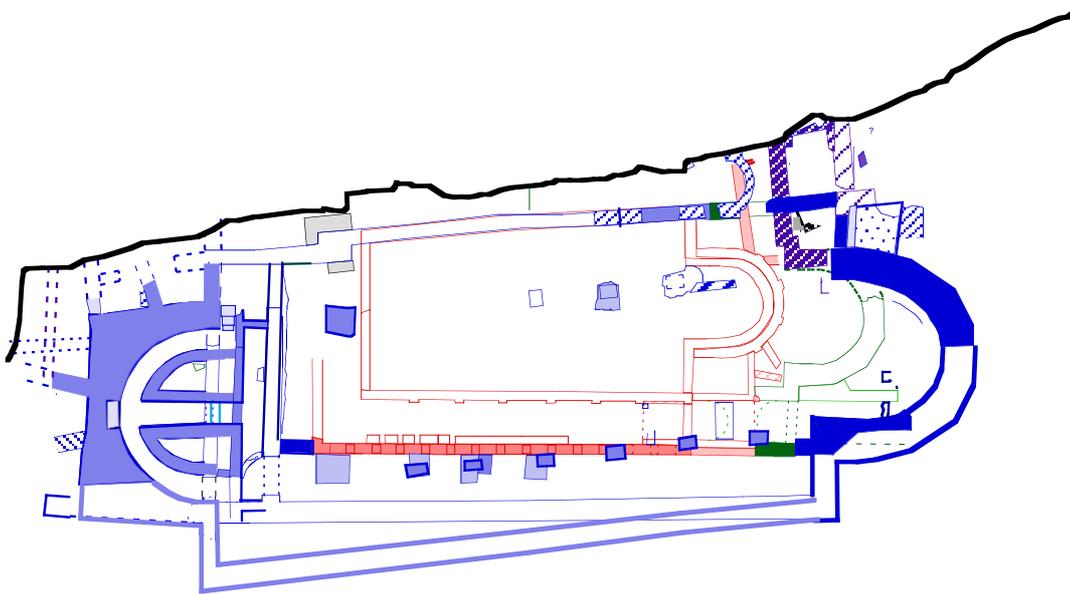


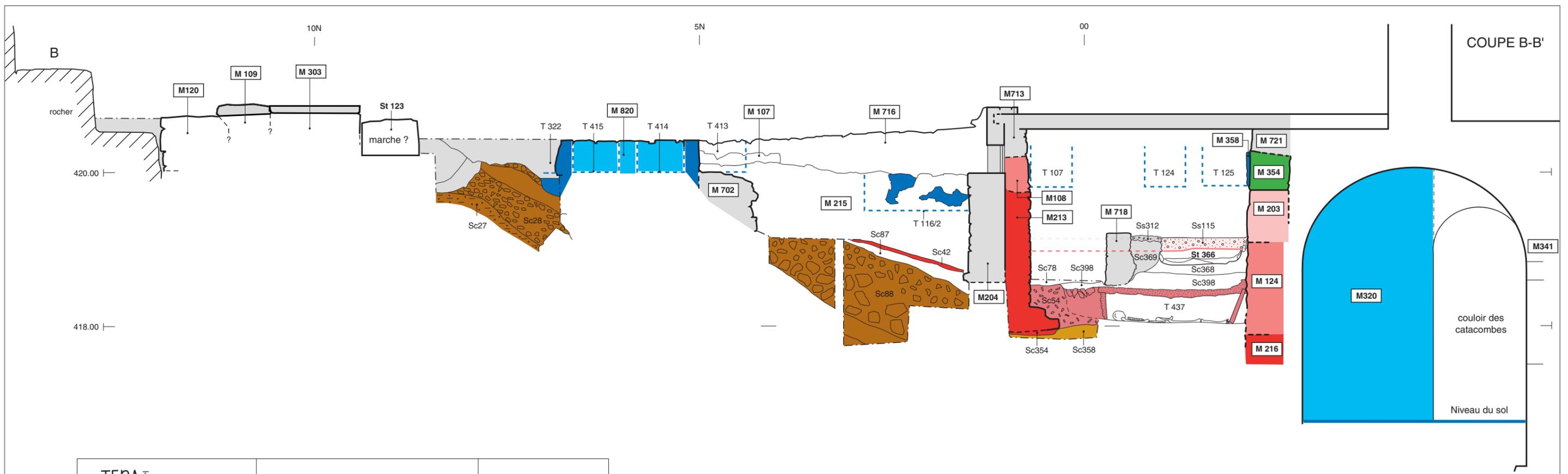
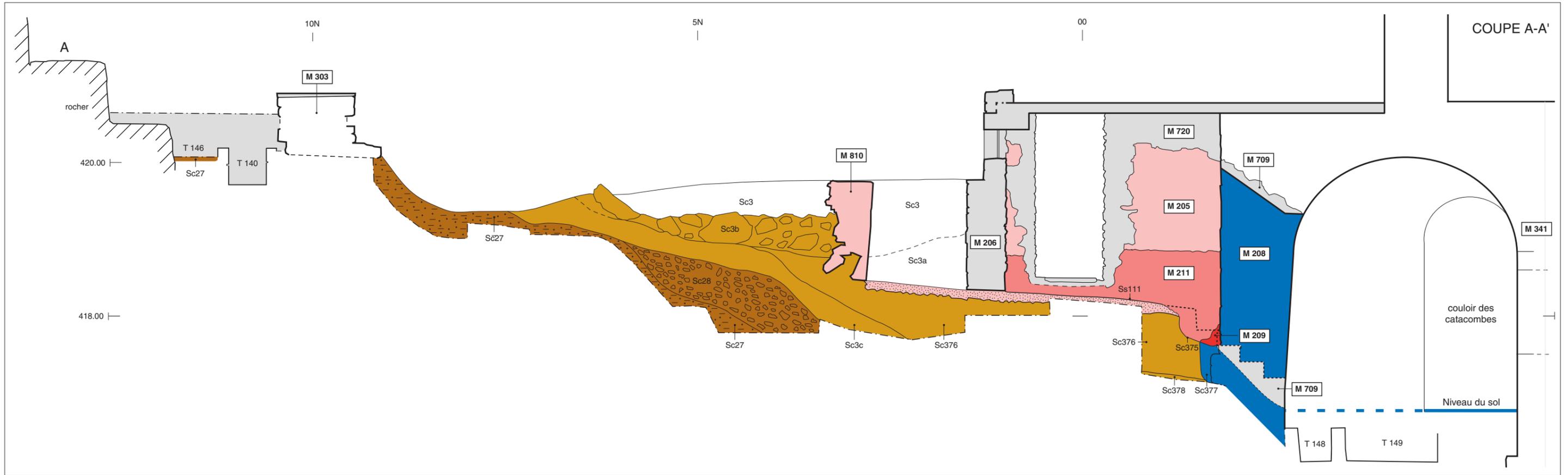
Tableau chronologique de l'évolution du secteur du couloir de la rampe

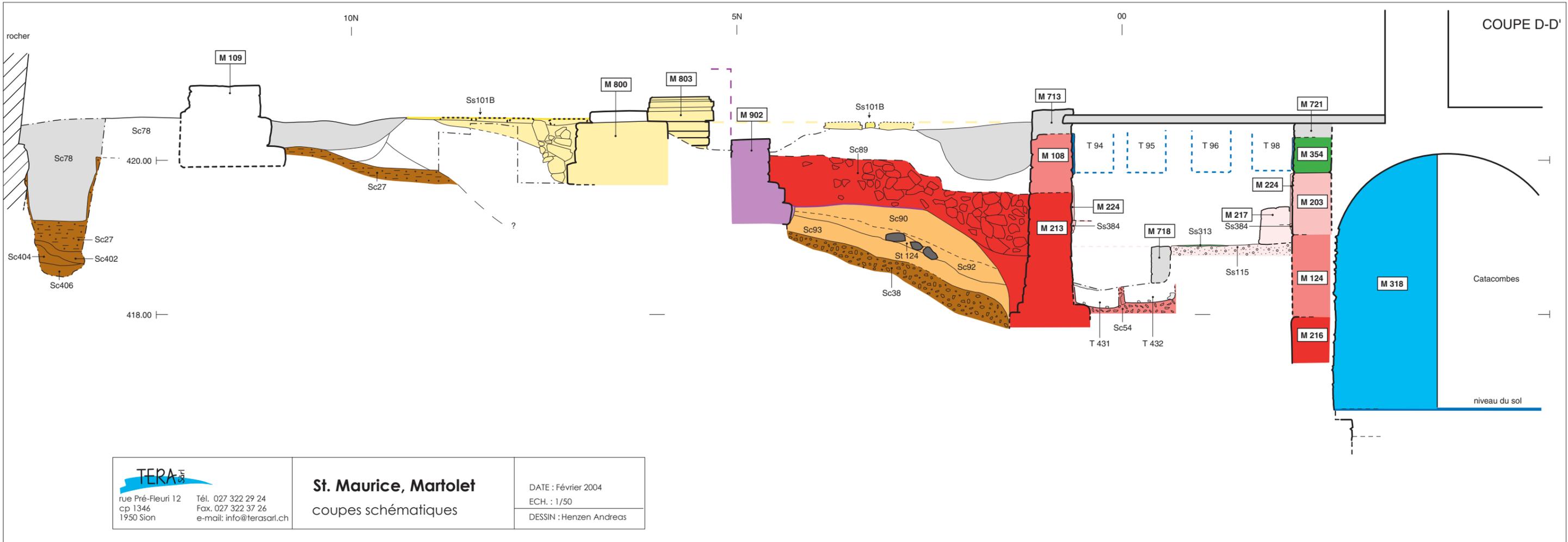
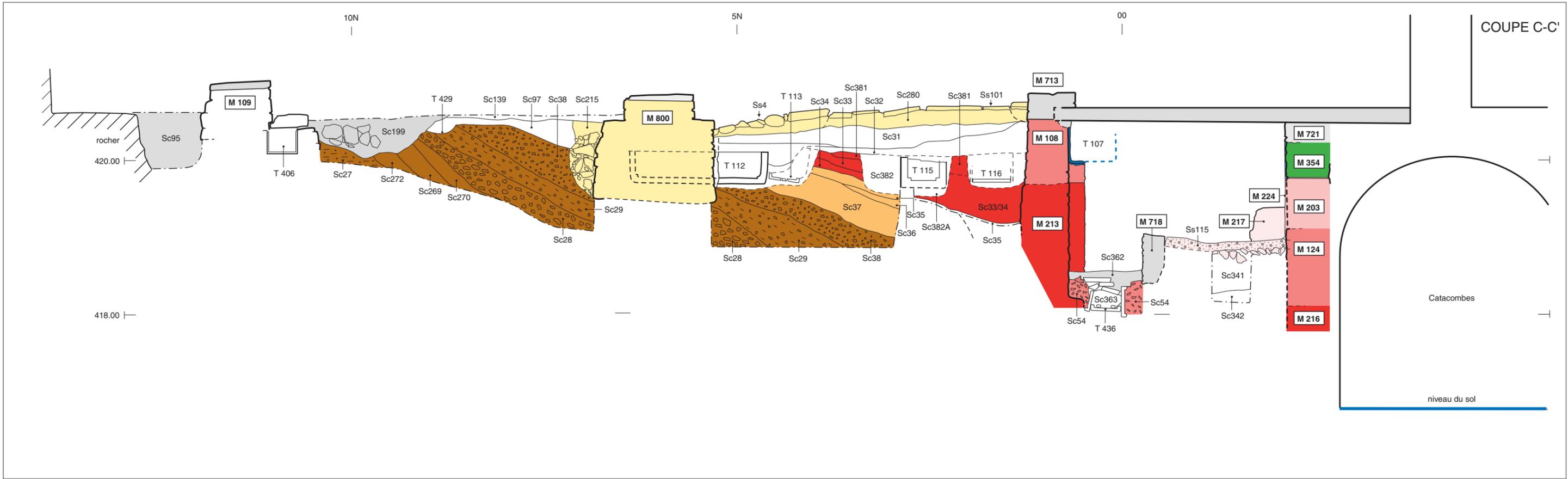
Annexe 5

si - cle	Phases	B timent principal : Couloir d'accès à l'église rouge et verte (= Rampe I - VI)	Utilisation, aménagements ponctuels, éléments de datation	Corrélations
		<p>Etat pré-existant:                      * Hospice (b.t. funéraire) (M900/M901/M907) avec son annexe W (M902/M916) et E (M924/M904/M906).                      * Autour du bâtiment: terrain en pente vers l'E, S, et W. La surface correspond au sommet de couches contenant de grands fragments de tuiles. Deux couches: celle du dessous, sans mat riel Sc93 au N, Sc327 l'E, et Sc391 l'intérieur de la future Rampe; celle du dessus, avec petits débris de mortier et tuiles Sc90 au N et Sc349 dans la future Rampe.                      * Aucun vestige connu repris sur le secteur du couloir.</p>		
	Rampe I	<p>* <b>Construction du socle de la rampe:</b> murs sud (M216), est (M222) et ouest (M209) de la rampe.  <u>Sol:</u> Apport d'un remblai (Sp331) qui nivelle le couloir. Le sol du couloir devait se situer sur le ressaut de fond de la façade S de l'église (= sol restitué Ss423): dans le tronçon S du couloir, le sol devait être horizontal, l'W en pente raide (escalier).                      Toiture: Aucun indice; les murs pourraient soutenir une terrasse ciel ouvert.                      * A l'est du couloir: mise en place des remblais (Sp 317). Le sol sur ces remblais devait permettre l'accès au couloir (niveau disparu).</p>	<p>Le remblai (Sp331) contient du matériel de molition de l'Hospice pré-existant.                      Les fondations de la rampe sont liées à celles de la première église rouge.</p>	<p>Eglise rouge, phase I</p>
	Rampe II	<p>* <b>Reconstruction des variations de l'église et du couloir rouge:</b> murs S (M124) et W (M211), entrée E avec piédroit (M124) et refectoire du seuil (M207).  <u>Sol:</u> Formation du niveau de construction (Sc55) sur le remblai précédent Sp331. Ensuite apport d'un remblai stable (Sc54). Le sol en surface du remblai a disparu (= sol restitué Ss444). Dès après le niveau des tombes, il devait être horizontal dans le tronçon S et en pente l'W.                      Toiture: aucun indice.</p> <p>* Creusement d'une fosse nord-sud (St344) perpendiculaire aux remblais Sp331 (Rampe I) et les fondations de l'église; le fond incliné vers le S.                      Fosse remplie par un matériel ressemblant au remblai stable (Sc54); surface entamée par l'insertion de tombes. La fosse pourrait faire partie des aménagements de la Rampe I. Fonction indéterminée.</p>	<p>* <b>Utilisation du couloir comme zone funéraire</b> (chronologie des tombes):                      Dates C14: la plus ancienne date du Ve<sup>e</sup> au plus tard, la plus récente 2<sup>e</sup> moitié Vie<sup>e</sup> au plus tard.                      Insertion: Implantées dans le remblai stable Sc54 et dans la fosse St344 remblayée. Recouvertes par le dallage St366 et le sol en mortier Ss115.</p> <p>* <b>Dallage (St 366):</b> 2 grandes dalles paisses l'extrémité W du couloir. Elles couvrent 2 tombes remblayées: voir reste du sol restitué Ss444 remis en place après comblement des tombes.</p>	<p>Eglise rouge, phase II</p>

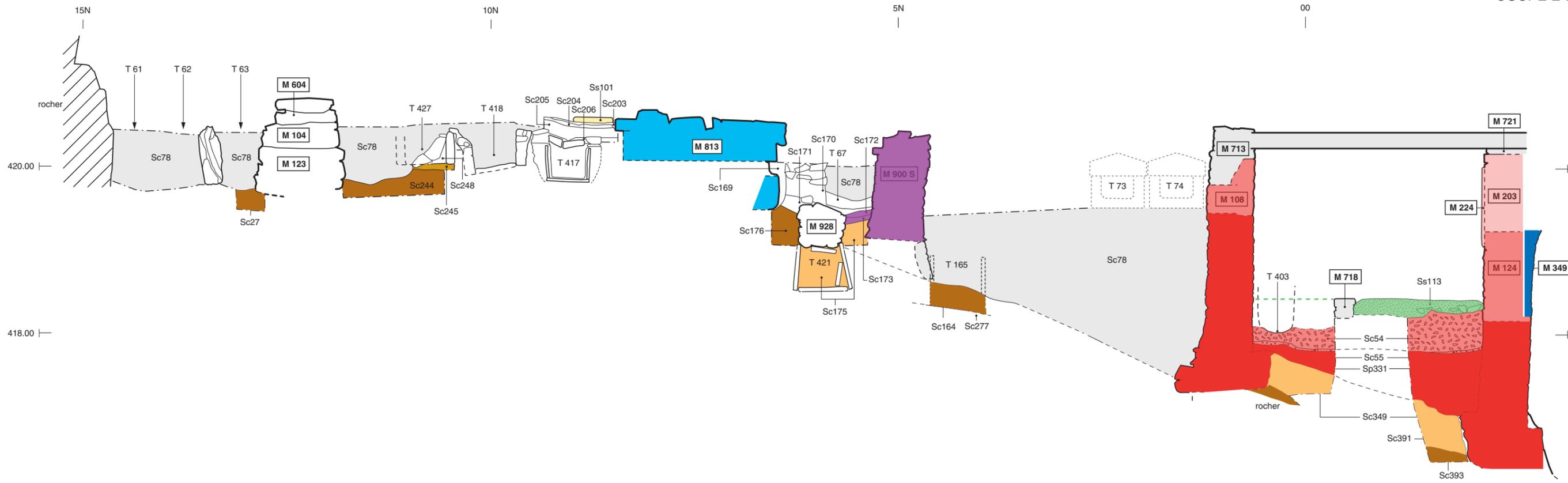
Si - cle	Phases	B timent principal : Couloir d acc s l glise rouge et verte (= Rampe I VI)	Utilisation, am nagements ponctuels, l ments de datation	Corr lations
	Rampe III	<p>✗<b>Reconstruction du mur S et W du couloir</b>: cr ation de <b>14 baies sur mur-bahut (M203)</b> haut de 80cm.</p> <p><u>Toiture</u>: restitution d une toiture en appentis soutenue par les piliers.</p> <p><u>Sol</u>: <b>sol en mortier (Ss384)</b>. Surface observ e 100cm<sup>2</sup>; chronologie avec le dallage St366 et les tombes incertaine.</p> <p><u>Parois</u>: finition en <i>rasa pie tra</i> recouverte d un <b>cr pi (M224)</b> badigeon blanc, Celui-ci descend sur le sol Ss384 (= R novation du couloir ou finition applique e d origine?). La limite inf rieure du cr pi indique un niveau de marche horizontal.</p> <p>✗<b>Construction de l annexe occ.</b>: local d limit par les murs (<b>M810, M918</b>) agrandi par un couloir (<b>M915, M917</b>) c t °W. Chaque partie dot e d un sol en mortier (<b>Ss111, Ss109</b>).</p>	<p>Insertion chronologique: post. la constr. du mur-bahut M203, mais ant. au grand escalier (= glise bleue, phase I)</p>	Eglise rouge, phase III
	Rampe IV A	<p>Al est du couloir:</p> <p>✗<b>Mur de terrasse (M225)</b>: construit dans le prolongement du mur°S du couloir : semble couper le remblai (Sp317).</p> <p>✗<b>sacristie (M116)</b>: la fosse de construction perce les remblais Sp317.</p> <p>Lien chronologique entre sacristie M116, mur de terrasse M225 et mur 14 baies v rifier lors de l analyse des catacombes.</p> <p>Dans le couloir:</p> <p>✗<b>Pose d un sol en mortier (Ss115)</b> dont la surface est inclin e vers l E. Restes du sol dans le tron on°S du couloir, le long de la nef et de la sacristie de l glise rouge. La pose du sol rabote le remblai mis en place pr c demment.</p> <p>✗<b>Construction de banquettes (M217)</b> le long de la paroi externe du couloir.</p>		
	Rampe IV B	<p>✗<b>Renforcement des parois l extr mit °E du couloir</b>: construction du mur (<b>M218W</b>) en face du mur (<b>M230</b>), qui double le mur de la nef entre les deux demi res l s nes, et du mur (<b>M218E</b>) avec sa fondation (<b>M223</b>) en face de la sacristie M116.</p> <p>Ancrage des assises sup rieures du mur <b>M230</b> dans la l s ne d angle de la nef et dans la fa ade de la sacristie: reste d une vo te couvrant l entr e du couloir et constituant le sol l tage?</p> <p>La fondation (M223) inclut un <b>vo tain coffr</b> . Sous cette ma onnerie, pr sence d une fondation continue (<b>M221</b>) v. plus ancienne.</p> <p>Parois: la finition en <i>rasa pie tra</i> des doublages est recouverte d un <b>cr pi blanc au socle rouge (M229)</b>. Le sommet du socle peint (60cm) s aligne sur celui des banquettes.</p> <p>Sol: indiqu e par le bord inf rieur du cr pi du mur M218E. Sa surface est parall e la limite sup rieure du socle. Apr s doublage des parois, le sol Ss115 a d tre compl t (=sol restitu <b>Ss445</b> ).</p>	<p>✗°Le mur M230 est pos sur le sol Ss115°; les deux murets en face (M218e et W) le percent.</p> <p>✗°Le vo tain coffr sugg re l emplacement d une tombe orient e N-S (<b>T154</b>).</p>	

Si - cle	Phases	B timent principal : Couloir d acc s l glise rouge et verte (= Rampe l VI)	Utilisation, am nagements ponctuels, l ments de datation	Corr lations
	Rampe V	<p>¶ <b>Rallongement du couloir c t E lors de la construction du ch ur vert</b> : les fondations de la zone transept constituent la paroi N (M231) et le mur S (M210) du nouveau tron on du couloir. A l extr mit °E, les parois taient reli es par un arc (M219): largeur 120cm ; soutien l tage sup. le mur E du transept.</p> <p>Parois: cr pi (3 couches) avec badigeon blanc (M235/ M227).</p> <p>Sol: situ au niveau du bord inf rieur des cr pis (= sol restitu Ss446 ). Prolongement du niveau de marche existant l W.</p> <p>¶ <b>Fermeture des baies du couloir (M354).</b></p>	<p>Insertion chronologique: post. au mur bahut M203, mais ant. la vo te des catacombes M349 (= glise bleue, phase I)</p>	Eglise verte, phase I
	Rampe VI	<p>¶ <b>Ultime rallongement du couloir</b> l E de l paule de l glise verte: mur nord (M350); mur S probablement d truit par l glise bleue.</p> <p>Sol: Abaissement du niveau de marche dans la partie E du couloir et pose du sol en mortier (Ss113) adoptant une inclinaison plus grande. Extension E de ce dernier tron on du couloir inconnue (perc e par la construction de l glise bleue).</p> <p>¶ <b>Construction d une vo te (M220)</b> la hauteur de la sacristie rouge (M116) et du transept vert (M231).</p>		Eglise bleue, phase I
		<p>¶ Le dernier tat de la rampe sert de niveau de construction lors du chantier pour le ch ur oriental bleu (= murs ( M356/M322) avec abside polygonale (M300) et mur N-S (M351)). L arc °romain° (M340) et la vo te des catacombes (M349) appartiennent la m me phase.</p> <p>¶ <b>Remblaiement du couloir.</b> En surface du remblai sont install s des <i>loculi</i> ma on s qui couvrent tout la surface de l ancien couloir.</p>		

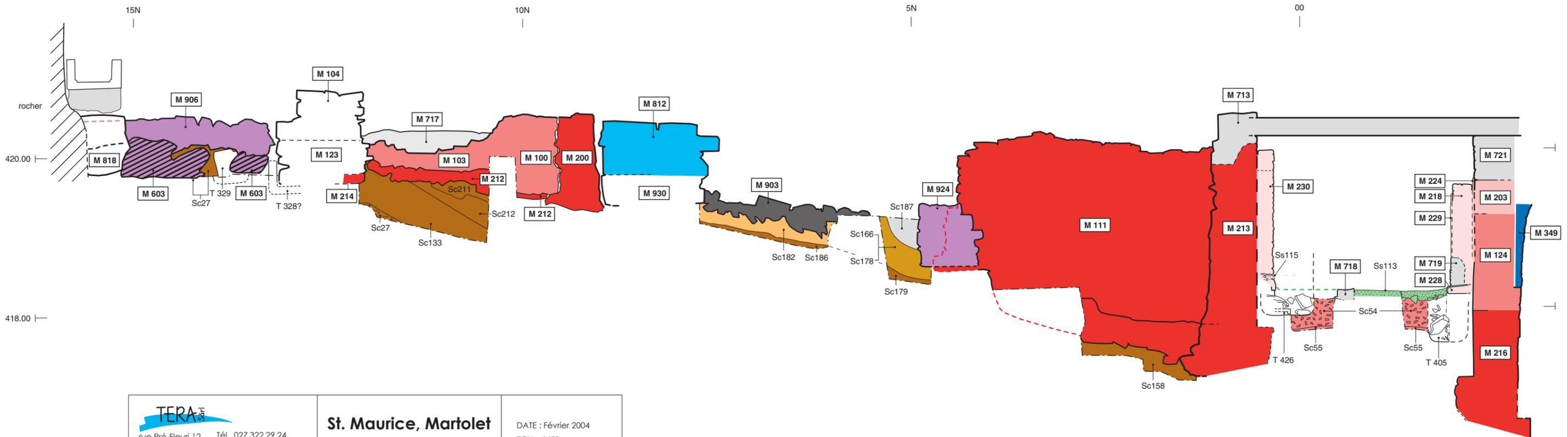




COUPE E-E'



COUPE F-F'



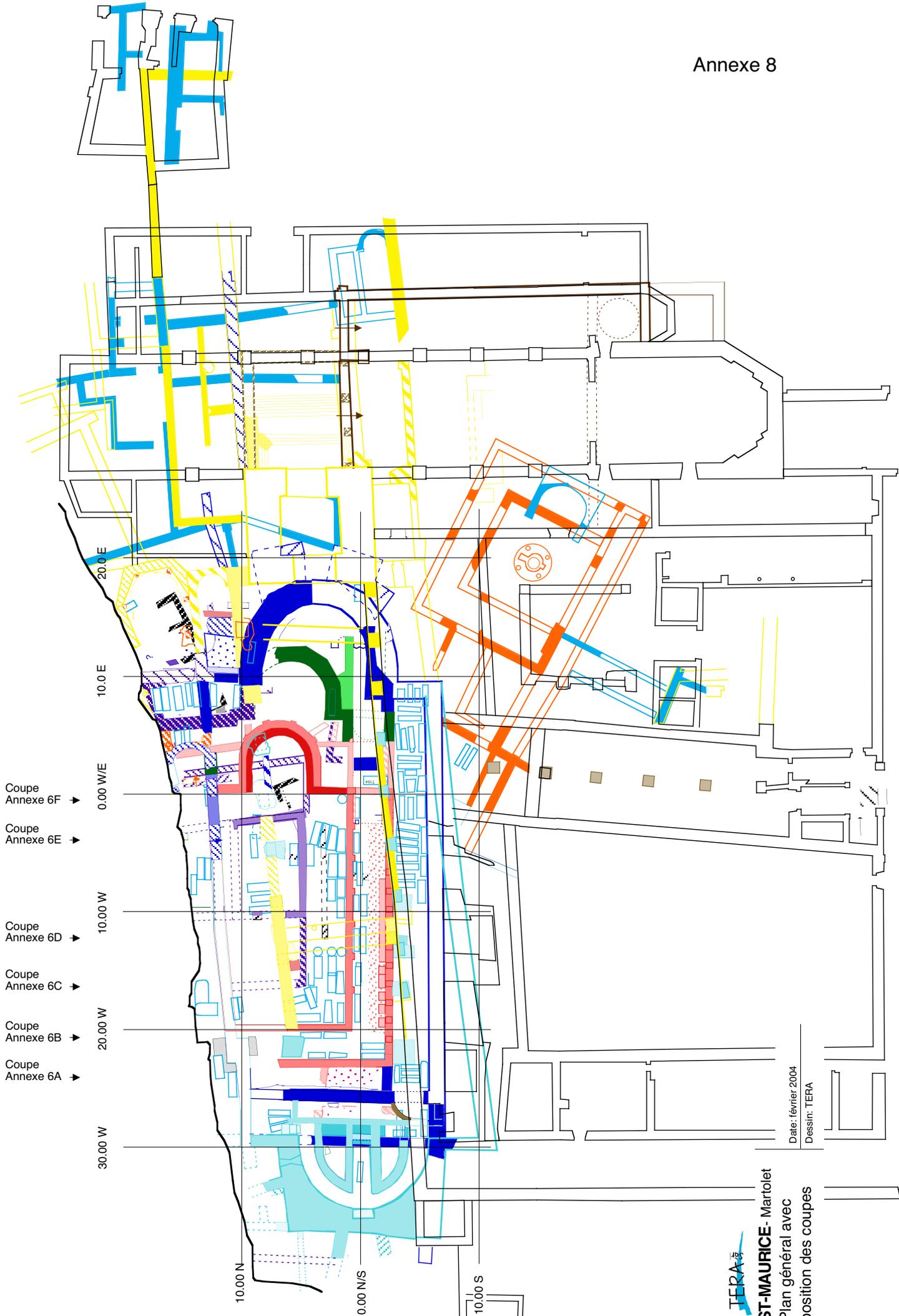
**TERA**  
 rue Pré-Fleuri 12  
 cp 1346  
 1950 Sion  
 Tél. 027 322 29 24  
 Fax. 027 322 37 26  
 e-mail: info@terasarl.ch

**St. Maurice, Martolet**  
 coupe schématique

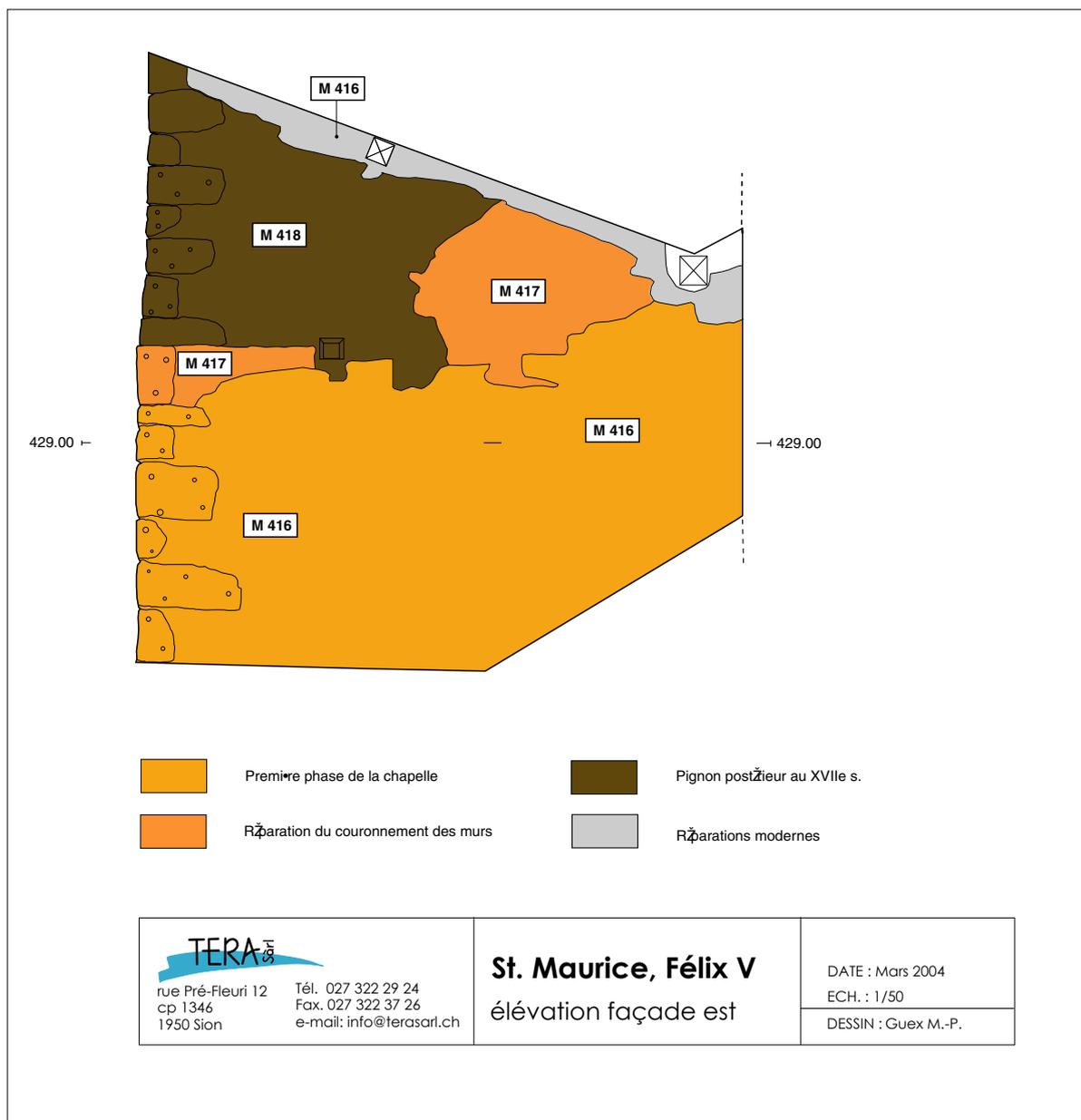
DATE : Février 2004  
 ECH. : 1/50  
 DESSIN : Henzen Andreas

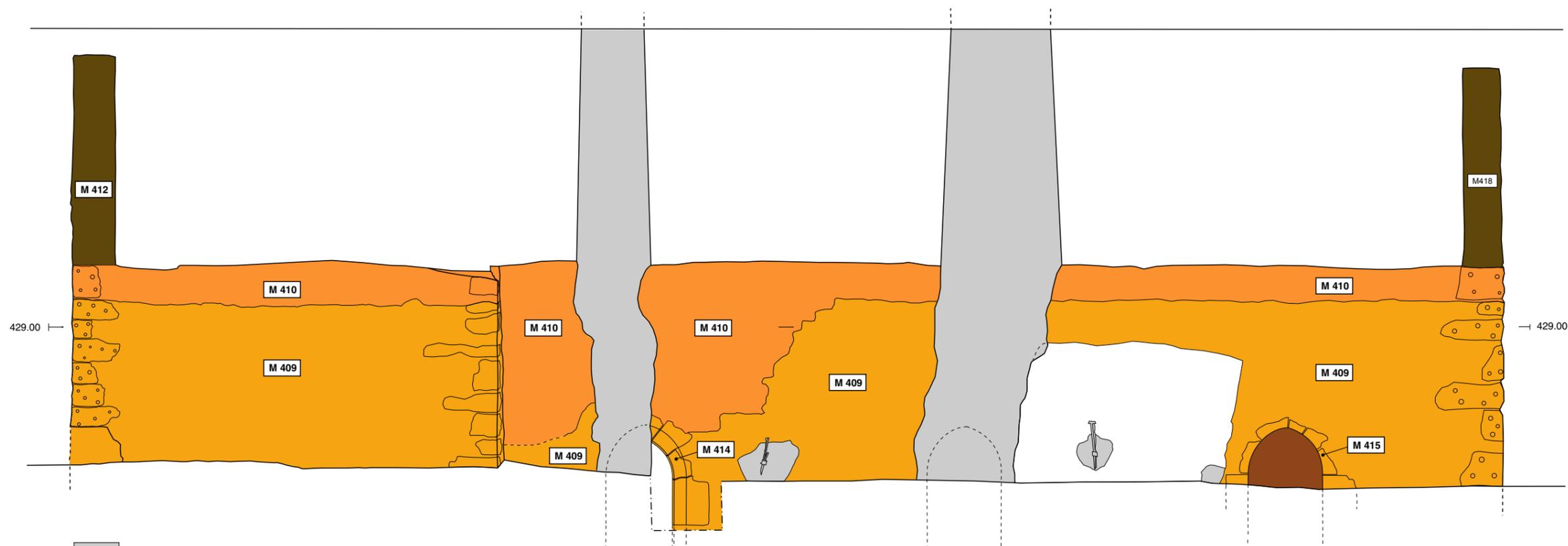






Date: février 2004  
Dessin: TERA





- Cheminées et réparations modernes
- Pignon postérieur au XVIIe s.
- Bouchon des fenêtres
- Réparation du couronnement des murs
- Première phase de la chapelle

<p><b>TERA</b>                  rue Pré-Fleuri 12                  cp 1346                  1950 Sion</p>	<p><b>St. Maurice, Félix V</b>                  élévation façade sud</p>	<p>DATE : Mars 2004                  ECH. : 1/50                  DESSIN : Guex M.-P.</p>
<p>Tél. 027 322 29 24                  Fax. 027 322 37 26                  e-mail: info@terasarl.ch</p>		